Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

Canada

86-02309/

Annual Report
1984-1985

WH 2-018

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat. No. MP 1-1985

ISBN 0-662-54014-X

Minister of Employment and Immigration

CANADA

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Her Excellency
Governor General of Canada.

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1984-1985.

Respectfully submitted,

Flora MacDonald

Flora MacDonald

Ottawa, Canada K1A 0J9

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Flora MacDonald, P.C., M.P.,
Minister of Employment and Immigration.
Ottawa.

Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1984-1985.

Respectfully submitted,

Gaétan Lussier,
Chairman

John Edwards,
Vice-Chairman

Peter Doyle,
Commissioner

F. Chafe,
Commissioner

Canada

Contents

Introduction	**1**
Organization	1
EIC mission Statement	1
Objectives	2
Acts and Regulations	3
Regulations made pursuant to Appropriations Acts	3
Bodies reporting to Parliament through the Minister	3
Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts	4
Acknowledgements	4
Highlights 1984-85	**5**
Economic Scenario	**7**
Employment Services	**9**
Summary of Activities	9
Employment Programs	10
Outreach	10
Job Information Centres	10
National Job Bank	10
Mobility	10
Public Service recruitment	11
Women's Employment	11
Women's Employment Counselling Centres	11
Special Needs Clients	11
Welfare Recipients	11
Ex-Offenders	11
Disabled Persons	12
Native Employment	12
Canada Employment Centres for Students	13
Canada Employment Centres on Campus	13
Specialized Youth Units (SYU)	13
Co-operative Education Program (CEP)	13
International Exchange	13
Affirmative Action	13
Employment Equity	14
Improvement of Service	14
Automation	14
Revitalization	15
Services to Employers	15
Monitoring and measuring	15

Aids to Employment Counselling	15
Tests and testing	15
Counsellor Training	16
Diagnostic Services	16
CHOICES	16
College and University Programs in Canada	16
Job Finding Clubs	16
Other Counselling Tools	17
Evaluation of Employment Counselling	17
National Occupational Classification	17
JOBSCAN	17
Occupational and Trade Analysis	17
Table 1 — Canada Mobility Program: activities and expenditures	18
Table 2 — Summary of EIC Youth programs and services	19
Labour Market Development	**21**
A new strategy	21
Training branch	21
National Training Program	22
National Institutional Training Program	22
National Industrial Training Program	22
Interprovincial Standards Program	23
Special training initiatives	23
Women	23
Natives	23
Youth	23
Human Resource Planning	24
Foreign worker policy	24
Industrial Adjustment Service	25
Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP)	25
Federal and Provincial Agricultural Employment Development Agreements	26
Canada Farm Labour Pools	26
Seasonal Agricultural Workers Programs	26
Canadian Industrial Renewal Program	26
Work Sharing	27
Job Creation	27
Canada Works	27
Local Employment Assistance and Development (LEAD)	27
Career-Access	28
Job Corps	29
Summer Canada	29

Employment Creation Grants and Contributions	30
Youth Training Option (YTO)	30
Figure 1 — National Training Program: trainees started and expenditures	31
Table 3 — National Training Program: Institutional and Industrial Training Expenditures	32
Table 4 — National Training Program: Institutional and Industrial Training, number of trainees started	33
Table 5 — Industrial Adjustment Service (IAS) Agreements	34
Table 6 — Employment Development Branch: Funding and impact	35
Table 7 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Youth	36
Table 8 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Women	36
Table 9 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Disabled	37
Table 10 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Natives	37
Table 11 — Direct Job Creation: synopsis-regional allocation/contributions — UI Funds anticipated	38
Insurance	**39**
Record of Employment	39
Legislative changes	39
Public Understanding of UI	39
The Social Insurance Number	39
Premium Reduction Program	39
Boards of Referees Service	40
Developmental Uses of UI funds	40
Financial operations of the Unemployment Insurance program	40
Benefit payments	40
Investigation and control	41
Premium revenue	41
Administrative costs	42
Government contributions	42
Balance of Unemployment Insurance Account	42
Report of the Auditor General of Canada	43
Table 12 — Unemployment insurance benefits paid 1983 and 1984	51
Immigration	**53**
Policy and program development	53
Immigration levels	53
Immigration components	53
Consultations	54
Annual Refugee Plan	54
Special measures	54
Selected worker restriction	55

Business immigration	55
Settlement	55
Transportation loans	55
Adjustment assistance	56
Host Program for Refugee Settlement	56
Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP)	56
Special needs refugees	56
Operations	56
Case Review	57
Ministerial correspondence	57
Special case review	57
Landings in Canada	57
Adjudication	58
Foreign operations	59
Eastern Europe	59
Western Europe	59
Indochina	59
Africa and the Middle East	60
East Asia	60
Latin America	60
Table 13 — Intended destination of immigrants: 1980-81 to 1984-85	61
Table 14 — Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada	62
Table 15 — Where immigrants came from: 1980-81 & 1984-85	64
Table 16 — Immigration by intended occupational group	65
Table 17 — Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination	66
Table 18 — Employment and Student Authorizations issued	67
Regugee Status Advisory Committee	68
Table 19 — Refugee Status Advisory Committee	69
Table 20 — Refugee Status Advisory Committee: Ministerial decisions by area	70
Support Services	**71**
Strategic Policy and Planning	71
Finance and Administration	72
Financial Services	72
Services Administration	72
Personnel	73
Public Affairs	74
Systems and Procedures	75
Executive Secretariat	75
Executive Management Services	75
Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate	76

Public Rights Administration Directorate 76
Emergency Planning Directorate 77
Internal Audit Bureau 78

Management Report 79

Introduction

The past year has marked the beginning of an era of new challenges for Employment and Immigration Canada (EIC). And our own structures are being reassessed to meet these challenges.

Constant change has become the abiding characteristic of the industrial, economic and social landscape. The crucial positioning of EIC programs in the lives of Canadians demands that our reponse to change be constructive and creative. The technological innovations that will increasingly define the workplace must open new doors for the Canadian workforce. More productive, meaningful jobs must be created, built on regional strengths, equitable sharing of economic opportunity and co-operation with all our partners — the private sector, labour, educational institutions, the provinces and individual Canadians. Related to this is the evolution of an immigration policy that accurately reflects the economic, technical and demographic realities of contemporary Canada.

Within this climate of change our mandate remians the same — the administration of relevant immigration policy and an efficient, fair unemployment insurance program closely tied to the development of a labour force in tune with national needs and designed to help Canadians achieve their full potential.

This Annual Report details the activities of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and its associated department during the fiscal year 1984-85.

Organization

The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and its department were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act.

The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council — a Chairman, who is also chief executive; a Vice-Chairman; and two Commissioners. Reflecting the marketplace where Canadians work, one Commissioner is appointed after consultations with worker organizations, and the other after consultations with employer organizations.

Seven groups make up the national headquarters of the Commission. Immigration, Insurance, Labour Market Development and Employment Services are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department of Employment and Immigration, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs and Strategic Policy and Planning. The Chairman and Vice-Chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the department.

EIC mission statement

EIC, in co-operation with the public and private sectors, has two basic aims:

1 **To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote:**

- a labour force which meets national occupational needs;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

2 To develop and implement programs and policies to promote:

- an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;
- the fulfillment of Canada's international commitments and humanitarian traditions;
- the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and
- effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has set the following as basic objectives which underlie all its initiatives and policies.

To improve the functioning of the labour market, that is, to:

- ensure that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively;
- act as an intermediary in matching job opportunities with available workers, and to help employers get the skilled workers they need;
- promote private sector human resource planning;
- further industrial and labour adjustment by helping industry and workers adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.

To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives by:

- paying Unemployment Insurance benefits to eligible workers;
- furthering economic and labour market stability through Unemployment Insurance;
- creating additional productive employment opportunities for unemployed workers.

To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market by:

- helping workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market;
- assisting people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them;
- aiding refugees and other immigrants to integrate into the work force.

To promote equality of access to jobs for all residents of Canada so as to:

- reduce the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and to redress the results of past practices;
- identify and support people who have difficulty entering or competing in the labour market;
- encourage employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market;
- provide the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.

To administer entry to and settlement in Canada and provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada by:

- developing and managing the government's policy on immigration levels;
- helping immigrants settle in Canada in collaboration with other federal departments, other levels of governments and private groups;
- carrying out effective and fair enforcement and control activities.

To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out such other functions allocated to it, such as to:

- administer the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers;
- develop and manage the policies and programs of the Commission and provide information on them to our various publics;
- ensure that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved;
- recruit and maintain a competent staff which is increasingly representative of the labour force and to create a favourable labour/management and work environment within which the full potential of each person can be realized.

Acts and Regulations*

1) Unemployment Insurance Act, 1971; S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and Regulations made pursuant thereto, i.e. Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2) Employment and Immigration Reorganization Act; S.C. 1976-77, c.54 including: Part I — Employment and Immigration Department and Commission Act; Part II — Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;
3) National Training Act; S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;
4) Emergency Gold Mining Assistance Act; R.S.C. 1970, c.E-5, subsection 6(2);
5) Reinstatement in Civil Employment Act; R.S.C. 1952, c.236;
6) Immigration Act 1976; S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;
7) Government Annuities Act; R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;
8) Government Annuities Improvement Act; S.C. 1974-75-76, c.83;
9) Employment Tax Credits Act; 1977-78, c.4, s.7; (the applicability of this Act expired March 31, 1981)
10) Labour Adjustment Benefits Act; S.C. 1980-81-82-83, c.89.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1) Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations; CRC 1978, volume III, c.330;
2) Mobility Regulations; CRC 1978, volume XIV, c.1323;
3) Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
4) Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1) Canada Employment and Immigration Commission;
2) Department of Employment and Immigration;
3) Immigration Appeal Board;
4) Canada Employment and Immigration Advisory Council.

** For which EIC has either partial or total responsibility.*

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1) Industrial Adjustment Service;
2) Canada Agricultural Employment Program;
3) Local Employment Assistance and Development Program;
4) Outreach Program;
5) Diagnostic Services;
6) Canada Works;
7) Career-Access;
8) Job Corps;
9) Youth Training Option;
10) Immigrant Settlement and Adaptation Program;
11) Summer Canada;
12) Voluntary Organizations (Grants);
13) Canada Mobility Program.

Acknowledgements

Without the aid of many organizations and individuals in both the public and private sectors, the Commission's mandate would have been much more difficult to fulfill. In particular we would like to thank: the authorities of all ten provinces and two territories; many federal departments and agencies, especially External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police and Supply and Services Canada; management and labour in the private sector; and many national, regional and community groups and organizations.

Thanks are also due to our staff — the many men and women throughout Canada, who with dedication and commitment provide, often in trying circumstances, a high standard of service to the public.

Highlights 1984-85

Job placements

- 4,936,800 people registered or renewed their registration at Canada Employment Centres throughout Canada (including CECs for Students).
- Total job placements were 1,195,700 (including CECs for students).
- CEIC listed 1,143,600 jobs of more than one week's duration; and 323,300 jobs of less than one week. 895,800 clients were placed in jobs of more than one week's duration and 299,900 were placed for less than one week (including CECs for Students).

Training

- 259,422 people, of whom 85,754 were UI recipients, received institutional and/or industrial training at a cost of $1.0 billion, including 13,479 natives, 77,997 young people, and 55,634 women.
- Skills Growth Fund projects, valued at $44 million over several fiscal years, were approved.

Job creation

- 12 job creation programs were consolidated into four major programs
- 152,200 people participated in Canada Works and the programs it absorbed at a cost of $599.4 million. (These figures exclude Summer Canada Works.)
- 8,000 people participated in the Local Employment Assistance and Development Program and its predecessor programs at a cost of $92.9 million.
- 58,400 participated in Career-Access and its predecessor programs at a cost of $209.1 million. (These figures exclude Summer Career-Access.)
- 6,600 people took part in Job Corps and its predecessor programs at a cost of $41.8 million.
- During the summer of 1984, 11,800 community-based projects created 54,400 jobs for students across Canada with $112.0 million in contribution funds.

Industrial Adjustment Service

- 517 Industrial Adjustment Service Agreements were signed at a cost to CEIC of $5.7 million

Work Sharing

- 3,922 applications for Work Sharing were approved, potentially involving 54,191 employees and averting the layoff of 21,644 workers at a cost of $32,180,000.

Outreach

- 76,000 people were placed in full- or part-time employment with the help of the Outreach program.

Youth

- The experimental Youth Training Option (YTO) was implemented in November 1984. By fiscal year end, 118 YTO projects designed to train 3,357 unemployed youth had been approved.
- 77,997 young people started training under the National Training Program.
- Youth participants in job creation totalled 176,300.
- More than 411,000 temporary and casual placements for students were made through CECs for Students — a 23 per cent increase over the previous year.
- A further 54,000 students were placed by CECs on Campus.

- Specialized Youth Units provided service to approximately 7,000 economically and socially disadvantaged young people.

Women

- CECs placed 254,300 women — or 39 per cent of total placements — in regular employment.
- 2,026 women were trained in non-traditional occupations under the National Industrial Training Program with a further 3,516 starting skill training under the National Institutional Training Program.

Natives

- 19,600 Natives were placed in regular employment through programs and services of the Commission.
- 21,800 Natives started training under CEC training programs.
- 62 of 81 Affirmative Action Agreements identified Natives as a target group.
- The Commission spent $2.3 million to employ 462 Native students for the summer.
- Nine provincial/territorial Women's Employment Co-ordinators worked exclusively with Native women and their representative organizations in improving participation in the Commission's employment programs and services.

Disabled persons

- 1,236 disabled persons started training under the National Training program.

Insurance

- Unemployment Insurance provided temporary income support worth $10 billion to 3.2 million claimants.
- 517,905 new social insurance number were issued and 184,202 were replaced;
- 30,500 employers with employees representing 50 per cent of the Canadian work force received an unemployment insurance premium reduction totalling $291 million.

Immigration

- 87,313 immigrants were admitted to Canada. The 1985 immigration level of 85,000 to 90,000 was announced in November 1984.
- 3,800 applicants under the Long-term Illegal Migrants program were granted landed status.
- The planned intake of 10,000 government-assisted refugees was exceeded by some 500 people. About 9,400 family and privately sponsored refugees were admitted.
- 2 million persons seeking admission underwent secondary examination.
- Some 2,100 entrepreneurs and self-employed persons brought an estimated $827 million to Canada and created approximately 8,200 jobs for Canadians.
- Pilot projects were launched to link government-sponsored refugees to host groups that provided community orientation and practical social support.
- An International Immigration Conference was held at national headquarters in October 1984.

Economic scenario

The performance of the Canadian economy in 1984 surpassed what many economic analysts and forecasters had predicted. Unlike 1983, when the 3.3 per cent real economic growth was driven mainly by pent-up consumer demand, much of the 4.7 per cent growth in 1984 was export-driven, the result of the extraordinarily strong economic performance of the United States, our largest trading partner. After rising on an annual basis at rates of 3.2 per cent during each of the first two quarters of 1984, the pace of economic growth in Canada doubled to 6.4 per cent during the third quarter, as a result of a strong increase in output and export of automobiles and auto-related products. Following the slow down of economic activity in the United States which commenced in the second half of 1984, the pace of economic growth in Canada began to fall. On an annual basis economic growth for the fourth quarter of 1984 and the first quarter of 1985 was 3.2 and 3.6 per cent respectively.

Employment growth in the fiscal 1984-85 year was in line with the changing pace of economic growth. Seasonally adjusted job gains in the first quarter were 0.6 per cent (70,000). This rose by 1.0 per cent (105,000) in the second quarter, but fell to 0.5 per cent (54,000) and 0.3 per cent (32,000) in the third and fourth quarters respectively. On average, 11,061,000 Canadians were employed during 1984-85, about 2.3 per cent higher than in 1983-84.

One major effect of the economic recovery and sustained growth has been the steady return to the labour force of many workers, especially females, who for various reasons left the labour market during the prolonged economic recession. The result has been a rise in the labour force participation rate, to a record high of 64.9 per cent in fiscal 1984-85.

The rise in the labour force participation rate, coupled with the natural increase in the working age population, led to a 232,000 (1.9 per cent) increase in Canada's labour force to a level of 12,460,000. This increase lessened the impact of employment growth on the unemployment rate decline, limiting the decrease in the unemployment rate to 0.4 of a percentage point, from 11.6 per cent in fiscal 1983-84 to 11.2 per cent in fiscal 1984-85.

Between fiscal 1983-84 and 1984-85, the youth (15-24 years of age) labour force declined by 23,000 (−0.8 per cent) despite an increase in their participation rate, from 66.1 per cent to 66.9 per cent. This decline occurred completely among youth aged 15-19 years and reflects the aging of the baby boom generation and the increasing trend towards smaller family sizes. Youth employment rose slightly (by 26,000). This employment growth, coupled with the labour force decline, caused the youth unemployment rate to decline from 19.2 per cent in 1983-84 to 17.7 per cent in 1984-85.

Adult male employment increased by 90,000 (1.8 per cent) but this was offset by a labour force increase of 94,000 (1.7 per cent), causing their unemployment rate to remain virtually unchanged, at 8.9 per cent.

Adult females recorded the fastest employment growth in fiscal 1984-85 (133,000 or 3.9 per cent). However, their work force growth during the period was even faster (161,000 or 4.3 per cent), with the result that the unemployment rate for this group rose from 9.4 per cent in 1983-84 to 9.8 per cent in 1984-85.

During the year, there were employment gains in all provinces except Prince Edward Island where the level remained unchanged, and in Alberta where there was a marginal decline for the third year in a row. Almost 60 per cent of the total national job gain in 1984-85 occurred in Ontario (145,000), and 25 per cent (63,000) in Quebec.

Employment rose in all the major industries in Canada except in agriculture and in

transportation-communication and other utilities, where marginal declines were recorded.

Approximately 65 per cent of the total job gains were in the service producing industries. The largest increase in employment was registered in trade (76,000 or 4.1 per cent).

Full-time employment increased faster than part-time in 1984-85, reversing the pattern of the previous year. Full-time employment increased by 215,000 (2.4 per cent) in 1984-85, compared with 32,000 (1.9 per cent) for part-time.

Employment Services

Working closely with its social and economic partners to serve the public, the Commission/Department provides, through a national network of Canada Employment Centres (CECs), programs and services related to counselling, registration, placement, and employer-market development.

In recent years these efforts have benefited significantly from the introduction of computer technology. Up-to-date inventories of occupations available across the country can be accessed through CECs in 48 major population centres, as well as through the Commission's regional offices.

A sophisticated system has been developed to project future labour market demands and to pinpoint possible imbalances between these needs and the human resources available to meet them. It is called the Canadian Occupational Projection System (COPS).

Unquestionably, the heaviest burden resulting from recent labour market dislocations has fallen upon the country's youth. Causes include the economic downturn, the advent of new technologies and changing demographic patterns. In 1984-85 an estimated $1.2 billion was expended on programs promoting the integration of young men and women into the nation's economic life.

Other programs designed to assist groups with special needs (such as women, Natives and disabled persons) showed encouraging progress throughout the year.

Summary of Activities

The Commission operated 460 regular CECs, along with itinerant services to 187 remote or isolated communities. It also provided services through more than 100 CECs on Campus.

Through 285 Outreach projects, additional services were extended to clients who could not be adequately served by regular CECs.

The Commission provides services to workers under three primary service areas:

- Labour Market Information: the collection and provision of timely and accurate labour market information to clients.
- Labour Exchange: the registration of workers, the listing of available jobs and the referral of workers to employers.
- Adjustment Services: a range of adjustment services for selected worker and employer clients to promote adaptation to existing and future labour conditions.

The Commission encourages employers to list job vacancies with CECs so that workers and jobs may be matched. In 1984-85 total placements were 1,195,700 (including CECs for Students).

CECs and complementary Outreach projects not only provide employers with selection and referral services but also work with business and industry to determine their human resource needs.

In 1984-85, 4,936,800 people registered or renewed their registration at CECs throughout Canada (including CECs for Students).

Employment vacancies, clients referred, and clients placed totaled:	
Vacancies of one week's duration	1,143,600
Vacancies of less than one week's duration	323,300
Clients referred	3,531,154
Placements, more than one week's duration	895,800
Placements, less than one week's duration	299,900

Employment Programs

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients who cannot always be adequately served by regular CECs.

Under contracts for service signed with sponsoring organizations, 285 Outreach projects were funded from a $21.2 million budget. Nearly 800 counsellors and other project employees provided services to more than 900 communities across Canada.

Workers are helped to identify and overcome barriers to employment. This may involve coordinated efforts between Outreach staff and other appropriate community agencies.

Among some 205,000 men and women who sought employment assistance from Outreach projects, about 76,000 were placed in full or part-time employment.

Outreach projects target groups:	
For women	29
For disabled people	46
For youth	29
For Native people	98

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres, where workers can make occupational and job choices from available lists, get assistance from a referring officer and get information about job vacancies and employment conditions.

National Job Bank

The National Job Bank is a computerized country-wide inventory of hard-to-fill jobs.

Through a nation-wide telephone/computer hook-up, local CECs can enter job vacancies into the system on behalf of employer clients. Similarly on behalf of worker clients, vacancies in the bank can be searched.

At any one time, the bank contains between 2,500 and 3,000 job vacancies. Approximately 50 new vacancies are added to the data base daily.

The National Job Bank is just one of the initiatives the Commission has taken to reconcile skill shortages with skill surpluses across Canada. The system was instrumental in placing 3,106 workers during the fiscal year.

Mobility

The Canada Mobility Program facilitates the movement of workers who are unemployed, underemployed or about to become unemployed. If work is not available locally, the program provides financial assistance to workers who wish to move to the nearest appropriate locality where a job is available and assists persons who must travel to obtain employment services that are not available locally. The Mobility program provided five types of assistance in 1984-85:

- **exploratory assistance** for workers to attend a specific job interview in the nearest area where suitable work was available;
- **relocation assistance** for workers to relocate along with family members to the nearest area where suitable employment was found;
- **travel assistance to seasonal agricultural work;**
- **special travel assistance** for workers to obtain employment services not available in their home area;
- **travel assistance to temporary employment,** enabling workers to travel to accept temporary employment of not fewer than six weeks and not more than nine months.

During 1984-85, approximately $12.4 million was used to assist workers under the Mobility Program.

This aided in the relocation of 9,800 workers and their dependents. Another 4,733 workers

received exploratory assistance to help them to attend specific job interviews in other areas. In addition, 1,527 persons were given travel assistance to enable them to obtain employment services not available within their own area; 38,820 workers and students received assistance to travel to temporary employment, mainly in seasonal agriculture work.

Public Service recruitment

The Commission is responsible for the recruitment and referral services for those federal departments and agencies given staffing authority by the Public Service Commission. Such services are restricted to the Administrative Support and Operational Categories outside the National Capital Region and to the Operational Category within it.

In 1984-85 some 41,000 regular job vacancies were listed with CECs by various government departments and agencies. About 37,000 appointments were made from among 114,000 persons referred.

Women's Employment

To assist women to achieve satisfactory and self-fulfilling employment, the Commission continued to promote actively the development of labour market conditions in which the economic potential of female labour is fully tapped, and continued to support women workers in their pursuit of economically viable employment.

Women registrants at CECs	
Total women registrants at CECs	1,793,000
Total women placements	254,300
Total women placements in non-traditional occupations	36,300

A Women's Liaison Counsellor has been appointed in each CEC to expand further the services available to women.

Women's Employment Counselling Centres

Nine Women's Employment Counselling Centres were operating in Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary and Vancouver. Clients included women who have never worked before, those who were re-entering the job market and those seeking to change careers.

Special Needs Clients

Special needs clients are people who are employable but not at present job-ready. They require both regular and special Commission programs and services such as Outreach and special needs counselling. These services are often provided in conjunction with services from local social agencies.

The Commission's purpose in striving to achieve the eventual employment of this clientele is twofold:

- to identify special needs clients; and
- to improve their level of employability.

Measuring performance in this area has been hampered by difficulties in identifying special needs clients and in developing performance indicators. This year, for the first time, data was gathered on a national scale, as to the number of these clients, with improved indicators in place which measured performance. A refined definition of special needs clients was also developed, along with operational guidelines, and sent to the field to assist counsellors in identifying these clients.

Welfare Recipients

The Commission continued to work closely with Health and Welfare Canada and provincial social services departments to assist people to move from welfare dependency to independency through employment.

Ex-Offenders

A national committee of senior officials from Correctional Services Canada and the Commis-

sion was established to oversee the implementation of the recommendations of the joint CSC/EIC report *Review of Employment-Related Services to Ex-offenders* released in March 1984. Regional committees paralleling the national committee are being established to deal with local implementation of the report's recommendations. Some recommendations of the report have already been implemented.

Disabled Persons

During 1984-85, almost 5,000 disabled persons were placed in regular employment through the efforts of Canada Employment Centres. Others participated in training programs and job creation programs: approximately 600 underwent Institutional Training, 700 participated in General Industrial Training and 21 were in the Critical Trade Skills program. The Career-Access program offered employment to 10,200 disabled persons while Job Corps' disabled participants totalled 900, and Canada Works assisted 3,700.

The Outreach program continued to be of major assistance to disabled Canadians. Through 46 projects all over the country disabled persons received help in finding employment. The Grants to Voluntary Organizations Program also was of assistance, though in a somewhat different fashion, as it provided approximately $184,000 to 18 organizations to assist their work on behalf of disabled persons.

Also of note was the progress achieved in making CECs accessible to the physically disabled public. Almost 82 per cent of these offices are now considered accessible.

Native Employment

There is no general Native employment program as such. Rather, there is an emphasis on the Native target group in all employment programs and services of the Commission/Department to ensure that Native people receive an equitable benefit.

In 1984-85 approximately $181 million was expended on human resource development and employment development programs for Native people. Through human resource development programs such as Institutional and Industrial Training, Job Corps, Career-Access and the Youth Training Option, about 21,800 Native people received preparation for the work world at a cost of approximately $90.8 million. Through employment development programs such as Canada Works, Local Employment Assistance and Development, and Summer Canada, employment opportunities were provided to nearly 21,000 Native workers at a cost of approximately $90.2 million.

Through the Native Internship Program, 480 Native students were provided summer jobs within the Commission at a cost of $2.33 million. A newsletter entitled IMAGES illustrating experiences of Native interns was produced.

In the network of CECs there are some 97 Native employment counsellors serving Native clientele. CEC employment services were extended to Native communities through 98 Outreach projects sponsored by Native groups at a cost of approximately $5.2 million. Complementing these services, 62 of the 81 Affirmative Action agreements signed with employers across Canada identified Native people as a target group.

In the British Columbia/Yukon Region, the One Window concept, a formalized consultative approach to program delivery to Native groups, was assessed as having advantages over the previous delivery system of the region.

In Regina, the experimental Urban Reception Centre, a blending of employment services with the community services usually provided by the Native Friendship Centre, continued its development and operation. The purpose of the experiment is to determine whether this arrangement

would result in any qualitative improvement in employment services for Native clientele. To date, assessments have been formative in nature and not conclusive.

As a local initiative, the Metro Toronto District of Ontario Region established a CEC branch office to serve Native clientele in the city. This specialized unit consisted of two Native employment counsellors and one Native support person.

Canada Employment Centres for Students
Some 450 Canada Employment Centres for Students operated between April and September 1984, and were staffed by approximately 1,500 senior students and recent post-secondary graduates. The centres registered 637,000 students for summer employment. More than 411,000 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector. This represented a 23 per cent increase over the previous year.

Canada Employment Centres on Campus
During the 1983-84 academic year, more than 149,000 post-secondary students registered at over 100 Canada Employment Centres located at universities and colleges across Canada. These on-campus centres placed close to 54,000 students, more than 46,000 of them in career-oriented jobs. National recruiters from potential employers spent 7,000 person-days interviewing students at university and college campuses across the country.

Specialized Youth Units (SYU)
Eleven Specialized Youth Units across Canada help young people (aged 15-19) who require special assistance because of economic and social disadvantages to become integrated into productive employment.

During the past year, approximately 7,000 young people sought the services of the Specialized Youth Units, which provide vocational counselling, job placement services, interest and aptitude testing, Job Finding Clubs, training in job search techniques, and the use of the CHOICES computer program.

Co-operative Education Program (CEP)
The Co-operative Education Program, launched in September 1984, helps offset the institutional administrative costs associated with starting or expanding co-operative education (work/study) projects, thus encouraging the growth of experiential learning as one means of helping more students enter the labour market as productive full-time workers.

During the 1984-85 fiscal year a panel of specialists in co-operative education was convened in Ottawa to grade 104 project proposals submitted by eligible school boards, colleges and universities. Projects recommended and subsequently approved for funding will be assisted financially over the next four years.

International Exchange
Some 3,750 Canadian students and young workers participated in international exchange programs involving some 45 countries. Canada was host to some 2,120 foreign students and university graduates. These programs, divided into Student Exchange and Young Worker Exchange movements, permit both Canadian and foreign post-secondary students and young graduates to gain work experience abroad through career-related employment opportunities in each other's countries.

Affirmative Action
The Affirmative Action Program aims to improve employment opportunities, utilize the full potential of all workers, and achieve appropriate

representation of specific target groups at all levels in all occupations in the labour force. The designated target groups include women, Native people, physically disabled persons, and blacks in Nova Scotia.

Affirmative Action consultants assisted employers to analyze their employment policies and the composition of their work force to determine the role of target group members. They also assisted employers in developing the necessary measures to remove systemic barriers and to achieve adequate representation of target groups.

By the end of March 1985, 108 companies had signed letters of agreement, 81 of them are still current with the Commission and 39 were signed in the 1984-85 fiscal year. Among our current agreements 23 are with federal contractors.

	Agreements signed 1984-85	Consultations 1984-85
Newfoundland	3	38
Prince Edward Island	2	27
Nova Scotia	4	25
New Brunswick	2	13
Quebec	1	32
Ontario	12	12
Manitoba	5	25
Saskatchewan	1	36
Alberta	3	21
British Columbia	6	22
Totals	39	251

The 251 consultations represent a significant service to employers who did not have agreements with the Commission.

The Affirmative Action Directorate also cooperated with the Canada Oil and Gas Lands Administration (COGLA) of Energy, Mines and Resources Canada to encourage companies engaging in oil and gas exploration. The focus has been to include Native people and women in their human resource plans.

Employment Equity

On March 8, 1985, in response to the report of the Abella Commission, the government announced measures to bring new employment opportunities to women, aboriginal people, persons with disabilities and visible minorities in Crown Corporations, federally regulated businesses and firms contracting with the government.

Affected by the announcement were:

- Crown Corporations, which must begin implementing Employment Equity by September 1985, and begin reporting annually within a year;
- federally regulated businesses with more than 100 employees, which must develop plans and begin reporting within three years;
- companies tendering on government contracts for goods and services, which must certify their commitment to Employment Equity and show results.

Employment Equity (rather than Affirmative Action) is a concept defined as the elimination of policies and practices resulting in employment barriers. One of the differences between Affirmative Action and Employment Equity is that the latter focuses more on results and less on systems. The objectives remain the same. It fosters the fair representation in the labour market of women, Native people, disabled persons and visible minorities.

Improvement of Service

Automation

To increase efficiency and reduce the time required to deal with job orders, automated equipment has been installed in selected CECs. The

Metropolitan Order Processing System (MOPS), a computer system that distributes job order data to all offices in a metropolitan area, has improved service to the public in Hamilton, Ottawa-Hull, Montreal, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver. Installation of the terminals in all metropolitan areas of Canada was completed during 1984-85. MOPS will also assist the Commission in determining the human resource needs of Canada's employers.

Work is proceeding on an expanded system to combine elements of MOPS and BOSS (an experimental system tested in Bridgewater, Nova Scotia) into a more effective system supporting the full range of employment services.

COMPASS, a computer-based client operated information system on job search techniques continues to be developed for more extensive use.

Revitalization

Revitalization is the initiative begun in 1982 to improve the Commission's capacity to provide timely and effective services.

This major initiative consists of an extensive review of the Employment Services' performance in responding to the needs and expectations of clients across Canada. The objective is to improve substantially the Commission's capacity to promote positive and timely adjustments in the labour market.

The revitalization program is based on some 60 projects addressing all aspects of employment service management and operations. As a result of a series of studies and recommendations, the project entered a user-trial phase in 1984-85. Six major trials of new initiatives were started in 31 CECs across Canada.

Services to Employers

As part of the revitalization program, several initiatives were taken in the area of services to employers. One of these was the publishing of the booklet *Build a Winning Team*. It was produced in collaboration with the Federal Business Development Bank to provide employers with a basic and systematic approach to employee recruitment and selection.

Another project was "Small Business Initiatives Training." This training was provided to regional co-ordinators who would be delivering training on the program to the CEC Small Business Co-ordinators. These co-ordinators deal directly with services to small business.

Monitoring and measuring

Significant progress was made in the development of performance indicators for measuring service to target groups (i.e., women, youth, Natives and disabled persons), and those with severe employment disadvantages.

Work continued in the development and refinement of more broadly based measurement systems, as well as on monitoring projects designed to assess and weigh the benefits of operational agreements and innovations.

Aids to Employment Counselling

Counselling aids for use by both counsellors and clients continued to be improved and new ones developed to replace those becoming obsolete.

Tests and Testing

The General Aptitude Test Battery (GATB) is an aptitude test that for many years has been used by employment counsellors within CECs, by school counsellors and by personnel officers in industry as an important counselling aid. With the extended use of the metric system of measurement within Canada, it became necessary to revise one part of the aptitude battery that was based solely on the imperial system. In 1984-85 that part was revised and subsequently new comparative scores or norms were obtained for the whole test by having almost 1,000 Canadians from coast-to-coast take the test on an experimental basis. In obtaining the new norms, the GATB is now fully

Canadian and up-to-date. Similar work was done during the year on the French version of the test battery, with more than 850 francophones in Quebec, Ontario, and New Brunswick participating in the process.

Counsellor Training

The Commission has continued to expand its Competency-Based Training Program for employment counsellors. The course entitled "Using Tests in Employment Counselling" had 1,800 graduates (i.e., certified to use the Commission/ Department tests) by March 31, 1985. Training in the "Assessment Component of Employment Counselling" (ACEC), a course focusing on the knowledge and skill required by employment counsellors to assist non-job-ready clients to identify and clarify the reasons for not being able to obtain and/or retain satisfactory employment, was intensified during the year, with 348 counsellors, supervisors and consultants having successfully completed the training by year's end.

A new training module, called "Individual Employment Counselling: A Systematic Approach" was introduced in 1984-85. This module covers the knowledge and skills required to establish specific goals, employment targets and contracts with clients. During the year, a regional delivery system was put in place and courses were conducted in Ontario and Newfoundland.

In addition to the core training course available to employment counsellors, many took optional training in the "Methods and Materials of Employment Counselling," utilizing in their work with clients the career planning and job search aids presented in the course. Initial steps were taken during the year for the development of two additional training modules, one for group employment counselling and the other for counselling special needs clients.

Diagnostic Services

The Diagnostic Services Program has been in operation since 1972. Its objective is to ensure that counsellors fully understand the employment implications of the physical, social and psychological factors which affect a client's ability to participate in the labour market. The program provides for the purchase of diagnostic services for clients with special counselling needs. Expenditures for 1984-85 were $ 842,380 and 2,937 clients benefited from the program. In response to the Obstacles Report, work has continued during the year for the development of extended diagnostic services to disabled persons.

CHOICES

This computerized career information system was in regular use in 48 CECs, serving some 30,000 clients. A number of other CECs offered the service on a part-time basis. CHOICES was also widely used at the Canadian National Exhibition in Toronto and at several regional exhibitions. The system helps clients to make career plans in choosing an occupation suitable for their own skills and values. It also provides information on programs at educational and training institutions across Canada.

Treasury Board gave permission to convert CHOICES service from a single main frame for the network of sites in CECs to independent micro-computers. A tender was awarded for the supply of 66 micro-computers and work started on preparing their software.

College and University Programs in Canada

A new edition of *College and University Programs in Canada* was published to assist those planning to enter post-secondary institutions. The book is designed to help students in making their selection of both educational programs and colleges and/or universities. In addition, this new edition provided the reader with a section that links the educational programs to fields of work.

Job Finding Clubs

Job Finding Clubs are now conducted regular-

ly by some CECs, Outreach and Job Corps projects, and many other provincial and municipal agencies. In sessions lasting up to three weeks unemployed clients are taught, through structured training, how to find job vacancies, prepare résumés, write letters of application and perform well in job interviews. Clubs continue to report an 80 per cent or better average success rate in helping their members to find jobs in three weeks or less.

Other Counselling Tools

Use of a number of other counselling aids continues nationally: Creative Job Search Techniques, the Moving On series, PLACE, and the Index to Canadian Occupations. Work on a new version of the *Personal Occupation Selector* and on *Overcoming Employment Barriers,* a simplified and more direct version of PLACE, has been completed.

Evaluation of Employment Counselling

Almost five years ago the Commission began development of a system to obtain and analyze detailed information on the process and outcomes of employment counselling interventions. The purpose was to gather quantitative and qualitative information on individually assisted services to provide counsellors, CEC supervisors and managers, consultants, and NHQ project/program managers with data to make decisions on the kind of service to be given, to what type of worker-client and under what circumstances. As well, the data collected were to form the base from which relevant issues about the effectiveness and efficiency of these services could be addressed. By the end of fiscal year 1984-85, two of four system components had been developed and put in place in four regions.

National Occupational Classification

Development continued on a new National Occupational Classification which will provide Canada with an improved ability to collect, analyze and communicate occupational statistics and information. The development of the new classification involves a national program of occupational analysis and is expected to continue for several years.

JOBSCAN

Development continued on JOBSCAN, an innovative automated approach to the identification of job-related requirements. JOBSCAN can be organized by checklists to provide precise job-order definitions and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of unemployment insurance, immigration, training, supply and demand forecasting, and other areas within the Commission/Department's mandate.

During the fiscal year, additional JOBSCAN checklists, the means by which workers list their skills and experience and employers list their requirements, were developed and selected checklists were tested and revised. Manual testing of JOBSCAN is being conducted in the user-trial CECs as part of revitalization. Checklists were distributed to all CECs in support of enhanced services to small business.

Occupational and Trade Analysis

The Commission, in collaboration with authorities in all provinces and territories, prepared and published one new and three updated occupational analyses during 1984-85. These analyses are used by educators and apprenticeship and industrial training authorities for curriculum development and as the basis for examinations for interprovincial "Red Seal" certification. This certification increases the mobility of skilled Canadian workers. Other trade examinations are prepared from the analyses and they are also used for employment and vocational counselling.

Table 1

Canada Mobility Program: activities and expenditures 1984-85

	Relocation		Exploratory*		Special travel		Temporary employment		Student mobility		Seasonal agriculture		Contingency return		Total	Total
Region	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$
Newfoundland	640	1,165,623	205	75,266	274	14,983	176	51,363	4	1,597	26	10,739	—	—	1,325	1,319,571
Nova Scotia	373	301,658	260	95,426	360	21,909	10	4,488	—	35	8,640	299,392	—	—	9,643	722,908
Prince Edward Island	33	30,940	23	12,896	34	1,787	—	—	—	—	913	21,799	—	352	1,003	67,774
New Brunswick	391	290,483	168	48,898	225	16,449	6	1,727	1	884	346	65,790	3	397	1,140	424,628
Quebec	2,254	1,214,286	1,609	358,186	83	4,270	995	104,536	6	3,426	5,413	794,290	3	2,165	10,363	2,481,159
Ontario	2,404	1,645,236	1,242	467,746	367	20,857	153	20,312	27	9,161	19,050	1,172,897	26	6,621	23,269	3,342,830
Manitoba	222	177,671	154	45,788	82	8,867	10	1,037	—	—	2,951	71,635	1	328	3,420	305,326
Saskatchewan	337	234,015	143	34,724	36	4,577	1	57	—	—	1	402	—	—	518	273,775
Alberta/Northwest Territories	1,364	1,413,824	317	113,829	55	6,301	26	5,126	2	526	15	1,117	7	5,851	1,786	1,546,574
British Columbia/ Yukon	1,982	1,596,250	727	304,710	41	8,404	55	12,694	1	—	1	568	3	1,332	2,810	1,923,958
Total	10,000	9,986	4,848	1,557,469	1,557	108,404	1,432	201,340	41	15,629	37,356	2,438,629	43	17,046	55,277	12.408.503

*Includes preliminary exar ...ion and payments on current year overpayments.

Table 2

Summary of EIC youth programs and services 1984-85

	Youth Expenditures ($000,000)	Youth Participants
Employment Services		
Canada Employment Centres	107.0	1,132,500
Canada Employment Centres on Campus	5.4	179,000
Canada Employment Centres for Students	13.6	636,600
Specialized Youth Units	1.6	7,400
Outreach Projects	5.4	61,000
Mobility Program	*1.5	5,817
Native Internship Program	2.3	500
International Exchange Programs	0.2	5,000
Co-operative Education	0.2	4,000
Sub-total	137.2	2,031,817
Human Resource Development		
Institutional Training	392.3	94,400
General Industrial Training	42.0	14,800
Critical Trades Skill Training	34.6	7,300
Skills Growth Fund	30.0	N/A
Career Access	172.9	54,400
Job Corps	17.3	3,100
Youth Training Option	10.4	3,000
Sub-total	699.5	177,000
Job Creation		
Canada Works	329.6	101,000
Local Employment Assistance and Development	24.7	2,200
Summer Canada — Remainder	44.4	15,600
Sub-total	398.7	118,800
Total programs and services	2,076.5	2,327,617

**Figure excludes group travel to temporary and seasonal agriculture employment.*

Labour Market Development

A new strategy

New approaches to training and employment development policies were begun in September 1984 with the change in government. In early December of 1984 the Minister of Employment and Immigration released a Consultation Paper on Training that outlined a number of issues and options related to labour market policies. During December and January the Minister undertook a series of consultations with her provincial colleagues, representatives of business and labour and representatives of many organizations. Important progress was made at a federal-provincial-territorial meeting of ministers responsible for training and employment matters and the consensus reached at the meeting set the tone for a new spirit of co-operation among different levels of government and private sector groups.

The new federal strategy would be founded on five basic principles:

- training and job creation must be economic in orientation, with emphasis on small business and support of entrepreneurship;
- programming is to be innovative, flexible and responsive to regional and local needs;
- there must be recognition that responsibility for training and employment development has to be shared between governments and the private sector;
- a commitment to equality of access to training and employment development programs; and
- programs are to be simple, understandable and avoid wasteful duplication.

These principles would take shape through six major new thrusts, which would become the cornerstone of federal policy for job creation and training:

1) skill investment: to enable workers to obtain new skills in response to changing technology;
2) job entry: to help young people and women enter the labour market successfully;
3) job development: to provide the long-term unemployed with new opportunities in the labour market, with private sector support whenever possible;
4) skill shortages: to encourage training in areas of critical occupational shortages, when these exist;
5) community futures: to extend new opportunities to workers in declining communities through community action, training and mobility; and
6) innovation: to stimulate innovation, pilot programs, and experimentation by the private sector, the provinces and their educational institutions.

Training branch

The National Training Program (NTP) under the National Training Act has been in existence since 1982. It represents a major investment in developing and upgrading Canada's work force. Through NTP workers can acquire the skills required for better paid and more satisfying jobs.

During 1984-85, 259,422 people started institutional and/or industrial training at a cost of $1.0 billion. That total included the following groups:

Institutional and or industrial training	
Native people	13,479
Youth	77,997
Women	55,634

Seventy-eight Skill Growth Fund projects, which contributed to the establishment, expansion and modernization of facilities for adult training, were approved during 1984-85 with a

total value of $44 million. Actual expenditures during that time on continuing and new projects were $87 million.

National Training Program

The National Training Program consists of three elements:

National Institutional Training Program

In co-operation with provincial and territorial governments, institutional training aims at satisfying the economy's needs for skilled workers. It also helps provide members of target groups with equal opportunities to obtain meaningful employment. In 1984-85, 216,816 adults started institutional training at a cost to the federal government of $512 million for the purchase of courses. Income support was also paid to trainees: $118 million for allowances and $217 million for unemployment insurance benefits.

Skill training and apprenticeship training accounted for 68 per cent of all training activities. Thirty-three per cent of all trainees on skill courses and 77 per cent of all full-time trainees on occupational orientation courses were women. Youth under the age of 25 accounted for 41 per cent of full-time trainees while 11,243 Natives were trained under the program.

During 1984-85 the dependent care allowances to offset the cost to trainees of caring for dependents, were substantially increased, especially for trainees with two or more dependents.

National Industrial Training Program

This program helps meet the skill needs of employers and enhances the employability and earning capacity of workers through employer-centred training.

The Commission contracts with individual employers or with groups of employers to reimburse a share of the costs for employee training projects developed according to program guidelines and current training priorities.

The National Industrial Training Program includes Critical Trade Skills Training (CTST) and General Industrial Training (GIT).

The basic differences between CTST and GIT are the duration of training and the occupations eligible. For example, under GIT, federal financial support is available to employers for up to one year. Under CTST, it is available for as many as two years because of the extensive training period required for the occupations that are eligible. CTST covers training in occupations where skills are in critically short supply while GIT concentrates on shorter-term training and target groups such as the unemployed, Natives, women, and special needs clients.

Small employers, unable to provide training for their workers in more complex occupational skills, took greatest advantage of industrial training contracts.

Because of financial constraints and following an evaluation of the GIT Program which revealed that most employers who received GIT financial support did not require federal assistance, training budgets were reduced. Consequently, as of December 31, 1984, support for industrial training was provided only for special needs clients under GIT, while CTST continued to support training for designated shortage occupations of national importance.

This reduction did not signal a lower priority on training, but reflected a fundamental transition towards new program orientations designed to provide more timely and more effective training options to meet the needs of all Canadians.

Under the GIT component 30,715 workers were trained in 1984-85 at a cost of $85 million

while 11,891 workers were trained at a cost of $71 million under the CTST component.

Interprovincial Standards Program

The aim of the Interprovincial Standards Program is to increase the interprovincial mobility of journeymen/women in certain trades, to improve and upgrade training programs for tradesmen/women, and to develop instructional courses within the provinces and territories. The Commission maintains a secretariat to coordinate provincial activities toward reaching mutually acceptable competency levels in a number of trades. Each year, approximately eight new interprovincial Trade Examinations are developed and published. The Interprovincial Red Seal, affixed to their provincial Completion of Apprenticeship Certificate, or Tradesmen's Qualification Certificate, allows skilled trades people to work in any province. In the year under review, 12,300 Red Seals were awarded in 24 trades across Canada.

Special training initiatives

Women

During the year the Commission offered enriched wage reimbursements for employers to train women in non-traditional occupations. These occupations are now defined as those in which one-third or fewer of the workers in the labour force are female. In 1984-85, this initiative was carried out in both GIT and CTST. More than 200 occupations, including skilled trades and technical occupations, were eligible.

During the year, 1,318 women began training under GIT in non-traditional higher skill occupations. This represents a seven per cent decrease from 1983-84. Contracted costs were $5.4 million. In CTST, 708 women began similar training (a 30 per cent increase over 1983-84), at a contracted cost of $8.6 million. The percentage of women trained in non-traditional occupations, compared with all women in GIT, remained steady at 17 per cent.

In institutional training, 3,516 women started skill training in non-traditional occupations. To ensure that more women have an opportunity to enter non-traditional jobs and to increase their training program participation to a level equivalent to their labour force participation, women had priority status for 30 per cent of the seats in all institutional and technical courses identified as non-traditional occupations for women.

Natives

More than $11 million in GIT funds were contracted to train 2,156 Native persons. Under CTST, 80 Native persons were trained at a contracted cost of $1.2 million.

A total of 11,243 Natives began institutional training at an estimated cost of $50.2 million.

Youth

In 1984-85, 37 per cent of trainees in the National Industrial Training Program were youth (under the age of 25).

Special youth projects were continued under GIT. Consortia of employers in Montreal and Winnipeg, and the Halifax Board of Trade, were project sponsors, representing joint training initiatives between GIT and the private sector. Support is normally 75 per cent GIT and 25 per cent private sector.

The projects help socially, economically and educationally disadvantaged youth qualify for continuing employment. Approximately two-thirds of a six-month integrated package is devoted to classroom work in mathematics, communications, typing, business practice, basic blue-collar skills and human relations, with the remaining time spent on-the-job gaining work experience. Surveys are undertaken every six months for two-and-half years after

course completion. Statistics indicate that some 70 per cent of participants are still gainfully employed at that time.

In 1984-85, 41 per cent of the institutional training budget (excluding unemployment insurance benefits) was directed towards youth. This represented training for 62,234 young people under the age of 25.

Human Resource Planning

One of CEIC's functions is to develop and apply, in co-operation with the public and private sectors, a framework of policies and programs for the efficient functioning of the Canadian labour market. Consistent with national economic and social goals, this framework promotes three results: a labour force that meets the nation's occupational needs; an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and equality of opportunity for all Canadians to compete for jobs and have access to them.

These results can in large part be achieved through the twin strategies of better human resource planning and more effective management of adjustment problems. Explicit in CEIC's approach to human resource planning is that it is the responsibility of the private sector (primarily at the level of the individual firm) to do such planning. In this way, human resource planning is positioned as part of the range of management responsibilities necessary to productive, profitable and competitive industries.

CEIC has long recognized that it must consult and work closely with its key economic partners. As a result, priority is attached to the negotiation and implementation of human resource planning agreements with national industrial and professional associations. To date, the Minister of Employment and Immigration has signed 19 such agreements. Their goal is to generate co-operative efforts to identify and resolve sectoral human resource issues.

The sectors covered by national agreements include aerospace, mining, electrical manufacturing, mechanical contracting, textiles, pulp and paper, data processing and agriculture. Some 4,400 firms and almost 900,000 workers are covered by these industrial agreements. As well, associations representing some 160,000 professional engineers, chemists, technologists, and agronomists have signed agreements.

Regions are also undertaking impressive initiatives to promote human resource planning. These include negotiations to ensure that human resource planning and development considerations are reflected in Economic and Regional Development Subsidiary Agreements negotiated with federal/provincial/territorial governments under the ERDA umbrella. One such initiative in fiscal year 1984-85 involved the inclusion of human resource planning provisions in the Department of Communications' Sector Sub-Agreement. Other initiatives involve the aggressive use of program linkages to encourage the preparation of human resource plans. The Industrial Adjustment Service, foreign worker approval process, activities regulated by the Canada Oil and Gas Lands Administration, and Affirmative Action have been increasingly organized to ensure that the full range of human resource development programs (including training and labour market planning) are effectively co-ordinated. Several regions have produced their own human resource planning manuals and training programs and are developing other tools to assist business to prepare and implement their own human resource plans.

Foreign worker policy

The Commission facilitates and supports the use of foreign workers where this will maintain or create jobs in Canada, bring new technological

expertise, train Canadians, or expand the productive capacity of the country. The Commission also ensures that employing foreign workers does not adversely affect the employment and career opportunities of Canadians.

Industrial Adjustment Service

The Industrial Adjustment Service (IAS) encourages management and labour to work together to bring about labour force adjustments required by economic and technological changes.

The Commission advises and assumes up to 50 per cent of the cost of adjustment committees set up in formal agreements with employers and workers and, in some cases, with provincial governments.

In 1984-85, 517 new IAS agreements to examine problems of workforce planning and adjustment were signed. Commission expenditures related to these agreements plus agreements carried over from 1983-84 were $5.7 million including $0.2 million under MILAP.

During the past year, IAS continued to be responsible for the operation of Community Adjustment Committees (CACs) under the Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP). In addition IAS continued to be responsible for negotiating and monitoring Work Sharing Agreements and for co-ordinating and administering the Work Sharing Program.

There were nine CACs active under MILAP in 1984-85. Commission expenditures related to all these CACs were $0.2 million.

Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP)

The Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP), introduced in June 1984, for a two-year period, is designed to facilitate the adjustment process and alleviate hardship for permanently displaced workers in communities suffering from a major recent erosion or dislocation of the employment base. MILAP replaces the earlier Industry and Labour Adjustment Program established in 1981.

MILAP helps communities and workers to adjust by providing additional funds for increased training, stepped-up mobility assistance, wage subsidies for laid-off older workers, enhanced direct job creation and last resort income assistance to laid-off older workers (Labour Canada). A Community Adjustment Committee is established in each designated area to provide a co-ordinating mechanism for local participation in the adjustment process and in program delivery.

Community area designations are made by the federal Cabinet following recommendations of the Minister of Employment and Immigration and the Minister of Labour. On June 21, 1984, the following nine community areas were designated under MILAP: Labrador City/Wabush and Corner Brook in Newfoundland; Gagnon/Fermont/Sept-Iles/Port-Cartier/Schefferville, Asbestos, Thetford Mines, and Murdochville/Grande-Vallée in Quebec; and Nelson, Salmon Arm and the West Coast Fishery communities in British Columbia. On March 15, 1985, the following three community areas were also designated: Buchans in Newfoundland; Glace Bay in Nova Scotia and Logan Lake in British Columbia.

An estimated 16,000 laid-off workers from these designated communities are eligible to benefit from the program. For the nine-month program period ending March 31, 1985, some 2,000 workers participated in the program at an estimated federal cost of $2.5 million.

Federal and Provincial Agricultural Employment Development Agreements

Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements are in effect with all provinces except Alberta and Newfoundland. In 1984-85, $0.6 million in federal funds was spent for basic cost-sharing projects such as seasonal worker housing, promotion and advertising, daily worker transportation, research projects, interprovincial youth exchange and secretarial services.

Canada Farm Labour Pools

The Canada Farm Labour Pool (CFLP) provides an arrangement which fully involves the private sector in the delivery of specialized employment services to the agricultural industry. Each CFLP is run by an independent operator under a contribution agreement with CEIC. The Pool maintains close liaison with the local CEC concerning the use of CEIC programs such as training, mobility and job creation. There are 65 CFLPs covering all major farming areas of the country. In 1984-85, more than 245,000 vacancies were filled by CFLPs. Spending for the CFLP program was $6.0 million for 1984-85.

Local Agricultural Employment Advisory Boards (LAMBs), largely composed of local representatives from the private sector, act in an advisory capacity to the pools and establish guidelines for wage rates, working conditions, and accommodation for workers hired through the pools.

Seasonal Agricultural Workers Programs

These programs continue to provide an organized movement of foreign workers to meet the temporary needs of employers filling seasonal agricultural jobs. In 1984, Caribbean countries supplied 3,829 workers and Mexico, 673. The majority of these workers were employed on farms and in canneries in Ontario, while a small number went to Alberta, Manitoba and Quebec.

Canadian Industrial Renewal Program

In 1981 the government announced a five-year, $267 million program to foster the development of competitive textile, clothing, footwear, and tanning (TCFT) industries and to assist those communities and workers most affected by the gradual liberalization of world trade in TCFT commodities. The Canadian Industrial Renewal Program (CIRP) helps restructure, consolidate and modernize TCFT firms, develop and diversify the economic base of TCFT communities, and helps displaced workers make the transition to new employment or to take early retirement.

CIRP is a series of industrial and labour adjustment measures for TCFT firms and workers. Displaced TCFT workers are eligible for normal CEIC training, mobility, job creation, and job placement programs and services. They may also have access to wage subsidies, enhanced mobility assistance, enhanced allowances, and in communities most severely affected, special job creation assistance.

The CIRP labour adjustment measures also include ensuring the availability to all TCFT workers of Labour Canada's Labour Adjustment Benefits Program (pre-retirement), which is delivered by the Commission. The industrial adjustment measures involve assistance under the Sector Firms Program to viable TCFT firms and assistance under the Business and Industrial Development Program to firms in other industrial sectors located in designated special areas or willing to locate in these areas.

In 1984-85 some 17,000 TCFT workers received assistance through Commission programs at

an estimated cost of slightly more than $15.3 million.

Work Sharing

Work Sharing is designed to avert temporary layoffs and enable workers to share voluntarily the available work. Under Work Sharing, workers may receive wages from their employers for the days worked and unemployment insurance benefits for the days not worked.

The expenditure ceiling for Work Sharing in the 1985 calendar year is $45 million.

In March 1985, the Treasury Board approved future year reference levels to provide for the operational requirements of the program. A program performance report will be presented to the board on an annual basis.

In 1984-85 Work Sharing agreements in cases of temporary layoff ranged from a minimum of six weeks to a maximum of 38 weeks (26 weeks with a possible 12-week extension) and in cases of permanent layoff to a maximum of 50 weeks.

In the 1984-85 fiscal year, 3,922 applications were approved, potentially involving 54,191 employees in Work Sharing to avert the layoff of 21,644 workers at an expenditure of $32 million.

Job Creation

The direct job creation policy framework addressed three labour market objectives:

- contracyclical stabilization and adjustment;
- local employment growth; and
- human resource development.

To reflect these objectives, four major programs were put in place.

Canada Works

Canada Works creates productive term employment for unemployed persons. The program is designed to help stabilize the labour market and respond to worker dislocation. Priority is given to activities that promote economic recovery, result in incremental continuing employment and contribute to improvement of community assets or services without causing dependency.

Sponsors and employers from all sectors, including individuals, are eligible. Federal departments and agencies, as well as provincial and territorial departments and agencies, can be sponsors but not direct employers. Participants are selected from unemployed persons who have exhausted their unemployment insurance benefits, those who are still receiving UI benefits, laid-off workers, and social assistance recipients.

Proposals must create incremental employment with a minimum of three jobs per project for at least six weeks or a maximum of 52 weeks. Wage benefits include up to $325 per person per work-week, with a ceiling of $125 per work-week for other costs. Under Section 38 of the Unemployment Insurance Act, up to $315 per person per work-week with an additional amount of up to $125 per work-week for other costs is available. Up to $100,000 per project of exceptional merit is available in capital costs, if matched from other sources.

In fiscal year 1984-85, an estimated 152,200 people took part in Canada Works at a cost of $599.4 million. These figures exclude summer Canada Works which is described below.

Local Employment Assistance and Development (LEAD)

The objective of LEAD is to increase the number of permanent jobs in localities of chronically high unemployment. LEAD funds planning projects, infrastructure projects, enterprise projects or LEAD development corporations, depending on community needs and plans. LEAD corporations support and finance employment growth in the business sector, in

harmony with the over-all regional development strategies.

Organizations which represent community development interests in communities with populations of 50,000 or less are eligible sponsors. Short-term projects must be linked to regional priorities and involve activities which will lead to ongoing employment. Enterprise projects to support business through community development must not compete unfairly and must not displace existing workers. LEAD corporations are provided resources for planning and technical support, as well as investment funds for employment development.

Wages are paid at the prevailing rates. Planning projects are eligible for $100,000 maximum per annum for one year; infrastructure projects, $350,000 maximum per annum for two years; and enterprise projects, $350,000 maximum per annum for five years.

Corporations may receive $130,000 in contributions and $220,000 in grants a year for three years; increased funding is available for an additional two years. In 1984-85, an expenditure of $92.9 million through LEAD produced employment for 8,000 individuals.

Career-Access

Career-Access is a wage subsidy program designed to provide employment opportunities for the disabled and others facing barriers to employment. The employment must be full-time, except for disabled persons, and provide learning and work experience with on-the-job supervision. The program also provides employment services and wage subsidies to older workers identified by the Industrial Labour Adjustment and Canada Industrial Renewal Programs, and the Industrial Adjustment Service. A contribution may also be made to a community group or agency assisting in the delivery of the program.

Employers can be businesses, organizations or individuals in business for six months or more. Municipalities are eligible to become employers if provincial governments raise no barrier.

Employers' wage subsidies can last up to 12 months and be as high as 85 per cent of employees' gross wages, to a maximum of $500 per week. The maximum wage contribution per subsidized employee is $15,000.

The subsidy payable varies with the characteristics and needs of program participants. In addition to the contribution for wages, $10,000 per establishment may be contributed for restructuring the work place or for providing special equipment to allow for the hiring of a disabled employee. Protective clothing may be provided to a subsidized employee up to a cost of $100. Non-profit or charitable organization employers may receive an additional $80 per week per subsidized employee for costs incurred as a result of the employee placement. The maximum amount per subsidized employee is $30,000.

When an association composed of more than one community group or agency is working on behalf of program clients at the metropolitan, provincial or territorial levels, it can receive up to $100,000 over 12 consecutive months. A single community group or agency can receive up to $50,000 for the same period.

Delivered through the Career-Access Program, the Voluntary Initiatives Program was introduced in the summer of 1984 on an experimental basis with the objective of providing an opportunity to those on unemployment insurance to perform useful and productive activities with charitable organizations.

Participants continue to receive their regular UI benefit plus an enhancement. Placements last from six to 50 weeks. Organizations receive up to $50 weekly per participant to contribute to additional costs actually incurred.

In fiscal 1984-85, 58,400 participants were supported under Career-Access and the Volun-

tary Initiatives Program at a cost of $209.1 million. This excludes summer career-access which is described below.

Job Corps

Job Corps helps severely employment-disadvantaged individuals acquire necessary preparation and employment-related skills. Community resources and the private sector set up and conduct projects which provide counselling, work orientation, employment experience and other supportive assistance to participants.

Sponsors are required to establish a plan of scheduled activities as well as performance standards and measurable operational goals. Job Corps participants can graduate to the Career-Access program to gain entry to the labour market.

Organizations, businesses and individuals, exclusive of federal and provincial governments, are eligible sponsors and employers. Municipalities and school boards may become eligible if the provincial government does not object. Participants include those severely disadvantaged for such reasons as lack of education, training, job experience, or mental or physical disabilities. Some activities may have a developmental phase of up to one year followed by an operational phase of up to 36 months; others may move directly into an operational phase of up to 36 months which, upon recommendation of a Regional Assessment Board, can be extended for an additional year.

Not more than $100,000 is available for developmental phase activity or $350,000 per year for operational phase activity. A maximum contribution of $120,000 for a 12-month period may be made to groups, agencies or associations working to support Job Corps projects at a national level. The contribution for costs other than wages and benefits cannot exceed 50 per cent of the total, once approved capital expenditures have been deducted. A $50,000 contribution per Job Corps project is possible for the purchase of capital items essential to the operation.

In 1984-85, 6,600 people took part in Job Corps at a cost of $41.8 million.

Summer Canada

Summer Canada 1984 provided students returning to educational institutions with approximately 75,200 jobs in the private and public sectors, through sponsored projects and career-developing internships. Special measures were maintained to promote the hiring of Natives, disabled persons, and female students in non-traditional occupations.

In the summer of 1984, 11,800 community-based projects sponsored by local governments, community organizations, professional and other associations, and business organizations under Summer Canada Works created approximately 54,400 jobs for students across Canada with a total of $112 million in contribution funds.

Summer Career-Access provided students with career-related summer work opportunities. Subsidies of 50 per cent of wages paid, up to $3 per hour, were available to employers. An additional contribution of up to $80 per work-week was available to non-profit organizations to defray other costs.

Under Summer Career-Access 10,600 internships were created in non-profit organizations and the private sector with a budget of $16.1 million in contribution funds.

In 1984, federal departments and agencies participated in the program under Summer Canada Works and Summer Career-Access. Funding was established at $28 million. A total of 50 departments and agencies submitted proposals for projects and internships across Canada.

Under Summer Canada Works in 1984, 38 departments and agencies submitted project proposals creating 5,400 jobs. Projects includ-

ed activities in agriculture, telecommunications, research, park awareness, interpretation, and health and social services to Natives on reserves.

In 1984, under Summer Career-Access another 4,800 jobs for students were created through internships in 42 federal departments and agencies. These jobs were of a specialized, scientific or technical nature, offering post-secondary students work experience related to their fields of study.

Employment Creation Grants and Contributions

In 1984-85, the Commission's funding level was $180.2 million for projects under this initiative.

Youth Training Option (YTO)

YTO is an experimental program announced November 6, 1984. It addresses the problems facing young people in making the transition from school to work by offering a combination of on-site and off-site training and work experience. The program, a collaborative effort by business, labour and government, provides youth with the opportunity for a combination of practical experience and theoretical training.

There are four key players in YTO: managing coordinators, trainees, training place hosts, and unions.

Managing coordinators, recruited primarily from the private sector, are responsible for the development and implementation of training plans, including securing host training places, enrolling trainees, arranging for the provision of off-site (classroom) training, and monitoring the progress of the trainees. Priority is given to those managing coordinators whose plans demonstrate the availability of employment with the employers involved.

Trainees are unemployed young men and women between the ages of 17 and 21. In most cases, they lack the opportunities for integration into the labour market and thus face unemployment rates two to three times higher than post-secondary or apprenticeship program graduates.

Training place hosts, who are primarily employers from the private sector, provide the trainees with on-site training and work experience, under agreements with managing coordinators.

The participation of unions in YTO is vital; in a unionized shop, a YTO project could not proceed without the agreement of the union. Unions are an important source of guidance and support for YTO trainees, are often involved in the provision of specialized training, and can perform the role of managing coordinator.

Since YTO is a decentralized program, the approval process for projects is at the regional level. This allows the projects to respond to the specific needs of the local and regional labour markets. The functions of EIC personnel in YTO are: to assist in the development of training plans; to offer assistance and guidance to managing coordinators; to monitor the financial aspects of the program as well as the training quality; and, to determine the level and source of income support to YTO trainees.

YTO has a total allocation of $27 million over fiscal years 1984-85 and 1985-86. Between November 4, 1984, and March 31, 1985, EIC received 192 proposals for training projects, with a total value of $43 million. EIC approved 118 YTO projects designed to train 3,357 unemployed youths. The average length of YTO on-site and off-site training is 43 weeks. Including the trainee allowance and UI benefit estimates, the total cost of these projects is $22 million.

In fiscal year 1984-85, $6.8 million in contribution funds and $169,000 from the Unemployment Insurance Account were expended in support of YTO projects.

Figure 1

National Training Program: trainees started and expenditures 1984-85

Expenditures (1)

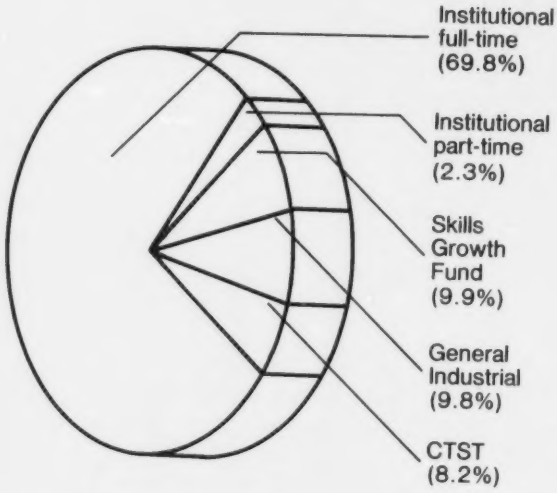

(1) Total: $872,311,428 (Excludes UI (Sec. 39))

Trainees started (2)

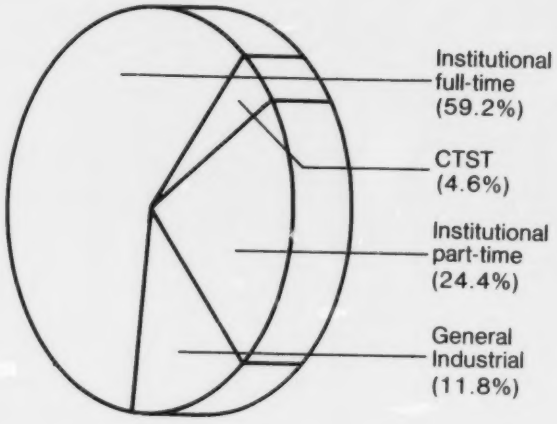

(2) Total: 259,422

Trainees started by type of training

Institutional (3)
(full-time only)

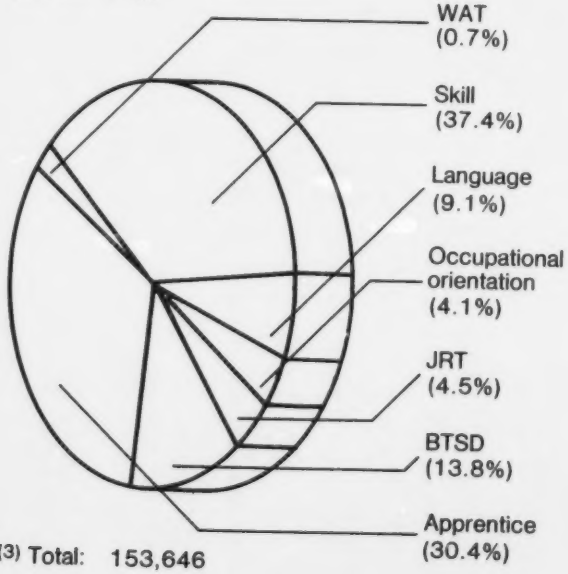

(3) Total: 153,646

Industrial (4)
(General and CTST)

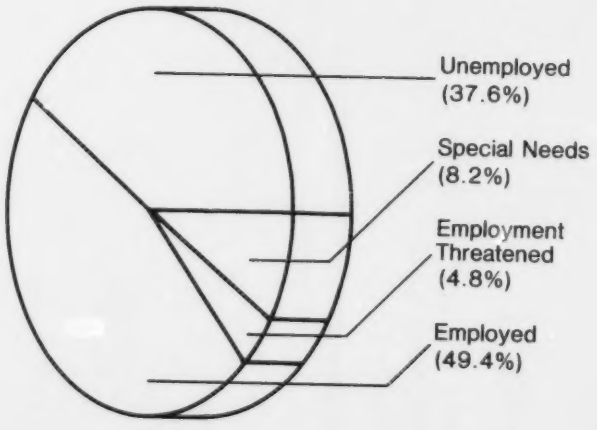

(4) Total: 42,606

Table 3

National Training Program:
Institutional and Industrial Training Expenditures
1984-85

Provinces and Territories	Federal payments ($)							
	Institutional Training				General Industrial Training costs	Critical Trade Skills Training costs	Skills Growth Fund	Total training costs
	Purchases	Allowances	Unemployment insurance	Total				
Newfoundland	18,335,723	4,648,374	8,290,322	31,274,419	1,422,655	765,240	3,839,172	37,301,486
Prince Edward Island	4,545,594	727,210	2,310,891	7,583,695	745,953	196,126	449,615	8,975,389
Nova Scotia	20,169,862	5,203,831	7,641,864	33,015,557	4,827,015	1,314,867	4,282,328	43,439,767
New Brunswick	18,302,383	4,117,836	9,171,850	31,592,069	4,643,078	925,262	1,856,695	39,017,104
Quebec	138,401,254	30,421,276	55,113,988	223,936,518	15,707,312	14,908,650	19,844,099	274,396,579
Ontario	148,831,738	35,056,992	70,255,942	254,144,672	26,878,310	31,839,804	21,067,183	333,929,969
Manitoba	23,378,691	4,831,690	9,596,544	37,806,925	7,169,837	2,153,086	8,939,334	56,069,182
Saskatchewan	22,971,809	5,550,869	6,302,077	34,824,755	3,869,824	2,844,073	7,893,925	49,432,577
Alberta	49,504,241	13,351,533	25,256,458	88,112,232	7,813,787	6,855,063	7,601,883	110,382,965
Northwest Territories	5,047,740	1,496,448	712,293	7,256,481	1,776,189	613,254	149,109	9,795,033
British Columbia	60,466,169	12,006,493	21,979,667	94,452,329	9,848,596	8,147,717	10,162,111	122,610,753
Yukon	1,877,228	417,383	896,546	3,191,157	490,040	520,322	287,547	4,489,066
Canada	511,832,432	117,829,935	217,528,442	847,190,809	85,192,596	71,083,464	86,373,001	1,089,839,870

Table 4

National Training Program:
Institutional and Industrial Training, number of trainees started
1984-85

Provinces and Territories	Full-time public and private institutions								Institutional part-time training	Total institutional training	General Industrial Training	Critical Trade skills Training	Total
	Skill training	language training	Basic training for skill development	Job Readiness Training	Work Adjustment Training	Occupational orientation training	Apprentice training	Total full-time training					
Newfoundland	3,292	84	746	364	—	457	848	5,791	163	5,954	533	165	6,652
Nova Scotia	4,196	149	874	581	—	452	2,054	8,306	737	9,043	1,725	447	11,215
New Brunswick	3,611	65	626	192	—	547	1,722	6,763	994	7,757	2,586	442	10,785
Prince Edward Island	699	27	112	99	86	75	164	1,262	405	1,667	483	134	2,284
Quebec	13,858	2,669	8,559	1,711	—	193	445	27,435	48,234	75,669	5,035	1,663	82,367
Ontario	16,187	4,896	4,155	2,563	928	2,651	13,203	44,583	10,014	54,597	9,156	5,658	69,411
Manitoba	2,436	556	1,202	228	31	201	2,114	6,768	779	7,547	2,288	313	10,148
Saskatchewan	1,459	719	1,014	263	—	375	2,022	5,852	199	6,051	1,206	385	7,642
Alberta	2,931	3,462	1,909	498	21	308	14,948	24,077	1,476	25,553	2,362	699	28,614
Northwest Territories	581	55	369	37	—	28	326	1,396	—	1,396	319	87	1,802
British Columbia	8,016	1,215	1,498	382	—	1,017	8,892	21,020	139	21,159	4,976	1,872	28,007
Yukon	234	—	107	15	—	37	—	393	30	423	46	26	495
Canada	57,500	13,897	21,171	6,933	1,066	6,341	46,738	153,646	63,170	216,816	30,715	11,891	259,422

Table 5

Industrial Adjustment Service (IAS) Agreements 1984-85

Region	Assessment and Mobility Agreements	Community Adjustment Committees	Industrial Adjustment Service Expenditures – Vote 15		
			Regular ($000)	Under Community Adjustment Communities ($000)	Total ($000)
Newfoundland	9	2	61	65	126
Nova Scotia	49	—	534	—	534
New Brunswick	7	—	56	—	56
Prince Edward Island	1	—	12	—	12
Quebec	201	4	2,475	39	2,514
Ontario	146	—	1,351	—	1,351
Manitoba	16	—	87	—	87
Saskatchewan	9	—	79	—	79
Alberta/Northwest Territories	11	—	204	—	204
British Columbia/Yukon	68	3	677	92	769
Canada	517	9	5.536	196	5.732

Totals may not add due to rounding.

Table 6

Employment Development Branch:
funding and impact
1984-85

	Funding ($000,000)				Estimated impact			
	Total	Program operating costs	Program contributions (Consolidated Revenue Fund)	UI funds	Total participants*	Total equivalent years	Participants Under UI*	Equivalent years under UI
Canada Works**	739.1	55.3	489.0	194.8	205,400	41,400	57,200	12,600
LEAD	92.9	10.1	82.8	—	8,000	5,700	—	—
Career-Access	226.7	18.9	168.8	39.0	66,400	29,500	7,800	3,900
Job Corps	41.8	4.2	37.6	—	6,600	1,900	—	—
Summer Canada-remainder***	44.4	15.9	28.5	—	15,600	3,500	—	—
Employment creation grants and contributions	180.2	2.5	177.7	—	—	—	—	—
Total	1,325.1	106.9	984.4	233.8	302,000	82,000	65,000	16,500

* *Carry-over plus new starts.*
** *Includes $44.24 million for estimated government contributions to the UI Fund.*
*** *Includes DND, RCMP, Federal Internships and Projects, and CECs for Students.*

Table 7

Employment Development Branch:
Job Creation Programs — **Youth**
1984-85

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	101,000	90,700	21,300	49.2	329.6
LEAD	2,200	500	1,500	26.8	24.7
Career-Access	54,400	43,400	23,800	82.0	172.9
Job Corps	3,100	2,100	900	47.0	17.3
Summer Canada-remainder	15,600	15,600	3,500	100.0	44.4
Total	176,300	152,300	51,000	58.4	588.9

** Carry-over plus new starts.*

Table 8

Employment Development Branch:
Job Creation Programs — **Women**
1984-85

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	69,800	61,800	14,100	33.9	225.6
LEAD	2,900	700	2,000	36.0	33.1
Career-Access	30,000	24,400	13,400	45.0	108.1
Job Corps	3,100	2,100	900	47.0	17.3
Summer Canada-remainder	5,600	5,600	1,500	36.0	20.1
Total	111,400	94,600	31,900	37.0	404.2

** Carry-over plus new starts.*

Table 9

Employment Development Branch:
Job Creation Programs — **Disabled**
1984-85

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	3,700	3,400	600	1.8	11.6
LEAD	300	100	200	4.0	3.7
Career-Access	10,000	7,800	4,600	15.0	35.7
Job Corps	900	600	300	13.0	4.8
Summer Canada-remainder	100	100	100	0.3	0.2
Total	15,000	12,000	5,800	5.0	56.0

** Carry-over plus new starts.*

Table 10

Employment Development Branch:
Job Creation Programs — **Natives**
1984-85

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	18,500	15,700	3,500	9.0	65.9
LEAD	1,800	400	1,200	22.0	20.2
Career-Access	2,000	1,600	900	3.0	6.8
Job Corps	2,300	1,500	700	35.0	12.9
Summer Canada-remainder	600	600	200	4.0	4.2
Total	25,200	19,800	6,500	8.3	110.0

** Carry-over plus new starts.*

Table 11

Direct Job Creation: synopsis — regional allocation/contributions — UI funds anticipated
1984-85

Regions	Budgeted ($000)					
	Canada Works	LEAD	Career-Access	Job Corps	Summer Canada-remainder	Total
Newfoundland	48,678	4,304	7,023	2,207	1,170	63,382
Nova Scotia	32,810	5,258	9,195	1,571	1,367	50,201
New Brunswick	35,113	7,727	6,933	1,042	1,382	52,197
Prince Edward Island	7,761	3,078	1,667	639	262	13,407
Quebec	207,447	31,339	55,973	6,649	7,745	309,153
Ontario	146,284	11,782	68,218	10,736	8,075	245,095
Manitoba	26,382	5,743	8,142	4,606	1,588	46,461
Saskatchewan	18,032	2,603	7,269	1,918	1,341	31,163
Alberta/Northwest Territories	35,427	3,897	13,076	4,175	1,576	58,151
British Columbia/Yukon	102,525	7,089	25,038	4,099	4,012	142,763
Unallocated	23,355	20	5,259	—	—	28,634
Total	683,814	82,840	207,793	37,642	28,518	1,040,607

Insurance

Unemployment Insurance (UI) continued to play an essential role in Canada's economy in 1984. Benefit payments totalled almost $10 billion, down slightly from 1983. Although more claims were allowed (up 3.3 per cent to over 3.2 million) and, on average, claimants drew larger weekly payments (up 4.4 per cent to $162), there was a substantial reduction in the average weeks paid per initial claim allowed (down 13.9 per cent to 23.0 weeks) and a consequent decrease of 4.3 per cent in the average number of beneficiaries during the year.

Because of the continued heavy workload in 1984, improvements in the claims processing and claims pay functions were needed to ensure increased productivity even in times of cost restraint. The introduction of on-line computer systems and optical card reader technology was completed. The resulting savings allowed further emphasis on the delivery of timely, accurate, understandable and sensitive service to claimants.

Record of Employment

The most important document in the UI system is the Record of Employment (ROE) which the employer must fill out every time a worker leaves a job. The information on the form is required to establish a claim and calculate the rate of benefit for Unemployment Insurance.

There have been two studies of the ROE form and reporting system. One study was undertaken by the Commission and Revenue Canada, Taxation (RC,T) and the other was done by the Commission with representatives from other government departments and from the private sector. Both studies found that the present ROE system is as simple and efficient as possible under the present legislation and that it serves the purpose of both employers and claimants, as well as the Commission.

Legislative changes

Several regulatory changes which had an effect on the UI program were introduced during 1984. Part III of the UI Regulations dealing with premium reductions for employers with wage loss plans was modified and re-structured. This has made it easier to understand and administer the premium reduction program. Other changes related to labour market oriented programs were also introduced.

Public understanding of UI

The UI program is extremely complex, which creates a problem in our communications with the public. Recognizing this difficulty, the Commission continues to simplify written material, such as forms and correspondence. Legislation, while written to be accurate and unequivocal, has been made as clear as possible for the non-expert.

The Social Insurance Number

There were 517,905 new Social Insurance Numbers (SIN) issued during1984-85. The Commission also amended 181,781 existing records and replaced 184,202 SIN cards.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can reduce their UI premiums, but must share this reduction with those employees covered by the plan. In 1984, 30,500 employers received a premium reduction totalling $291

million (up from $262 million in 1983). These employers employ more than 50 per cent of the Canadian work force.

Audits of participating employers were introduced in 1982 to detect and prevent abuse of the Unemployment Insurance Account through the Premium Reduction Program.

Boards of Referees Service

There are 98 Boards of Referees centres in Canada. In June 1982, the Commission began a pilot project to allow people living more than 80 kilometres from a Board centre to have their appeals heard by telephone. The pilot project proved successful and the Commission started implementation in 1984-85 with full implementation expected to be completed by the end of 1985-86.

Developmental uses of UI funds

In 1977, the UI Act was amended to include developmental uses of UI funds. Funds could, in effect, be used as income maintenance to support claimants on approved work sharing agreements, job creation projects and training courses. While the 1984 payments were slightly lower than the 1983 total of $374 million, the developmental uses of UI funds constitute a significant contribution to the developmental needs of claimants.

Financial operations of the Unemployment Insurance program

Pursuant to Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971, financial operations are recorded on a calendar year basis.

Benefit payments

Unemployment Insurance benefits paid totalled $9,986 million in 1984. This is $183 million lower than the $10,169 million paid out in 1983. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants, and benefit repayments, the net benefits in 1984 amounted to $9,859 million. The factors that determine the amount of benefits paid may be summarized as follows:

- Number of claims

In 1984 there were 3,223,000 claimants who received benefits, down from 3,445,000 in 1983. The annual rate of unemployment also decreased from 11.9 per cent in 1983 to 11.3 per cent in 1984.

- Average weekly benefit

In 1984 the average weekly benefit was $161.62, a 4.4 per cent increase over the 1983 average of $154.88. Since benefit rates are related to claimants' earnings, increases in wages and salaries resulted in higher benefits. The increase in the maximum weekly benefit, to $255 in 1984 from $231 in 1983, is another reason for the higher benefits paid.

- Special benefits

Special benefits including sickness, maternity and age 65 increased to $623 million in 1984 from $542 million in 1983. Most of this increase was in the maternity category, which increased to $396 million in 1984 from $344 million in 1983. Beginning January 1, 1984, adoptive parents were able to claim a maximum of 15 weeks of benefits. In 1984, $3 million was paid as adoptive benefits.

- Fishing benefits

Fishing benefits totalled $163 million in 1984, an increase of $21 million over the $142 million

paid in 1983. Higher average weekly benefits and longer duration on claims as well as a slight increase in fishing claims explain this large increase. The increase also resulted in part from the regulatory changes to implement the recommendations of the Task Force on Atlantic Fisheries.

• Training benefits

Training benefits in 1984 amounted to $227 million. This increase was mainly due to higher average weekly benefits. The number of UI claimant trainees enrolled decreased slightly from 86,800 in 1983 to 80,200 in 1984.

• Work Sharing benefits

Work Sharing benefits paid in 1984 amounted to $32 million which reflected a lower demand for work sharing arrangements. In 1984, 56,476 claimants participated in Work Sharing, and their average weekly benefit was $54.44.

• Job Creation benefits

Job Creation benefits paid in 1984 amounted to $115 million, an increase of $8 million over the 1983 figure of $107 million. In 1984, a total of 37,000 claimants worked on UI/Job Creation projects, and their average weekly benefit was $290.50.

Investigation and control

During 1984, 1,079,000 investigations were completed. Of these, 344,500 disqualifications and disentitlements were imposed and 308,500 overpayments totalling $88 million were established. A total of 104,900 administrative penalties were imposed under the authority of Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $12 million. During the year, 5,500 prosecutions were started and fines of $3 million were imposed by the courts.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation collects unemployment insurance premiums from employees and employers for the Commission. Premium revenue transferred to the Commission in any year is an estimate of the premiums which will be collected that year, and this amount is finally determined when information returns are processed the following year. The employee and employer premiums transferred from the Department of National Revenue, Taxation in 1984 amounted to $7,627 million — $610 million higher than the transfers of $7,017 million in 1983. The increase in premium transfers resulted from a number of factors:

• Number of contributors

The average insurred population, estimated by Statistics Canada, increased to 11,046,000 in 1984 from 10,797,000 in 1983. When the decrease in the average number of beneficiaries from 1,250,000 in 1983 to 1,194,000 in 1984 is considered, the number of contributors increased to 9,852,000 in 1984 from 9,547,000 in 1983.

• Average weekly insurable earnings

Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, the UI Act requires that the maximum weekly insurable earnings be increased annually according to the earnings index for that year. In 1984 the maximum weekly insurable earnings were raised to $425 from $385 in 1983. Second, since insurable earnings are directly related to an employee's earnings, in-

creases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings.

• Premium rates

In 1984 the premium rate for employees remained at the 1983 level of $2.30 per $100 of insurable earnings. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) also remained the same as the 1983 rate of $3.22 per $100 of employees' insurable earnings.

• Premium reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, and they must share these with employees. The number of employer units receiving premium reductions increased to 30,500 in 1984 from 30,300 in 1983. As a result, employers received an estimated $291 million in premium reductions in 1984 — up from $262 million in 1983.

Administrative costs

Section 102 of the Unemployment Insurance Regulations prescribes that the UI administrative costs shall be determined by the total actual administrative costs of Employment and Immigration Canada, less the costs not related to the administration of the Unemployment Insurance Act. Since the actual administrative costs of Employment and Immigration Canada are calculated on a fiscal year basis, the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for a fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in accordance with this formula amounted to $903 million in 1984.

Approximately $5 million was recovered in 1984, on account of services rendered to other government departments or agencies. Thus, net administrative costs in 1984 amounted to $898 million.

Government contributions

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the Unemployment Insurance Program. Government contributions consist of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits paid to self-employed fishermen, i.e., benefits less premiums collected.

In 1984, the government contributions amounted to $2,890 million, an increase of $79 million from the 1983 government contributions of $2,811 million.

Balance of the Unemployment Insurance Account

The 1984 operations resulted in a deficit of $692 million (including a net interest charge of $453 million). The cumulative deficit at the end of 1984 amounted to $4,546 million. The deficit was financed by advances from the Consolidated Revenue Fund.

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT
for the year ended December 31, 1984

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

The Honourable Flora MacDonald, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1984 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1984 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 23, 1985

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1984

ASSETS

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Due from claimants (Note 4)	$ 127,004	$ 121,140
Due from Canada (Note 5)	-	87,065
	$ 127,004	$ 208,205

LIABILITIES AND DEFICIT

Balance of the account with Receiver General for Canada (Note 3)	$ 125,811	$ 125,970
Unredeemed warrants (Note 3)	165,124	167,809
Tax deductions from warrants	66,199	56,284
Due to Canada (Note 5)	167,534	-
Advances from Canada (Note 6)	4,147,998	3,711,716
	4,672,666	4,061,779
Deficit	(4,545,662)	(3,853,574)
	$ 127,004	$ 208,205

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of revenue, expenses and deficit
for the year ended December 31, 1984

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 7,627,117	$ 7,017,369
Penalties	11,687	9,819
	7,638,804	7,027,188
Expenses		
Benefits (Note 7 and Schedule)	9,859,443	10,062,617
Administration	897,946	817,993
Interest on advances from Canada and on the balance of the account with Receiver General for Canada	452,917	409,315
Doubtful accounts	10,974	4,709
	11,221,280	11,294,634
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	3,582,476	4,267,446
Government's share of benefits (Schedule)	2,890,388	2,810,573
Excess of expenses over revenue for the year	692,088	1,456,873
Deficit at beginning of the year	3,853,574	2,396,701
Deficit at end of the year	$ 4,545,662	$ 3,853,574

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1984

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial transactions relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees.

2. Accounting policies

(a) Premiums

The premiums are recorded based on an estimate of the amount to be collected in the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(c) Benefits

Benefits represent warrants issued during the year less benefit overpayments identified by the Commission during the year and benefit repayments received and estimated receivable under Section 142 of the Act.

(d) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

(e) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(f) Government's share of benefits

The Government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Restatement of prior year

The balances at December 31, 1983 of the account with Receiver General for Canada and the unredeemed warrants established at that date at $92 million and $385.8 million respectively were restated by $218 million to reflect all warrants redeemed by the Bank of Canada.

4. Due from claimants

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties	$ 88,215	$ 75,459
Less: allowance for doubtful accounts	21,351	15,319
	66,864	60,140
Benefit repayments under Section 142 of the Act	60,140	61,000
	$ 127,004	$ 121,140

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $4.9 million (1983 - $4.8 million).

5. Due to (from) Canada

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits	$ (27,835)	$ (100,435)
Premiums	165,882	2,631
Interest on balance of the account with Receiver General for Canada	(978)	(25)
Administration expenses	30,567	10,847
Benefit repayments	(190)	(149)
Other	88	66
	$ 167,534	$ (87,065)

6. Advances from Canada

Advances from Canada are made under Section 137 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 9.75% to 13.25%. The balance as at December 31 consists of $3,753 million ($3,328 in 1983) in principal and accrued interest of $395 million ($383.7 million in 1983). Of the amount of $3,753 million in principal, $1,680 million is repayable in 1985 and $2,073 million in 1986.

7. Overpayments and underpayments of benefits

The large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service require selective internal control procedures rather than universal and therefore the verification of claims is mainly done after claimants have begun to receive benefits.

As a result, overpayments and underpayments of benefits exists which the Commission estimated at $300 million and $84 million respectively for the year ended December 31, 1984. These amounts are included in the benefits for the year.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1984

	1984		1983	
	Total	Government's share	Total	Government's share
	(in thousands of dollars)			
Initial	$ 5,572,489	$ -	$ 5,671,731	$ -
Extended duration of employment	738,719	-	949,897	-
Extended regional unemployment rate	2,738,559	2,738,559	2,680,553	2,680,553
Maternity	394,586	-	341,828	-
Sickness	199,078	-	174,370	-
Work sharing	31,377	-	84,940	-
Retirement	18,026	-	17,539	-
Adoption	3,008	-	-	-
	9,695,842	2,738,559	9,920,858	2,680,553
Fishing	163,601	151,829	141,759	130,020
	$ 9,859,443	$ 2,890,388	$ 10,062,617	$ 2,810,573

The benefits for the extended regional unemployment rate and the fishing benefits, less fishing premiums collected, are the sole responsibility of the Government.

Table 12

Unemployment insurance benefits paid 1983 and 1984

Benefits paid	1983	1984
	($000,000)	
By province		
Newfoundland	460.0	498.9
Nova Scotia	398.4	418.1
New Brunswick	447.4	493.9
Prince Edward Island	81.7	98.2
Quebec	3,048.2	3,021.7
Ontario	2,859.4	2,517.0
Manitoba	310.5	295.5
Saskatchewan	218.5	241.6
Alberta	908.8	923.4
British Columbia	1,399.6	1,443.6
Yukon	19.8	17.6
Northwest Territories	14.5	14.0
Interstate	2.3	2.0
Canada (gross)	10,169.1	9,985.6
Less: overpayments and cancelled warrants	60.5	63.9
benefit repayments	46.0	62.3
Canada (net)	10,062.6	9,859.4
By type		
Regular	9,069.5	8,825.1
Sickness	179.5	204.6
Maternity	344.2	395.9
Adoption	-	3.0
Age 65	18.5	19.2
Fishing*	141.8	163.4
Training	225.8	226.8
Work Sharing	83.1	32.4
Job Creation	106.7	115.2
Canada (gross)	10,169.1	9,985.6
Less: overpayments and cancelled warrants	60.5	63.9
benefit repayments	46.0	62.3
Canada (net)	10,062.6	9,859.4

* *Benefits to self-employed fishermen are provided for by special regulations made under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The Act also provides that the government assumes the full costs for payment of these benefits.*

Immigration

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Today, as in the past, Canada needs immigrants, and continues to welcome newcomers from anywhere in the world and without respect to ethnic, religious, or racial background. The prime considerations in our Immigration Program today, however, must be our national goals and the contribution of Canada's immigration law and policy to the fulfillment of those goals.

Each year millions of people come to Canada as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents, or immigrants wanting to build a new future here.

The Immigration Program is responsible for:

- recruiting and selecting people suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- protecting Canadians against undesirable non-Canadians;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding enquiries, processing immigration appeals, and arranging for the departure of undesirables;
- adjudicating cases concerning both admission to or the right to remain in Canada, and detention in or removal from Canada; and
- helping immigrants adapt to the social, economic, and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial, and municipal governments or voluntary agencies.

Policy and program development

In consultation with the provinces, the Commission recruits, selects, and admits immigrants, foreign students, and temporary foreign workers to Canada.

Immigration levels

Immigration levels planning proceeds from an independent analysis of each main component of the program — family class, refugees and designated classes, selected workers, and business immigrants — resulting in an immigration intake responsive to Canada's economic and social objectives. The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given time period, and in so doing, indicates the demographic considerations underlying this determination. The announced future level results from an aggregate of the component planning figures. The level is not a target, quota or ceiling, but rather a planning range which facilitates forward planning in the public and private sectors.

On November 1, 1984, the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels was tabled in the House of Commons. This report announced a planning intake for 1985 of 85,000 to 90,000. The level was determined for one year only to allow for a comprehensive review of immigration policy.

Immigration components

The announced planning figures, by component, for the 1985 calendar year are as follows:

Family class	45,000
Refugees and members of designated classes	15,000*
Persons landed under special humanitarian measures	5,000- 8,000
Selected workers:	
principal applicants	5,500- 6,500
spouses and other dependants	5,500- 6,500
Business immigrants:	
principal applicants	2,200
spouses and other dependants	4,800
Retirees	2,000
Total	85,000-90,000

**Includes 11,000 government-assisted refugees and approximately 4,000 privately sponsored refugees.*

Consultations

The Immigration Act requires the Minister to consult with provincial governments before the federal government determines future levels of immigration. Territorial governments have also been consulted since 1982. In addition, some 115 non-governmental organizations, including employer, employee, academic, and environmental groups, were canvassed in 1984. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments, and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups.

Annual Refugee Plan

Canada expresses its humanitarian concern for refugees in very concrete ways. This country is the fourth largest financial contributor to the UNHCR. It also makes significant donations to international relief organizations such as the International Red Cross. As a member of the executive committee of the UNHCR, Canada seeks diplomatic solutions to problems which produce refugees. Its major international contribution to refugee resettlement is outlined in the Annual Refugee Plan, contained in the immigration levels report. Refugee intake is planned only one year in advance because of the volatile nature of the international refugee situation.

About 20,600 persons benefited from Canada's refugee and humanitarian programs in 1984. During the year, the Annual Refugee Plan for the acceptance of 10,000 government-assisted refugees was overfilled. Allocations for the Middle East and Africa, while not fully met, showed increases compared with 1983 figures. Allocations for Indochinese refugees were overfilled because of extended resettlement opportunities offered toVietnamese refugees in Hong Kong. The allocation of 2,500 places for Latin America was slightly underfilled in 1984, but special program landings and landings resulting from refugee claims made in Canada swelled the total intake to 3,750.

In addition to refugees brought to Canada with the assistance of the federal government, private and family groups also helped refugees enter Canada. In 1984, of those who resettled in Canada, almost 4,000 came under private sponsorship, and 5,400 under special humanitarian programs for family members from Lebanon, Poland, Iran, El Salvador, and Sri Lanka. Some refugees were resettled without assistance because they were, apparently, self-supporting.

Special measures

Guatemala: Guatemalans were included in the Political Prisoners and Oppressed Minorities Designated Class in March 1984, and special measures facilitating their family reunification came into effect immediately. Guatemalans with close relatives in Canada are allowed to immigrate under relaxed criteria, and those already in the country and who have eligible relatives here may apply from within Canada. Deportations to Guatemala were suspended for one year, and Guatemalan visitors who have no relatives in Canada may remain here and work. They may apply for permanent residence after one year if they demonstrate an ability to adapt to Canadian life. More than 1,300 persons benefited from these measures in 1984.

Sri Lanka: Following the outbreak of intercommunal violence in Sri Lanka in July 1983, special measures were implemented in September 1983. Under these, Sri Lankans with relatives in Canada are eligible to immigrate under relaxed criteria, and may apply from within Canada if they were here temporarily at the beginning of the program. Other Sri Lankans temporarily in Canada were allowed to extend their stays, and if necessary to work, while awaiting a return to normal conditions in their country. During the latter part of 1984, these measures were extend-

ed and broadened to include victims of the most recent turmoil in Sri Lanka.

El Salvador: Special measures for Salvadorans implemented in 1982 remained in effect, although the majority of people from El Salvador who resettle in Canada do so under the refugee and designated class programs.

Lebanon: Special measures announced on June 15, 1982, continued. These provide for assessment under relaxed immigration selection criteria for relatives of Canadian citizens and landed immigrants normally resident in Lebanon who are directly affected or displaced by the conflict. The measures also enable Lebanese visitors who cannot return to Lebanon because of the war to apply for permanent residence while in Canada.

Poland: In late 1983 conditions in Poland became more settled and the Polish special measures were ended as of January 1, 1984. Nevertheless, Polish political prisoners and detainees continue to be processed by visa officers in Warsaw under the Designated Class Regulations for Political Prisoners and Oppressed Persons. Once again in 1984, Poland continued to rank among major sources of immigration to Canada because of the collective impact of our refugee and humanitarian programs.

Selected worker restriction

The restriction on selected workers, introduced on May 1, 1982, in response to employment difficulties associated with the economic downturn, continued in 1984-85. The restriction applies to all immigrants subject to labour market criteria in the immigration selection process (point system) except for those with arranged employment, and for certain others from countries where there has been unrest. Family class immigrants and refugees are exempt from this requirement, as are entrepreneurs and self-employed persons.

Business immigration

Business immigrants help generate jobs and stimulate economic growth through private sector investment. The Commission's entrepreneurial program is an important element in the government's strategy of revitalizing the Canadian economy by attracting foreign investment and technology.

Preliminary data for 1984 indicate that the 2,094 entrepreneurs and self-employed persons who were granted visas declared their intention to bring an estimated $827 million to Canada and to create a minimum of 8,271 jobs for Canadians. The 2,094 includes 1,111 entrepreneurs approved for landing, 174 entrepreneurs approved under provisional admission procedures, and 809 self-employed persons. In the November 1984 announcement on immigration levels, business immigration was identified as an area where the government would be placing renewed emphasis.

Settlement

Settlement programs and services were provided to both newly arrived and already domiciled immigrants and refugees to help them adapt to the Canadian milieu. Commission assistance included financial support to indigent newcomers, labour market related support, and the purchase of direct services from immigrant aid organizations in the private sector. Consultations on policy and program issues were pursued with other federal departments, other levels of government, the academic and industrial sectors and concerned national, religious, ethnic and municipal immigrant assistance organizations.

Transportation loans

Admissibility and transportation loans to cover

medical examinations and transportation costs from points of embarkation to final destinations in Canada were provided to immigrants and refugees. The 1984-85 cost was $19,471,514, and although loans were issued interest-free to refugees, the money will be recovered from other newcomers at a rate of 10.65 per cent for the period January 1 to December 31, 1984 and 10.725 per cent for loan signatories between January 1 and December 31, 1985. Payback of previous loans was $13.9 million during the year, including $754,950 in interest. The transportation loan fund was thus replenished by about $13.2 million.

Adjustment assistance

Under the Adjustment Assistance Program, $30.1 million was provided to indigent newcomers in 1984-85 to cover the basic needs of accommodation, food, essential clothing, furnishings, and limited incidental expenses on arrival and in the following months. The program also was used to pay the transportation costs of disabled and special needs refugees.

Host Program for Refugee Settlement

Following extensive consultations with concerned groups and organizations, pilot projects were launched in Ontario, Manitoba and Saskatchewan. Government-sponsored refugees were linked with volunteer host groups that provided community orientation and practical social support to the newcomers. The financial resources for these projects was provided through the Adjustment Assistance Program.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP)

Some 126 organizations across Canada contracted with the Commission to provide reception, counselling, information, translation/interpretation, orientation, referral and employment-related services to newcomers under ISAP. Funding for these services was $3.2 million.

Revised ISAP terms and conditions introduced on April 1, 1984, allowed for an improved administrative process and reduced workload in accounting and accountability for resources provided vis-à-vis services delivered. In addition, the program is now open to persons who have been in Canada more than 36 months (a previous restriction) and who still require services to meet basic needs normally associated with the first year of settlement.

An increase of $500,000 or 16 per cent for the fund was announced in January 1985.

Special needs refugees

There were 272 special needs refugees admitted to Canada in 1984. Included in this number are Convention refugees and Designated Class persons permitted to come to Canada under one of the Unaccompanied Minor Program, the Joint Assistance Program, or the Disabled or the Tubercular Refugee Programs.

Consultations were held with selected provinces during the year with a view to streamlining the Special Needs Refugees Programs through improved selection and settlement procedures.

Operations

The Enforcement Program implements control measures applying to visitors, students, temporary workers, immigrants, and returning residents. These measures prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada should their presence endanger the public health or welfare of Canadians or threaten national security. Activities include identification, ap-

prehension, arrest, bonding, detention, prosecution, and appeal and litigation procedures.

Enforcement activities at ports of entry during the 1984-85 fiscal year included:

- two million examinations of persons seeking admission;
- more than 24,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes;
- nearly 67,000 investigations at inland offices; and
- 21,930 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

Commission officials represent the Minister in the vast majority of cases heard by the Immigration Appeal Board (IAB). During the 1984-85 fiscal year, the IAB received 1,230 new refugee determination applications. Of these, 135 were allowed to proceed to a hearing, 735 were not allowed and determined not to be refugees, 62 were dismissed for lack of proper documentation, and 42 were withdrawn. The IAB also received a total of 1,061 appeals of which 768 were against sponsorship refusals made by Commission officers and 291 against removal orders made by adjudicators; two appeals were made by the Minister against favourable decisions of adjudicators.

A Memorandum of Understanding was signed with the RCMP in July 1984. This document addresses the roles of both departments and the liaison and exchange of information to be undertaken in Immigration Act investigations and prosecutions.

An International Immigration Conference was held at national headquarters in October 1984. The participants included representatives from Canada, the United States, Britain and Australia. Discussions focused primarily on areas of mutual concern, i.e., fraudulent documentation, refugee claims and enhanced liaison and information sharing.

In 1984-85 the use of fraudulent passports and visas to enter Canada remained a serious concern. New training and information approaches were developed to help Immigration, External Affairs, Customs and international airline personnel around the world become familiar with fraudulent travel documents and develop their skills in detecting them.

Case Review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write directly to the Minister or through a third party such as legal counsel and Members of Parliament to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions. In 1984 more than 6,000 such representations were considered and answered by the Minister. This usually involved obtaining reports from posts overseas and offices in Canada and review of the cases by Commission officials and officials of the Minister's office.

Special case review

A review committee acting as a senior administrative body provides a final headquarters review of cases with unusual circumstances. In 1984 the committee handled 2,450 cases: 367 or 15 per cent were approved, 1,945 or 79.4 per cent were refused, and 138 or 5.6 per cent were deferred or eligible for special programs.

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires each immigrant to apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. The law does allow applications for landing in Canada under certain conditions, and the section under which almost all persons are so landed is A115(2). This section allows the landing, by Order-in-Council, of persons for reasons of public policy or for compassionate or humanitarian considerations. Another group

that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor-in-Council when strict application of other sections of the Act or Regulations would be against the national interest of Canada or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship. Examples of such situations include:

- the existence of family dependants such as a spouse, children, and aged parents;
- unusually difficult circumstances in the country of origin;
- long-term or de facto residence in Canada; and
- reasons of public policy or national interest such as persons affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

For those who receive favourable consideration but who cannot comply with all requirements of the Immigration Act and Regulations, an Order-in-Council must be obtained. This creates, in effect, an exception to the law and requires considerable time to process. It must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process of obtaining an exemption of the visa/immigration regulations from the Governor-in-Council.

On February 15, 1985, the Minister announced a special policy for non-residents who enter into bona fide marriages with eligible sponsors while in Canada. Such spouses can be granted landed immigrant status from within Canada. This policy is based on the provisions of A115(2).

During the year, landing in Canada was also granted to approximately 3,800 applicants under the Long-term Illegal Migrants Program. This special program is aimed at people who have lived in Canada undetected for more than five years and who show strong family ties and evidence of establishment.

In 1984 there were 18,266 landings in Canada, an increase of 4,301 over the 1983 figure of 13,965.

Adjudication

Adjudicators in 14 centres across Canada preside at Immigration inquiries involving persons alleged to be in breach of the Immigration Act and Regulations. Adjudicators determine whether these individuals may be allowed to enter or stay in Canada.

In 1984-85, adjudicators concluded 7,691 inquiries and issued 3,950 deportation orders, departure notices and exclusion orders. The remaining 3,741 persons were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were concluded for other reasons.

In addition, 14,276 inquiries were in progress on March 31, 1985. Of these, 13,831 were pending a determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

During 1984-85, adjudicators conducted 5,126 detention reviews compared with 7,442 during the previous year. This change is in part the result of a decreased waiting time for inquiries at ports of entry as a consequence of the imposition of visas on six major source countries toward the end of 1983-84.

Refugee claims were made in 6,958 inquiries, or 62 per cent of the 11,224 inquiries opened in 1984-85. This compares with 6,722 refugee claims made at inquiries in 1983-84 or 54 per cent of the 12,431 inquiries opened. In 1984-85

there were 3,098 inquiries concluded after the resumption of an inquiry adjourned for a refugee claim.

During the fiscal year, 333 cases appealed to the Federal Court were decided: the Court dismissed 282, allowed 39 to withdraw, and allowed 12. As of March 31, 1985, there were 198 cases outstanding before the Federal Court.

Foreign operations

Eastern Europe

Eastern Europeans continue to represent a significant proportion of Canada's immigration movement, particularly among those persons accepted under the humanitarian and refugee provisions of the Immigration Act and Regulations.

Again last year, representations were made on numerous occasions by the Department of External Affairs, both in Ottawa to resident foreign missions, and by the Canadian Embassies in various East European capitals, to obtain permission to emigrate for relatives of Canadian citizens and residents under the family reunification program. The Canadian Embassies in Bucharest, Moscow, Prague and Warsaw were particularly active in making representations on behalf of divided families.

Several posts in Western Europe, in particular Rome and Vienna, continue to process the applications of Eastern Europeans who had succeeded in leaving the countries of Eastern Europe under Canada's programs for refugees and self-exiled persons.

In 1984, a total of 2,651 government-sponsored applicants obtained visas under these programs.

Western Europe

Refugee processing

Several posts in Western Europe, especially Athens, Rome and Bonn, continued to process applications of Eastern Europeans under Canada's program for refugees and those in a similar situation who had succeeded in leaving countries of Eastern Europe. In addition, Athens and Rome also processed refugees from the Middle East and Africa.

Entrepreneurial promotion

Posts in Western Europe used every opportunity to promote the new entrepreneurial program and, in some cases, achieved commendable results.

Control of illegals

Throughout the year, posts were very active in liaising with foreign airlines in order to find ways to stem the flow of illegals entering Canada with false visas, forged travel documents and/or no documents at all.

Closure of Birmingham

As a result of a review of the Government of Canada programs and points of service in the United Kingdom, the Department of External Affairs decided to close the Consulate General in Birmingham. The Birmingham workload was then assumed by the London office.

Indochina

Ten years after the end of the Vietnam war, refugees from Vietnam, Cambodia and Laos continue to seek resettlement from countries of first asylum, primarily Thailand. Canada continues to respond to this humanitarian movement. The 1985 quota for government-sponsored Indochinese refugees is 3,700, an increase of almost 25 per cent above the 1984 quota. Of the major resettlement countries, Canada is the only one increasing its intake from the region. Canada is also a major player in the Rescue at Sea Resettlement Offers (RASRO) scheme. RASRO, coordinated by the UNHCR, provides

resettlement guarantees to distressed boat refugees who are rescued on the high seas by ships of maritime nations.

Africa and the Middle East

Targets of 1,000 and 800 respectively were established for refugees from Africa and the Middle East during 1984, from which a total of 825 African and 642 Middle East refugees were issued visas in 1984. Immigration posts in the area work closely with local officials of the United Nations High Commissioner for Refugees to identify individuals whose physical security is in danger and for whom third country resettlement remains the only viable option after repatriation and local integration have proven impossible.

While the majority of African refugees were selected and processed on the continent, the major exception being Rome where 325 African refugees were processed, more than 90 per cent of Middle Eastern refugees were selected on a trans-regional basis given the unstable climate and stringent entry controls imposed by the countries in the area; most Middle Eastern refugees leave the area to apply for resettlement as secure countries of first asylum in the Middle East do not exist. Posts in Asia (New Delhi and Islamabad) and Western Europe (Rome and Athens) were responsible for processing the majority of Middle Easten refugees, consisting mostly of Iranian Baha'i and other Iranian minority groups.

The Lebanese Special Measures remained an ongoing program for the post in Amman, where immigrant processing facilities had been transferred from Beirut. Other posts in the area as well as in Europe have also received applications under this program from Lebanese nationals fleeing turbulent and random outbreaks of violence in their country.

East Asia

Hong Kong continued to be a prime source of immigrants in 1984-85, particularly in the entrepreneurial category. The number of entrepreneurs from Hong Kong equalled the total for the rest of the world. The basic composition of Hong Kong immigration remains family reunification with more than 70 per cent still in this category. South Korea, through changes in its foreign currency laws, opened up the prospect of a substantial entrepreneurial movement from that country. Full immigration processing facilities were established in Beijing to handle North China.

Latin America

The situation in Central America will continue to result in a flow of refugees. In order to meet Canada's commitment in this area, the Department of External Affairs established visa offices at the Canadian Embassies in Guatemala City, Guatemala and San José, Costa Rica.

Elsewhere, visa offices were established at the Canadian Embassy in Lima, Peru, and at the Canadian High Commission in Georgetown, Guyana.

The Canadian Embassy in Santiago continued to select persons for resettlement under the special program for political prisoners and oppressed persons in Chile. This activity ceased with the return to democracy in Argentina.

Table 13

Intended destination of immigrants 1980-81 to 1984-85

Region	Fiscal year				
	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Newfoundland	553	451	377	263	337
Nova Scotia	1,520	1,471	1,085	845	1,072
New Brunswick	954	995	674	559	603
Prince Edward Island	162	152	139	103	116
Quebec	20,085	22,457	20,375	15,138	14,263
Ontario	58,104	56,067	50,422	38,673	41,658
Manitoba	7,244	5,147	4,705	3,980	3,767
Saskatchewan	3,315	2,320	2,034	1,768	2,118
Alberta	19,337	19,825	15,993	10,565	10,281
British Columbia	24,116	22,117	17,482	14,172	12,807
Yukon/Northwest Territories	215	181	156	137	113
Not stated	17	353	26	0	178
Canada	135,622	131,536	113,468	86,203	87,313

Table 14

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada 1983-84 and 1984-85

Country	Fiscal year 1983-84	1984-85	Percentage difference	
Europe				
Britain	5,135	5,008	2.5	–
Portugal	775	861	11.1	+
Italy	764	813	6.4	+
France	1,467	1,409	4.0	–
Netherlands	667	518	22.3	–
German Fed. Rep.	2,126	1,764	17.0	–
U.S.S.R.	177	145	18.1	–
Poland	4,550	4,352	4.4	–
Czechoslovakia	1,245	1,009	19.0	–
Greece	532	552	3.8	+
Others	4,686	4,278	8.7	–
Total	22,124	20,709	6.4	–
Africa				
South Africa, Rep. of	390	316	19.0	–
Egypt	502	430	14.3	–
Tanzania	368	447	21.5	+
Kenya	302	238	21.2	–
Morocco	345	273	20.9	–
Zimbabwe	59	61	3.4	+
Others	1,601	1,873	17.0	+
Total	3,567	3,638	2.0	+
Asia				
Vietnam	7,456	11,339	52.1	+
Hong Kong	6,889	7,730	12.2	+
China	2,108	2,229	5.7	+
India	7,024	4,564	35.0	–
Philippines	4,201	3,667	12.7	–
Laos	782	602	23.0	–
Kampuchea	1,356	1,742	28.5	+
Israel	527	431	18.2	–
Lebanon	812	1,432	76.4	+
Iran	1,401	1,871	33.6	+
Others	5,235	5,653	8.0	+
Total	37,791	41,260	9.2	+

Country	Fiscal year 1983-84	1984-85	Percentage difference
Australasia			
Australia	346	370	6.9 +
New Zealand	131	170	29.8 +
Others	5	5	-
Total	482	545	13.1 +
North & Central America			
U.S.A.	6,791	6,914	1.8 +
Mexico	462	468	1.3 +
El Salvador	2,810	2,344	16.6 –
Guatemala	420	727	73.1 +
Others	245	393	60.4 +
Total	10,728	10,846	1.1 +
Caribbean			
Jamaica	2,295	2,509	9.3 +
Haiti	2,408	1,338	44.4 –
Trinidad-Tobago	705	599	15.0 –
Barbados	226	274	21.2 +
Others	846	918	8.5 +
Total	6,480	5,638	13.0 –
South America			
Guyana	2,248	1,916	14.8 –
Chile	764	594	22.3 –
Argentina	263	228	13.3 –
Peru	224	330	47.3 +
Colombia	201	243	20.9 +
Others	663	722	8.9 +
Total	4,363	4,033	7.6 –
Oceania			
Fiji	476	399	16.2 –
Mauritius	162	189	16.7 +
Others	30	27	10.0 –
Total	668	615	7.9 –
Not stated	0	29	-
Grand total	86,203	87,313	1.3 +

Table 15

Where immigrants came from 1980-81 to 1984-85

	Fiscal year				
Region	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Europe	41,555	48,006	41,646	22,124	20,709
Africa	4,093	5,112	4,336	3,567	3,638
Asia	63,317	48,655	39,298	37,791	41,260
Australasia	1,491	1,248	817	482	545
North & Central America	11,195	11,609	11,290	10,728	10,846
Caribbean	7,304	9,604	8,261	6,480	5,638
South America	5,720	6,288	6,561	4,363	4,033
Oceania	947	1,002	1,146	668	615
Not stated	0	12	113	0	29
Total	135,622	131,536	113,468	86,203	87,313

Table 16

Immigration by intended occupational group 1983-84 and 1984-85

Occupational group	Fiscal year 1983-84	1984-85	Percentage difference
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	605	1,160	91.7 +
Managerial, administrative	1,769	1,537	13.1 –
Natural sciences, engineering and mathematics	2,440	2,043	16.3 –
Social sciences and related	367	306	16.6 –
Religion	490	433	11.6 –
Teaching	1,173	1,226	4.5 +
Medicine and health	1,552	1,440	7.2 –
Artistic, literary, performing arts	651	637	2.2 –
Sport and recreation	82	82	-
Clerical	3,272	3,183	2.7 –
Sales	1,467	1,513	3.1 +
Service	3,846	5,435	41.3 +
Farming, horticultural and animal husbandry	1,362	1,102	19.1 –
Fishing, hunting, trapping	43	85	97.7 +
Forestry and logging	18	16	11.1 –
Mining and quarrying including gas and oil	52	49	5.8 –
Processing	689	796	15.5 +
Machining	917	1,003	9.4 +
Fabricating, assembling and repairing	3,746	4,315	15.2 +
Construction	1,524	1,597	4.8 +
Transport equipment operating	594	584	1.7 –
Material handling	222	357	60.8 +
Other crafts and equipment operating	169	180	6.5 +
Others	8,958	9,821	9.6 +
Total workers	36,008	38,900	8.0 +
Not destined for the labour force			
Spouse*	15,022	14,146	5.8 –
Children	7,053	6,921	1.9 –
Students	17,502	17,499	0.1 –
Dependants other than children	706	604	14.5 –
Others	9,912	9,243	6.8 –
Total non-workers	50,195	48,413	3.6 –
Grand total	86,203	87,313	1.3 +

**Fiancés(ées) included with spouse under legislation.*

Table 17

Landings by class in Canada:
major source areas and Canadian destination
1984-85

	Class					
	Family class	Refugees and designated class	Assisted relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	2,808	2,224	908	2,826	8,766	10.0
Asia, Australasia and Oceania	18,176	6,210	6,136	6,770	37,292	42.7
U.S.A.	4,236	57	56	2,565	6,914	7.9
Balance of Americas	7,824	3,024	421	2,334	13,603	15.6
Europe	6,383	4,136	991	4,191	15,701	18.0
Britain	2,460	16	105	2,427	5,008	5.8
Not stated	14	2	5	8	29	-
Total	41,901	15,669	8,622	21,121	87,313	100.0
Canadian destination						
Newfoundland	129	56	10	142	337	0.4
Nova Scotia	404	195	103	370	1,072	1.2
New Brunswick	249	114	40	200	603	0.7
Prince Edward Island	52	22	6	36	116	0.1
Quebec	6,070	1,978	1,722	4,493	14,263	16.4
Ontario	20,449	7,080	3,962	10,167	41,658	47.7
Manitoba	1,653	1,048	375	691	3,767	4.3
Saskatchewan	738	819	147	414	2,118	2.4
Alberta	5,014	2,519	1,391	1,357	10,281	11.8
British Columbia	6,996	1,812	838	3,161	12,807	14.7
Yukon/Northwest Territories	67	5	19	22	113	0.1
Not stated	80	21	9	68	178	0.2
Total	41,901	15,669	8,622	21,121	87,313	100.0

Table 18

Employment and Student Authorizations issued
1984-85

Employment Authorizations	146,232*
Student Authorizations	84,670*

*Preliminary figures.

Refugee Status Advisory Committee

During 1984-1985 the Refugee Status Advisory Committee continued its work in refugee determination during a period which saw the backlog continue to grow, although the Committee completed the largest volume of claims in its history. Four new private members with backgrounds in diplomacy, human rights and immigrant aid were appointed to the Committee. The Research Unit of the Committee continued to broaden its sources of information and documentation on human rights conditions in other countries, while several seminars were held for members on human rights situations.

The Committee received 5,101 claims during 1984-85, while recommendations were made on 3,709 claims. Of this number, 1,217 were accepted as Convention refugees. Unfortunately, the backlog at year-end climbed to 3,710.

Rabbi W. Gunther Plaut was appointed in May 1984 by the then Minister to propose ways of enhancing the refugee determination procedure in Canada.

Table 19

Refugee Status Advisory Committee

	Claims received	Claims completed	Claims accepted	Percentage accepted	Backlog
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-82	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-83	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-84	4,233	2,648	1,084	39.7	2,673
1984-85	5,101	3,709	1,217	32.8	3,710

Table 20

Refugee Status Advisory Committee:
ministerial decisions by area
1979-80 to 1984-85

	1979-80		1980-81		1981-82		1982-83		1983-84		1984-85	
	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted
Africa and Middle East	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%	470	356/76%	823	576/70%
Asia and Australia	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%	876	251/29%	1,066	381/36%
Europe	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%	158	65/41%	104	25/24%
Western Hemisphere	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%	1,164	381/33%	1,716	235/14%
Total	1,139	374/33%	1,423	302/21%	2,015	452/22%	3,147	609/19%	2,668	1,053/39%	3,709	1,217/33%

Support Services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning is responsible for the research and policy analyses that ensure that labour market, immigration and income-related policies and programs are developed and implemented in a manner consistent with national economic and social goals.

During 1984-85, major themes of projects and activities in labour market research and policy analysis were:

- impact of technological change upon changing skill requirements;
- assessment of the employment impact of community economic development programs;
- work on youth policy including drafting *Focus on Youth* and a companion document entitled *A New Statistical Perspective on Youth in Canada*;
- development of the Canadian Jobs Strategy including drafting a consultation paper on training;

Immigration-related activities included:

- studying the economic adaptation of immigrants and refugees;
- analyzing the demographic aspects of immigration in the context of population projections;
- reviewing approaches related to the selection of labour market-destined immigrants.

Several unemployment insurance projects were undertaken to determine the impact of the program. These included an assessment of the effect of minimum insurability rules on the coverage of part-time workers; a study of the coverage of seasonal workers and an assessment of the interprovincial transfers resulting from U.I. over the decade 1973-1982.

These studies as well as others related to the financing and the impact of the program on the labour market were initiated in support of a continuing policy review of the Unemployment Insurance Program.

Active development of the Canadian Occupational Projection System (COPS) continued during the year. A draft occupational outlook document was prepared for counsellors giving information on projected labour market conditions for 150 major occupations. Efforts are under way to seek the views of counselling specialists on the concept and application of the document. The COPS sector study on hospitals was released at the end of 1984, and discussed by health representatives during a seminar in February 1985. Other sectors under study include shipbuilding, mining, automotive, textiles, and electrical products. A full construction industry demand and supply submodel is also being added to the system.

Work has begun on a substantially improved method for developing provincial-level occupational requirements projections. Revisions and updates to the national projections are also under way. On the supply side, a computerized data base has been developed which offers users instant access to large amounts of historical and projected occupational data.

Consultations on COPS continued through a series of regional human resources workshops held in April and May of 1984 in Halifax, Montreal, Calgary, Toronto and Vancouver. Another in the regular series of federal-provincial COPS technical conferences was also held in June 1984. Finally, the National Private Sector Working Group on COPS, a business/labour advisory body, continued to meet regularly to provide an ongoing private sector perspective on the development of the system.

The Planning and Accountability Process was fully implemented during the year with the inclusion of the final stage, a planning environment assessment document. This document identifies emerging socio-economic trends

and examines the impact of these on the Mission, Objectives and Management of the Commission/Department.

In the on-going operation of the Planning and Accountability Process particular emphasis has been placed on reducing and improving performance measures.

Work continued during the year on the production and maintenance of new and revised computerized data files from the Commission's administrative data bases for use in research, analysis and in the development of policy options.

The Strategic Policy and Planning group also participated in the activities of a number of international agencies such as the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), and the International Labour Organization (ILO). The group was involved in the planning and preparation of the International Conference on Technological Innovation and New Job Creation held in Venice, Italy in 1985.

As part of a five-year evaluation plan, a number of important pre-evaluation assessment studies and evaluation reports were completed and the results incorporated in the development and modification of a number of the Commission's policy initiatives. In particular, pre-evaluation assessment studies were completed covering the Commission's training program and specific employment service initiatives. Evaluation reports on training and major human resources adjustment initiatives were completed.

Finance and Administration

Financial Services

Operational Plan Framework
During 1984-85, Finance and Administration, in co-operation with Strategic Policy and Planning, co-ordinated the development of the Operational Plan Framework (OPF). This document, developed in line with the government's Policy and Expenditure Management System requirements, outlines the structure of the three EIC programs: Corporate and Special Services, Employment and Insurance and Immigration.

Final approval of the proposed structure for Corporate and Special Services was received from the Treasury Board in December 1984.

Revisions to the Financial Administration Act
Financial Services, in co-operation with other branches of EIC, developed and documented internal policies and procedures in line with the requirements of the revised Financial Administration Act. This involved the development of criteria for the release of information to other government departments; the establishment of policies and procedures for the write-off of debts other than unemployment insurance overpayments; the documenting of the set-off of debts due to the Crown provisions and the implementation of new requirements relating to commitment control.

Services Administration

Accessibility program
The objective of the Accessibility Program is to ensure that physically disabled clients have access to the various services offered by EIC offices.

In 1984-85 structural barriers were removed from 199 offices, bringing to 836 the number of offices able to provide service to the physically disabled. This means that 86.3 per cent of all EIC buildings are now accessible to the physically handicapped. A plan has been developed with Public Works Canada to correct the obstacles in the remaining 132 offices.

In addition to the efforts to make EIC buildings accessible to the physically disabled, EIC in concert with Public Works Canada and the National Research Council, is now funding and participating in a study to develop practical

ways to make public buildings more accessible to persons with visual, aural and mental disabilities.

CEC of the 80s
The objective of this project is to introduce and test physical, environmental and technological changes to establish those most appropriate for the efficient and effective delivery of programs and services to EIC clients and the most satisfactory work environment for employees.

In support of the Revitalization of employment services initiative prototype CECs of the 80s offices were opened in 1984-85 in Calgary, Alberta;Kelowna, British Columbia; Montreal, Quebec; Stephenville, Newfoundland and Yorkton, Saskatchewan.

CIC new thrusts
This project is an office planning concept similar to the CEC of the 80s but designed specifically to meet the needs of EIC staff delivering immigration programs and services. These prototypes use layout, interconnecting office screens, ergonomic furniture, colour and graphics to create a functional and aesthetically pleasing environment for CIC clients and staff. During 1984-85, prototype offices were opened in Edmonton, Alberta and Victoria, British Columbia.

Signage program
EIC's Signage Program has been developed in line with the current Treasury Board policy on identification of facilities occupied by organizational units that provide services directly to the public.

Currently, over 90 per cent of all EIC field offices comply with Federal Identity Program (FIP) requirements for exterior signage. EIC's commitment to signage renewal has ensured that our programs and services are visible and therefore more accessible to the public.

Enhanced exchange wide dial
To improve our telecommunications capabilities, a new telephone system, based on digital technology, is being introduced in national headquarters and in selected regions. The new system offers a variety of features to respond to the needs of the individual user as well as providing the capacity for future developments in data telecommunications.

Personnel
The Personnel Branch assists the EIC in acquiring and maintaining a competent work force. Services include hiring, training, counselling and payment of employees; organizational development; as well as advice on labour relations, bilingualism, programs for women, Native people, disabled persons, human resources planning and data management.

There was vigorous labour-management communication and consultation in 1984-85 and a new policy on the management of overtime was implemented. Occupational health and safety were emphasized even though the frequency of work-related incidents in EIC is amongst the lowest in the public service (1.4 per 100 person years). Joint committees on health and safety have been very active. In addition a working group conducted a study on the security requirements for immigration officers.

Human resources management activities included the successful implementation of a new Performance Review and Employee Appraisal Program and a Career Planning and Review pilot project. Human resources planning and management activities were integrated into the Planning and Accountability Process of the EIC.

A number of new staffing initiatives were undertaken in personnel testing. In the area of test development a general clerical skills test was completed and a manual on the assessment of written communication was issued to EIC managers. EIC, along with five other departments, participated in an efficiency and effectiveness study co-ordinated by the Public Service Commission. The objective of the study is to improve the efficiency and effectiveness with

which staffing programs are delivered, with emphasis on staffing systems. A significant improvement in the situation of employees affected by integration and decentralization was achieved.

A major study resulted in a new strategic approach to the management and administration of staff training and a feasability study on the use of computers for training programs is now under way.

Fiscal 1984-85 marked the first full year of implementation of Affirmative Action within EIC. During this period, 72 per cent of the established national goals for women were achieved, and the goal was surpassed by 60 per cent in the senior management group.

By March 31, 1985, there were 326 Indigenous employees on strength and 446 disabled persons. Numerous special measures were also completed including: a pilot project which provided five visually impaired employees with access to on-line systems via talking computers; a pilot project offering disabled secondary school students three hours a day of work experience within EIC while accumulating credits towards high school certification; the sponsoring of 18 Indigenous employees through the Public Service Commission's National Indigenous Development Program and the establishment of a parallel program within the department for up to 14 candidates. A women's career planning inventory was completed and is now used when staffing positions at the senior and executive management levels.

EIC continued to improve the delivery of its services in both official languages concentrating on increasing its bilingual capacity and maintaining close and regular liaison with the minority official language clientele, particularly in the traditionally unilingual regions.

Work continued on the development of a major automated personnel services system. This on-line system is designed to expedite and standardize personnel administration activities at all levels of EIC.

The Personnel Branch has also been active in staff counselling and in assisting management with their organizational development requirements.

Public Affairs

The business of public information has changed as dramatically as the economic environment over the past several years. In today's marketplace, Public Affairs branches must be equipped not only to produce brochures,pamphlets, press releases and other communication support materials; they must also provide expertise in marketing, planning, trends analyses and issues management for successful delivery of EIC's programs and services to our various client groups.

In 1984-85 the Public Affairs Branch of EIC was reorganized to reflect these new requirements and to further the development of an efficient and effective service to the EIC's programs and services.

During 1984-85 comprehensive communications activities for Labour Market and Employment Services were designed and implemented to inform Canadians about the wide variety of programs and services provided by EIC. Particular emphasis was placed on communications related to Job Creation Program consolidation and Youth Employment. Campaigns were also developed and targetted to specific publics such as women, disabled persons, special needs clients and employers. Activities included brochures, direct mail, seminars, business community liaison, audio-visuals and other support material.

In addition, the Branch lent communications support to the new labour market Strategy, developed for the First Ministers' Conference in February 1985; produced the discussion paper on training to assist the Minister in her consulta-

tions with social and economic partners; and developed and implemented the communications materials for the new summer employment program for students — Challenge '85.

To support the activities of the Unemployment Insurance group, Public Affairs implemented direct mail campaigns, produced and distributed a number of brochures directed at employers and workers, and provided extensive media relations support. Changes to the Unemployment Insurance program in November 1984 resulted in a series of direct mail campaigns and media activities directed to the general public and employers to ensure they were informed of their rights and obligations under the Unemployment Insurance Act.

Communications support activities for the Immigration group were aimed at prospective immigrants, refugee-sponsoring organizations and the general public. A major effort was made to promote entrepreneurial immigration through the development of a special information kit designed to attract qualified business immigrants. The Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels was published and extensive media relations activities were ongoing throughout the year.

Systems and Procedures

Systems and Procedures continued its support to the delivery of the Commission's programs and services by:

- maintaining and enhancing the unemployment insurance (U.I.) pay systems to ensure continued efficient processing of record-level workloads;
- continuing the technological updating of the U.I. pay process by doubling the Commission's computer EDP resources power;
- processing special compensation payments for fishing claims due to ice conditions on the Atlantic coast;
- completing the national implementation of the insurance online system with installations in 11 offices in eastern and northern Ontario, 12 offices in Alberta and 20 offices in Vancouver locations and northern British Columbia;
- continuing the development and testing of the National Employment Services System (NESS) to support employment operations in CECs; and;
- finalizing the implementation of the Metropolitan Order Processing System (MOPS) with installations in British Columbia.

The Immigration Field Operations Support System, Phase III, is in final stages of design and development and will be implemented from October, 1985 to January, 1986 on a national basis.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of the Commission's executive management and co-ordinates a range of corporate-wide activities. The mandate of the Executive Secretariat includes executive management services, intergovernmental affairs and external liaison, public rights administration, security and emergency planning.

Executive Management Services

Executive Management Services provided support to the four-person Commission and the other corporate decision-making bodies established to deal with major policy and program matters. During the course of the year, a number of information systems were developed and implemented on corporate issues tracking and private sector issues/concerns. Procedures for the preparation and processing of agreements together with an inventory of all EIC agreements were also prepared. Executive

Management Services co-ordinated activities related to appeals, appointments and regulatory approvals and provided support in the preparation and completion of all requirements of the Planning and Accountability Process.

During 1984-85, the Conference Secretariat provided support to EIC's corporate committees, and organized 41 major meetings and conferences. It provided support for the implementation of the consultation strategy for the new Labour Market Development Programs and assumed responsibility for the co-ordination/liaison functions between the Translation Bureau and client-managers, including preparing forecasts of EIC's translation needs.

The Correspondence Information Services maintained a computerized service for the control of the 60,000 documents circulated through the offices of the Minister and Deputy Minister. Specifications were also prepared to upgrade and expand the systems in place. The unit also participated in the development of the strategy for implementation of office automation within CEIC.

Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate

Intergovernmental Affairs and External Liaison continued to liaise with other government departments in co-ordinating international visits and participating in international conferences. This year the Commission participated in the International Labour Organization (ILO) Conference, the Commonwealth Employment/Labour Ministers' Conference and in several meetings of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The directorate arranged information and briefing sessions for officials from Australia, Barbados, Cameroon, Colombia, the European Economic Commission (EEC), France, Kenya, Malaysia, the United Kingdom and the United States. It also co-ordinated a fact-finding mission to the United Kingdom to study the British Youth Employment Scheme and its possible application to Canada.

On the domestic side, the directorate organized and co-ordinated a Federal-Provincial/Territorial Ministers' Conference and two Deputy Ministers' Conferences. The unit also played an active role in co-ordinating and negotiating various agreements with provincial governments and other federal departments. Agreements with provincial, international and other governments are kept and catalogued in the directorate.

By year end, the directorate was engaged in consultations with the provinces/territories regarding CEIC's new Labour Market Strategy and planning for a Deputy Ministers' Conference centering on this initiative.

Public Rights Administration Directorate

The Public Rights Administration Directorate within the Executive Secretariat is responsible for administering the *Access to Information Act*, the *Privacy Act* and the *Canadian Human Rights Act*. The directorate advises the program branches on requests for access to information held by CEIC, develops guidelines for the protection of personal information in CEIC records, and advises on human rights complaints relating to CEIC policies and programs. The Commission/Department continues to give increased priority to this area to ensure the effective implementation of the new and amended legislation in the field of public rights.

The ***Access to Information Act***, which was implemented on July 1, 1983, gives the public the right to examine information contained in records under the control of federal government institutions. During 1984-85, the Access Division received 136 requests for information under the act and 32 requests had been carried over from the previous fiscal year. Of the 142 requests finalized, partial exemptions were invoked in 37 cases. The EIC section of the *Access Register* was updated and proved to be effective in assisting applicants to locate and access records held by the Commission/Depart-

ment. Also, policies and procedures for responding to requests for information were developed for the use of field offices.

The ***Privacy Act*** also came into force on July 1, 1983. Under this, individuals have the right to access, to notate and to correct personal information about themselves in federal government records. The legislation also contains controls to limit disclosure of personal information to third parties. During 1984-85, EIC received 2,032 requests for access to personal information and 102 exemptions were invoked under the act. The revisions to the annual *Privacy Index* were helpful to individuals seeking access to their personal records. Also, policies and procedures in the privacy area were revised and maintained to enable the public to access their records more expeditiously.

In the field of human rights, the directorate continued to provide advice, guidance and training to management within EIC through consultation, workshops and training modules on the requirements of the ***Canadian Human Rights Act.*** These approaches ensured that human rights matters are considered in the development of EIC policies, programs and services. During the past year the Commission further developed the implementation of the recent amendments to the ***Canadian Human Rights Act*** passed in July 1983. These amendments include expanded grounds of discrimination.

The directorate gave high priority to monitoring EIC program compliance with the requirements of the Canadian Human Rights Act. Identification and elimination of discriminatory practices were important activities. The coordination of the complaints investigation is a central responsibility of the directorate. In 1984-85, 34 human rights complaints against EIC were registered with the Canadian Human Rights Commission.

Emergency Planning Directorate

The Emergency Planning Directorate is responsible for ensuring that EIC's network of offices have up-to-date plans for effective departmental response to disasters, whether local, regional, or national. In addition to general peace time planning, plans must be in place for EIC's rapid transformation — within 30 days of a declared emergency — into the National Emergency Agency for Human Resources.

Cabinet's recently revitalized emergency planning policy resulted in the approval in May 1984 of $16.4 million in additional resources to be shared among 12 departments and agencies including EIC. This made a number of initiatives possible.

EIC's emergency planning guidelines were updated to make them applicable to our 968 points of service. Week-long seminars for EIC managers and others were held at the Federal Study Centre in Arnprior to orient staff towards specific disaster planning under conditions complicated by psychological barriers, technological changes, strategic disparities, and questions of human rights.

Planning for EIC's possible role as a National Emergency Agency for Human Resources was accelerated. A concept of operations for national disasters up to and including war was developed. In this situation EIC must be capable of controlling the registration, allocation, and movement of Canada's workers in support of the government's military/industrial effort.

A four-year workplan was developed for review, co-ordinating the essential planning input by EIC's program and service elements into the over-all concept of operations. EIC's response capability must be adaptable and verifiable under both peacetime and wartime conditions.

Emergency planning in Canada is a vital national undertaking. The viability of emergency operations will be important in determining the government's ability to continue to provide essential services; industry's ability to

respond to consumer, utility and/or military needs; and the public's ability to survive and cope during national or major crises.

Internal Audit Bureau

The Internal Audit Bureau (IAB) provides a systematic independent review and appraisal of all EIC operations to advise the Deputy Minister/Chairman and senior management on the efficiency, effectiveness and economy of the internal management policies, practices and controls.

In 1984-85, stronger emphasis was placed on functional audits of EIC programs. During the year, the bureau implemented a secondment program in which operational staff of EIC joined the Internal Audit Bureau for a period of two years. This broadens their exposure to the Commission and acquaints them with acceptable management practices while at the same time providing IAB with operational expertise to improve the quality of audits.

The Commission Audit/Evaluation Committee held meetings to make recommendations on audit policy, review audit results, and advise on the need for follow-up action. Liaison with the Auditor General and the Comptroller General was a contributing factor to the IAB over-all audit management process.

Management Report

Canada Employment and Immigration Commission
Management Report

We have prepared the accompanying Statement of Operations of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada. The primary responsibility for the integrity and objectivity of data in this financial statement rests with the management of CEIC. In order to assure maximum objectivity and freedom from bias, the financial data contained in this financial statement has been examined by the Senior Management of CEIC.

This Statement of Operations was prepared in accordance with the accounting policies set out in Note 2. Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality. To fulfill its reporting responsibility, the CEIC maintains a set of accounts which provides a centralized record of the CEIC financial transactions. Financial information contained in the departmental statements and elsewhere in the Public Accounts is consistent with that in the Statement of Operations, unless indicated otherwise.

Financial Services develops and disseminates financial management and accounting policies, and issues directives which maintain standards of accounting and financial management. The CEIC maintains systems of financial management and internal control. Transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds and safeguard CEIC assets. Financial management and internal control systems are augmented by the maintenance of internal audit programs where frequent contacts are maintained between staffs of the CEIC and of the Auditor General's Office. CEIC also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statement by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communications programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization.

Approved by:

Chairman

Senior Financial Officer

Canada Employment and Immigration Commission

Statement of Operations

for the year ended March 31, 1985
(in thousands of dollars)

	1985	1984
Expenditure		
Employment and Insurance Program		
Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,787,649	2,713,895
Direct Job Creation	918,488	907,791
Employment Training	904,777	830,530
Insurance Benefits Services	330,193	329,308
National Employment Services	237,255	221,633
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	158,754	140,147
Program Administration	140,630	133,178
Social Insurance Number	5,951	5,638
	5,483,697	5,282,120
Administration Program	272,213	251,452
Immigration Program	139,713	128,586
Annuities Program	3,654	3,532
	5,899,277	**5,665,690**
Revenues		
Revenue credited to the Vote		
— Recovery of Unemployment Insurance Account Administration Costs	892,548	838,613
Refunds of Previous Year Expenditure	15,556	6,093
Other	7,297	8,460
	915,401	**853,166**
Net Cost of Operations	**4,983,876**	**4,812,524**
Reconciliation to use of Appropriations		
Net cost of operations	4,983,876	4,812,524
Revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund	22,853	14,553
Service provided without charge by other departments	(24,894)	(19,797)
Use of Appropriations	**4,981,835**	**4,807,280**

The accompanying notes are an integral part of this statement. A Consolidated Statement of all financial activities under the responsibility of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration is shown under note (8).

Canada Employment and Immigration Commission

Notes to the Statement of Operations
March 31, 1985

(1) Authority and Objectives

The Canada Employment and Immigration Commission was established under Section 7 of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977 and is a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act. All the Commission's operating and contributions and grants expenditures are funded by budgetary lapsing authorities whereas employee benefits, annuities agents supplementary retirement benefits, and the Government's contribution to the unemployment insurance account and in respect of fishermen's benefit are authorized by statutory authorities. The Commission is divided into four program areas and their objectives are as follows:

Administration Program — to provide efficient and timely support services to the Commission and the Department.

Employment and Insurance Program — to further the attainment of national economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs, and more generally, their self-fulfillment through work.

Immigration Program — to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social and cultural interests of Canada.

Loans to immigrants and other classes of persons for the purpose of paying the costs of admission, transportation and reasonable living expenses are made under a non-budgetary statutory authority advanced by the Minister of Finance pursuant to the Immigration Act, Section 121. The total amount of loans outstanding shall not, at any time, exceed $60,000,000.

Annuities Program — to administer contracts entered into under the Government Annuities Act.

(2) Significant Accounting Policies

The Statement of Operations was prepared using the following accounting policies:

(i) Expenditure is recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, in accordance with the Government's payable at year end accounting policy, with the exception of termination benefits and vacation pay.

(ii) Revenue is recorded on a cash basis in accordance with the Government's accounting policies.

(iii) Acquisitions of capital assets are charged to operating expenditure in the year the expenditure is incurred.

(iv) Estimated accounts for services provided without charge from other government departments are disclosed in the Statement of Operations.

(v) Refunds of previous years' expenditure are recorded as revenue when received and are not deducted from expenditure.

(3) Parliamentary Appropriations
Canada Employment and Immigration Commission

	1984-1985 CY	1983-1984 PY
	(in thousands of dollars)	
Administration Program		
Vote 5	30,459	28,234
Lapsed	1,994	3,447
	28,465	24,787
Statutory contributions to employee benefit plans	13,346	12,961
Total Program	**41,811**	**37,748**
Employment and Insurance Program		
Vote 10	622,486	605,218
Lapsed	35,561	17,764
	586,925	587,454
Vote 15	1,468,555	1,366,928
Lapsed	268,955	235,325
	1,199,600	1,131,603
Statutory contributions to UI Account	2,787,649	2,713,895
Statutory contributions to Fishermen's Benefits	158,754	140,147
Statutory contributions to employee Benefit Plans	76,376	73,898
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	2	7
Total Program	**4,809,306**	**4,647,004**
Immigration Program		
Vote 20	88,540	85,093
Lapsed	4,302	2,657
	84,238	82,436
Vote 25	33,863	30,557
Lapsed	486	2,708
	33,377	27,849
Statutory contributions to employee Benefit Plans	9,982	9,089
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	14	34
Total Program	**127,611**	**119,408**
Annuities Program		
Vote 30	2,999	3,156
Lapsed	317	471
	2,682	2,685
Statutory retirement benefits to Annuities Agents Pensions	36	33
Statutory contributions to employee Benefit Plans	389	402
Total Program	**3,107**	**3,120**
Total Used of Appropriations	**4,981,835**	**4,807,280**

(4) Accounts Receivable

At year-end, accounts receivable consist of salary overpayments, amounts due for services rendered by the Commission on behalf of employers, charges and fines payable by transportation companies under the Immigration Act, outstanding loans to immigrants, various employment program overpayments, and other miscellaneous amounts due.

	1984-1985		1983-1984	
	(in thousands of dollars)			
Interdepartmental	—		—	
Outside Parties				
Administration				
Salary Overpayments	34		62	
Miscellaneous	151	185	132	194
Immigration				
Deportation Expense Charges	1,359		784	
Airline and Shipping Fines	185		93	
Recoverable Adjustment Assistance	64		68	
Assisted Passage Loans — Accrued Interest	678		517	
Other	12	2,298	8	1,470
Employment and Insurance Overpayments				
National Institutional Training	2,376		2,263	
Canada Works	1,086		225	
Employment Expansion and Development	898		181	
Local Employment Assistance	416		464	
Canada Community Development	320		269	
Summer Canada	302		174	
Local Initiative	152		150	
Outreach	142		164	
Canada Manpower Mobility	140		137	
New Technology Employment	71		61	
Canada Community Services	50		20	
General Industrial Training	74		99	
Labour Adjustment Benefits	28		4	
Young Canada Works	19		16	
Career-Access	14		2	
Summer Youth Employment	14		18	
Program for Employment Disadvantaged	12		14	
Industrial Labour Adjustment	9		—	
Management Information Services	8		—	
U.I. Exhaustee	6		—	
Other Programs	9	6,146	24	4,285
Total		**8,629**		**5,949**

(5) Trust Funds and Specified Purpose Accounts

The Canada Employment and Immigration Commission also has the responsibility to administer and control the following Trust Funds and Specified Purpose Accounts.

a) Unemployment Insurance Account

The Unemployment Insurance Act provides for a compulsory contributory unemployment insurance program applying to all employees, subject to minor exceptions.

The Act authorizes an account in the Accounts of Canada to be known as the Unemployment Insurance Account.

The Act provides for the following to be credited to the Account: (a) premiums, fines, penalties and interest; (b) the Government share of benefits paid; (c) refunds of overpayments of benefits, and benefit repayments; (d) amounts for services rendered to other Government departments or agencies, or to the public; (e) amounts provided for any other purpose related to unemployment insurance and authorized by an appropriation administered by the Canada Employment and Immigration Commission; and (f) interest on the balance of the account at such rates as the Minister of Finance may authorize. The Act also provides that the following be charged to the account; (a) benefits paid under the Act; (b) the costs of administering the Act; and (c) the interest on advances made by the Minister of Finance.

Interest bearing loans are made to the Unemployment Insurance Account, under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act, as a result of deficiencies in contributions from employers and employees. The loan balance outstanding as at March 31, 1985 bears interest at rates between 9.75% and 13.25% per annum, and is repayable between April 30, 1985 and March 31, 1987.

Transactions in the Unemployment Insurance Account
(in millions of dollars)

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1 (deficit)		(4,101)		(3,642)
Receipts and Other Credits				
Contributions —				
(1) Employer and Employees	7,777		7,465	
(1) Government	2,946		2,854	
Investment Income	2		1	
	10,725		10,320	
Payments and Other Charges				
(1) Benefits	10,049		9,816	
Operating Expenses	911		846	
Interest	741		117	
	11,701		10,779	
Net Increase or Decrease (–)		(976)		(459)
(2) Balance as at March 31 (deficit)		(5,077)		(4,101)

(1) Fishermen's benefits in the amount of $171 millions (1984 — $152 millions), the related Government contribution of $159 millions (1984 — $140 millions) and the fishermen's premiums of $12 millions (1984 — $12 millions) are included in the statement.

(2) Interest bearing loans under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act in the amount of $4,815 millions (1984 — $3,823 millions) were made to the U.I. Account leaving a net deficit balance as at March 31, 1985 of $272 millions (1984 — $278 millions).

b) Government Annuities Account

This account was established by the Government Annuities Act, and modified by the Government Annuities Improvement Act, which discontinued sales of annuities. The account valued on an actuarial basis each year, with the deficit or surplus charged or credited to the Consolidated Revenue Fund. The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians to provide for their later years, by the purchase of Government annuities. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return and flexibility of Government annuity contracts, and discontinued sales of annuities.

Receipts and other credits consist of premiums received, funds reclaimed from the Consolidated Revenue Fund for previously unlocated annuitants, earned interest and items transferred from previous years' revenue to cover the actuarial deficit. Payments and other charges represent matured annuities, the commuted value of death benefits, premium refunds and withdrawals, and acturial surpluses and unclaimed items transferred to non-tax revenue. The amounts of unclaimed annuities, related to annuitants who cannot be located, are transferred to non-tax revenue.

Transactions in the Government Annuities Account
(in thousands of dollars)

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1		**$1,122,629**		**$1,148,238**
Receipts and Other Credits				
Interest from Canada	$ 74,988		$ 76,777	
Premiums	770		1,017	
Other	81		61	
	75,839		77,855	
Payments and Other Charges				
Annuity payments	99,205		98,274	
Premium refunds	3,404		3,664	
Unclaimed annuities	215		387	
	102,824		102,325	
Net increase or decrease (−)		(26,985)		(24,470)
Actuarial surplus, excess of recorded unpaid annuities at the end of the year over calculated unpaid annuities		(6,015)		(1,139)
Balance as at March 31		**$1,089,629**		**$1,122,629**

c) Annuities Agents Pension Account

This pension plan provides pension benefits to former eligible government employees who were engaged in selling Government Annuities to the public. During the year, interest of $1,804, calculated at the rate of 4% per annum, was credited to the account and charged to interest on public debt. Contributions from the Annuities Branch, as former employer, amounted to $9,946.

Transactions in the Annuities Agents' Pension Account

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1		$54,725		$61,381
Receipts and other Credits	$11,750		$12,076	
Payments and Other Charges	18,674		18,732	
Net increase or decrease (−)		(6,924)		(6,656)
Balance as at March 31		$47,801		$54,725

d) Immigration Guarantee Fund

This account records amounts collected and held pending final disposition, either by refund to the original depositor, or forfeiture to the Crown.

During the year, withdrawals totalled $2,323,085 and consisted of refunds to depositors, $1,890,015; departmental expenses recovered from deposits, $15,592; and, forfeitures to the Crown, $417,478.

Transactions in the Immigration Guarantee Fund
(in thousands of dollars)

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1		**$5,217**		**$4,541**
Receipts and Other Credits	$2,998		$3,277	
Payments and Other Charges	2,323		2,601	
Net increase or decrease (−)		675		676
Balance as at March 31		**5,892**		**5,217**
Securities in trust at beginning of year	65		55	
Securities received through the year	—		10	
Securities repaid during the year	15		—	
Less Securities in trust at year-end		50		65
Net Balance as at March 31		**$5,842**		**$5,152**

e) Employment Expansion and Development Program

The employment expansion and development program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $228,477 and disbursements totalled $277,973, consisting of $255,323 in payments to sponsors, and $22,650 in refunds to provinces.

Transactions in the Employment Expansion and Development Program

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1		**$94,256**		**$65,000**
Receipts and Other Credits	$228,477		$7,629,313	
Payments and Other Charges	277,973		7,600,057	
Net increase or decrease (−)		(49,924)		29,256
Balance as at March 31		**$44,760**		**$94,256**

(6) Loans, Investments and Advances

Assisted Passage Scheme — Employment and Immigration

Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons.

The total amount authorized to be outstanding at any time is $60,000,000.

The terms and conditions of loans, with their year-end balances, are as follows:

a) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, bearing interest at rates from 6% to 15% per annum, with final instalments between April 1, 1985 and April 1, 1990, $8,978,957; and,

b) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, non-interest bearing, with final instalments between April 1, 1985 and April 1, 1990, $45,846,714.

Transactions in the Assisted Passage Scheme

	1984-85		1983-84	
Balance as at April 1		**$48,532,665**		**$45,402,522**
Receipts and Other Credits	$13,178,508		$10,568,987	
Payments and Other Charges	19,471,514		13,699,130	
Net increase or decrease (−)		6,293,006		3,130,143
Balance as at March 31		**$54,825,671**		**$48,532,665**

(7) Contingent Liabilities

Two claims, one from a former employee for allegations that he submitted fraudulent overtime claims and one from a client for physical injury while entering our rented premises, have been brought against the Canada Employment and Immigration Commission. Both of these claims amount to approximately $178,849, and no date has yet been set for the hearing of these cases.

(8) Consolidated Statement of Receipts and Disbursements Purpose Accounts

This Consolidated Statement represents the aggregate of all financial activities pertaining to the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission, the Unemployment Insurance Account, the Government Annuities Account and other Trust Funds and Specified Purpose Accounts mentioned in the preceding note (5). It represents a summary, on a consolidated basis, of the total operations of Employment and Immigration Canada.

for the period ended March 31, 1985
(in thousands of dollars)

	1984-85	1983-84
Disbursements		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance Benefits	10,049,081	9,816,444
Direct Job Creation	918.488	907,791
Employment Training	904,777	830,530
Insurance Benefits Services	330,193	329,308
National Employment Services	237,255	221,633
Program Administration	140,630	133,178
U.I. Interest Payments	738,478	116,212
Social Insurance Number	5,951	5,638
Employment Expansion and Development Program		
Payments and Refunds to Provinces	278	10,211
Department Administration	22,618	23,897
Administration Program	272,213	251,452
Immigration Program		
Immigration Program	139,713	128,586
Assisted Passage Loans Issued to Immigrants	19,472	13,699
Immigration Guarantee Fund Refunds and Forfeitures	2,308	2,611
Annuities Program		
Annuity Payments, etc.	102,843	102,344
Administration	3,654	3,532
	13,887,952	**12,897,066**
Receipts		
Unemployment Insurance Premiums	7,777,118	7,465,369
Annuity Interest, etc.	75,851	77,867
Employment Expansion and Development Program Deposits	228	10,907
Immigration Guarantee Fund Deposits	2,998	3,277
Assisted Passage Loans Repayments	13,179	10,569
Other Non-Tax Revenue	7,320	8,465
Refund of Previous Year Expenditures	15,990	6,134
Net Adjustment to the Unemployment Insurance		
Administration Cost	(4,852)	6,936
	7,887,832	**7,589,524**
Net Cost of Operations	**$ 6,000,120**	**$ 5,307,542**
Reconciliation to Use of Appropriations		
Net Costs of Operations	6,000,120	5,307,542
Revenue Credited Directly to the Consolidated Revenue Fund		
Related to Appropriations	23,310	14,599
From Annuities Account-Actuarial Surplus	6,015	1,139
Services provided without charge	(25,677)	(20,364)
Increase in U.I. Deficit	(975,314)	(459,381)
Decrease in Unpaid Annuities	(33,007)	(25,616)
Increase in the Immigration Guarantee Fund	690	666
Increase in Assisted Passage Loans	(6,293)	(3,130)
Increase in the Employment Expansion and Development Program	(50)	696
Use of Appropriations	**$4,989,794**	**$4,816,151**

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Rapport annuel

Canada

Rapport annuel
1984-1985

WH 2-018

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. MP 1-1985

ISBN 0-662-54014-X

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment
and Immigration

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1984-1985.

Avec ma très haute considération,

Flora MacDonald

Flora MacDonald

Ottawa, Canada K1A 0J9

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

Madame Flora MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Emploi et l'Immigration
Ottawa.

Madame le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1984-1985.

Avec notre très haute considération,

Le président

Gaétan Lussier

Le vice-président

John Edwards

Le commissaire

Peter Doyle

Le commissaire

F. Chafe

Canada

Table des matières

Avant-propos	1
Structure	1
Énoncé de mandat d'EIC	1
Objectifs	2
Lois et règlements	3
Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits	4
Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre	4
Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits	4
Remerciements	4
Faits saillants – exercice 1984-1985	5
Économie	9
Services d'emploi	11
Résumé des activités	11
Programmes d'emploi	12
Extension	12
Centres d'information sur l'emploi	12
Banque nationale d'emplois	12
Mobilité	12
Recrutement de fonctionnaires	13
Emploi des femmes	13
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	13
Clients aux besoins spéciaux	13
Bénéficiaires de l'aide sociale	14
Ex-délinquants	14
Personnes handicapées	14
Emploi des autochtones	14
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants	15
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	15
Unités spécialisées de services aux jeunes	15
Programme d'alternance travail-études	15
Programmes d'échanges internationaux	16
Action positive	16
Équité en matière d'emploi	17
Amélioration des services	17
Automatisation	17
Revitalisation	17
Services aux employeurs	18

Contrôle et évaluation	18
Auxiliaires de counselling d'emploi	18
Tests	18
Formation des conseillers	18
Services de diagnostic	19
CHOIX	19
Programmes des collèges et universités du Canada	19
Clubs de placement	19
Autres instruments de counselling	19
Évaluation du counselling d'emploi	20
Classification nationale des professions	20
JOBSCAN	20
Analyses de profession	20
Tableau 1 — Programme de mobilité du Canada : activités et dépenses	21
Tableau 2 — Résumé de l'activité des programmes et services d'EIC pour les jeunes	22
Développement du marché du travail	**23**
Nouvelle stratégie	23
Direction générale de la formation	23
Programme national de formation	24
Programme national de formation en établissement	24
Programme national de formation dans l'industrie	24
Programme de normes interprovinciales	25
Mesures spéciales de formation	25
Femmes	25
Autochtones	26
Jeunes	26
Planification des ressources humaines	26
Travailleurs étrangers	27
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	27
Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM)	28
Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole	28
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	28
Programmes des travailleurs agricoles saisonniers	29
Programme canadien pour un renouveau industriel	29
Travail partagé	30
Création d'emplois	30
Canada au travail	30
Le Programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ)	31
Accès-carrière	31

Compagnie de travailleurs 32
Été Canada 33
Subventions et contributions pour la création d'emplois 33
Option Formation Jeunesse (OFJ) 33
Figure 1 — Programme national de formation : dépenses et stagiaires inscrits 35
Tableau 3 — Programme national de formation : dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie 36
Tableau 4 — Programme national de formation : formation en établissement et dans l'industrie, nombre de stagiaires inscrits 37
Tableau 5 — Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) : accords conclus 38
Tableau 6 — Direction générale du développement de l'emploi : financement et incidence 39
Tableau 7 — Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — Jeunes 40
Tableau 8 — Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — Femmes 40
Tableau 9 — Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emploi — Handicapés 41
Tableau 10 — Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — Autochtones 41
Tableau 11 — Création directe d'emplois : tableau synoptique — affectations et contributions — fonds prévus d'assurance-chômage 42

Assurance 43
Relevé d'emploi 43
Modifications législatives 43
La population et l'Assurance-chômage 43
Le numéro d'assurance sociale 43
Programme de réduction du taux de cotisation 44
Services des conseils arbitraux 44
Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices 44
Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage 44
Paiement de prestations 44
Enquêtes et contrôle 45
Recettes provenant des cotisations 45
Frais d'administration 46
Contribution du gouvernement 46
Solde du Compte d'assurance-chômage 47
Rapport du Vérificateur général 49
Tableau 12 — Assurance-chômage : prestations versées en 1983 et 1984 57

Immigration 59
Élaboration de la politique et du programme 59

Niveaux d'immigration	59
Composantes du mouvement d'immigration	60
Consultations	60
Plan annuel concernant les réfugiés	60
Mesures spéciales	61
Restriction visant les travailleurs sélectionnés	62
Immigration des gens d'affaires	62
Établissement	62
Prêts de transport	62
Aide à l'adaptation	63
Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés	63
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)	63
Réfugiés aux besoins spéciaux	63
Activités	63
Réexamen des cas	64
Correspondance du Ministre	64
Étude de cas spéciaux	64
Octroi au Canada du droit d'établissement	64
Arbitrage	65
Activités à l'étranger	66
Europe de l'Est	66
Europe de l'Ouest	66
Indochine	67
Afrique et Moyen-Orient	67
Asie de l'Est	67
Amérique latine	68
Tableau 13 — Destination prévue des immigrants : 1980-1981 et 1984-1985	69
Tableau 14 — Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada : 1983-1984 et 1984-1985	70
Tableau 15 — Provenance des immigrants : 1980-1981 à 1984-1985	72
Tableau 16 — Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé : 1983-1984 et 1984-1985	73
Tableau 17 — Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada	74
Tableau 18 — Permis de travail et permis de séjour pour étudiant délivrés en 1984-1985	75
Comité consultatif du statut de réfugié	76
Tableau 19 — Comité consultatif du statut de réfugié	77
Tableau 20 — Comité consultatif du statut de réfugié : décisions ministérielles par région	78
Services de soutien	79
Politique stratégique et planification	79

Finances et Administration	80
Services financiers	80
Administration des services	81
CEC des années 1980	81
Personnel	82
Affaires publiques	83
Systèmes et Procédures	84
Secrétariat exécutif	84
Services à la haute direction	84
Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe	85
Direction de l'application des droits du public	85
Direction de la planification des mesures d'urgence	86
Bureau de vérification interne	87
Rapport de gestion	**89**

Avant-propos

L'année écoulée a marqué le début d'une ère de nouveaux défis pour Emploi et Immigration Canada (EIC). Et nous réexaminons notre cadre d'activité pour relever ces défis.

La constance de l'évolution est devenue le signe permanent du monde industriel, économique et social. L'importance des programmes d'EIC dans la vie des Canadiens exige que notre réaction au changement soit positive et créatrice. Les innovations technologiques qui vont sans cesse façonner le milieu de travail doivent ouvrir de nouveaux horizons à la population active canadienne. Des emplois plus productifs, plus gratifiants doivent être créés, en prise directe sur les forces régionales et selon un partage équitable des possibilités économiques, grâce à une étroite collaboration entre tous nos partenaires : le secteur privé, les syndicats, les milieux d'enseignement, les provinces et les citoyens. A une telle situation se rattache l'évolution d'une politique d'immigration correspondant parfaitement aux réalités économiques et démographiques, de même qu'aux changements technologiques qui caractérisent le Canada d'aujourd'hui.

Dans un tel climat de changement, notre mandat demeure le même : exécuter une politique d'immigration pertinente et administrer un Régime d'assurance-chômage juste et efficace, étroitement associé à la mise en valeur d'une main-d'oeuvre capable de répondre aux besoins nationaux et de permettre aux Canadiens d'atteindre le maximum de leurs possibilités.

Le présent Rapport annuel décrit les activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ainsi que du Ministère associé, pour l'année financière 1984-1985.

Structure

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et le Ministère affilié ont été institués en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, adoptée en 1977.

La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle a à sa tête quatre personnes nommées par ordre en conseil — un président, qui fait aussi office de directeur exécutif; un vice-président et deux commissaires. Chargés de représenter les Canadiens au travail, les commissaires sont nommés, l'un après consultations auprès des syndicats, l'autre après consultations auprès des organisations patronales.

L'Administration centrale de la Commission se compose de sept secteurs. Immigration, Assurance, Développement du marché du travail et Services d'emploi dispensent des services au public. Personnel, Finances et Administration ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui fonctionne en étroite relation avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, comprend Affaires publiques ainsi que Politique stratégique et planification. Le Président et le Vice-président de la Commission sont également le Sous-ministre et le Sous-ministre associé du Ministère.

Énoncé de mandat d'EIC

Emploi et Immigration Canada, en collaboration avec les secteurs public et privé, poursuit deux objectifs fondamentaux :

1) **Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes directrices et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à**

- **préparer** une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- **favoriser** la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; et
- **donner** à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

2) Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes directrices favorisant :

- un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
- le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
- l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents; et
- une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

EIC, dans la poursuite de sa collaboration avec les secteurs public et privé, a établi ce qui suit comme objectifs fondamentaux à l'égard de toutes ses initiatives et orientations.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

- Faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements de formation disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail.
- Servir d'intermédiaire dans le jumelage de l'offre et de la demande d'emploi, et aider les employeurs à obtenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.
- Encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé.
- Favoriser l'adaptation de l'industrie et celle de la main-d'oeuvre, en aidant les industries et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques et technologiques, et à profiter au maximum des nouvelles possibilités économiques.

Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et favoriser les objectifs de stabilisation du gouvernement

- Verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles.
- Favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage.
- Créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs sans emploi.

Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada, afin de répondre aux besoins du marché du travail

- Aider les particuliers à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin qu'ils soient pleinement en mesure de répondre aux besoins du marché du travail.
- Aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir.
- Aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.

Favoriser l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les résidents du Canada

- Diminuer les disparités économiques et sociales causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et corriger la discrimination exercée dans le passé en matière d'emploi.
- Identifier les personnes qui ont de la difficulté

à entrer ou à concourir sur le marché du travail, et leur prêter soutien.
- Encourager les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le marché du travail ou qui manquent d'expérience pratique, pour leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail.
- Fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où l'expansion est lente.

Administrer l'admission et l'établissement des étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada
- Élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de taux d'immigration.
- Conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et des groupes du secteur privé, aider les immigrants à s'établir.
- Exécuter avec efficacité et justice des activités liées à l'exécution de la Loi et au contrôle.

Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à ce ministère, avec le plus d'efficacité et d'efficience possible
- Administrer les contrats de rentes sur l'État et voir à l'attribution des numéros d'assurance sociale.
- Assurer l'élaboration et la gestion de la politique, des priorités et des programmes de la Commission et en informer ses divers publics.
- Faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée.
- Recruter et conserver un personnel compétent et de plus en plus représentatif de la population active; créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que des relations syndicales-patronales, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Lois et règlements*

1) La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, S.C. 1970-1971-1972, c. 48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c. 1576 et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c. 1573;
2) La Loi régissant l'emploi et l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 54, y compris : Partie I — Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; Partie II — Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration;
3) La Loi nationale sur la formation, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 109 et le Règlement;
4) La Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, S.R.C. 1970, c. E-5, paragraphe 6(2);
5) La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, S.R.C. 1952, c. 236;
6) La Loi de 1976 sur l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 52 et le Règlement;
7) La Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. 1970, c. G-6 et le Règlement;
8) La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c. 83;
9) La Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, 1977-1978, c. 4, s. 7; (n'est plus en vigueur depuis le 31 mars 1981);
10) La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 89.

**À l'égard desquels EIC détient une responsabilité partielle ou totale.*

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1) Le Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. III, c. 330;
2) Le Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. XIV, c. 1323;
3) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries du textile et du vêtement), CRC 1978, vol. III, c. 316;
4) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, vol. III, c. 317.

Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1) Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
2) Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
3) Commission d'appel de l'immigration
4) Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits

1) Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie
2) Le Programme de l'emploi agricole du Canada
3) Le Programme d'aide à la création locale d'emplois
4) Le Programme Extension
5) Les services diagnostiques
6) Canada au travail
7) Accès-carrière
8) Compagnie de travailleurs
9) Option Formation Jeunesse
10) Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
11) Été Canada
12) Les organisations bénévoles (subventions)
13) Le Programme de mobilité du Canada

Remerciements

C'est grâce à l'aide apportée par de nombreux organismes et particuliers des secteurs public et privé que la Commission a pu si bien s'acquitter de sa mission. Nous tenons à remercier de façon particulière les gouvernements des dix provinces et des deux territoires; plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral, notamment Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être social Canada, le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada; patrons et employés du secteur privé; et plusieurs regroupements et organismes à caractère national, régional ou communautaire.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner les membres de notre personnel, hommes et femmes de tout le pays, dont le dévouement et l'engagement ont permis, souvent dans des circonstances particulièrement difficiles, d'assurer au public des services de haute qualité.

Faits saillants — exercice 1984-1985

Placement

- Un total de 4,936,800 personnes se sont inscrites ou réinscrites aux Centres d'Emploi du Canada et aux CEC pour étudiants.
- Le nombre des placements s'est élevé à 1,195,700 (y compris ceux des CEC pour étudiants).
- Le nombre de postes signalés à la Commission pour les emplois de plus d'une semaine s'est chiffré à 1,143,600 et à 323,300 pour ceux de moins d'une semaine. Les emplois de plus d'une semaine ont donné lieu à 895,800 placements, et ceux de moins d'une semaine, à 299,900 placements (y compris ceux des CEC pour étudiants).

Formation

- Les programmes de formation en établissement et dans l'industrie ont accueilli 259,422 personnes, dont 85,754 étaient des prestataires de l'assurance-chômage, au coût de $1 milliard. Parmi ces personnes, on retrouvait 13,479 autochtones, 77,997 jeunes et 55,634 femmes.
- Des projets au titre de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles ont été approuvés au coût de $44 millions. Ce financement s'échelonne sur plusieurs années.

Création d'emplois

- De 12, les programmes de création d'emplois ont été ramenés à quatre.
- Canada au travail et les programmes qui y ont été fusionnés ont trouvé de l'emploi à 152,200 personnes au coût de $599.4 millions. (Ceci ne comprend pas les chiffres de Travail Canada, composante Emplois d'été.)
- Le Programme Croissance locale de l'emploi et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 8,000 personnes au coût de $92.9 millions.
- Le Programme Accès-carrière et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 58,400 personnes au coût de $209.1 millions. (Ceci ne comprend pas les chiffres d'Accès-carrière, composante Emplois d'été.)
- Le Programme Compagnie de travailleurs et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 6,600 personnes et ont coûté $41.8 millions.
- Au cours de l'été 1984, 54,400 étudiants ont trouvé du travail dans 11,800 projets communautaires. Participation financière fédérale : $112 millions.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

- 517 accords ont été signés au titre du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie au coût de $5.7 millions pour la CEIC.

Travail partagé

- Des demandes de travail partagé, au nombre de 3,922, ont été approuvées. Elles ont pu toucher jusqu'à 54,191 travailleurs et éviter jusqu'à 21,644 mises à pied. Coût : $32,180,000.

Extension

- Des emplois à temps plein ou à temps partiel ont été assurés à 76,000 personnes.

Jeunes

- Option Formation Jeunesse a été mise en oeuvre à titre d'expérience en novembre 1984. À

la fin de l'année financière, 118 projets OFJ visant la formation de 3,357 jeunes chômeurs avaient été approuvés.
- 77,997 jeunes se sont inscrits au Programme national de formation.
- Le nombre de jeunes participants à la création d'emploi a atteint les 176,300.
- Plus de 411,000 placements d'étudiants dans des emplois temporaires et occasionnels ont été réalisés par l'entremise des CEC pour étudiants — soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.
- Pour leur part, les CEC sur le campus ont placé 54,000 étudiants.
- Les Unités spécialisées de services aux jeunes ont fourni des services à environ 7,000 jeunes qui sont défavorisés sur les plans économique et social.

Femmes

- Les CEC ont placé 254,300 femmes — soit 39 % de l'ensemble des placements — dans des emplois permanents.
- 2,026 femmes ont commencé des stages de formation dans des professions non traditionnelles en vertu du Programme national de formation dans l'industrie, et 3,516 ont entrepris une formation professionnelle en vertu du Programme national de formation en établissement.

Autochtones

- La Commission a placé 19,600 autochtones dans des emplois permanents grâce à ses programmes et services.
- 21,800 autochtones ont entrepris une formation en vertu des programmes de formation des CEC.
- Des 81 ententes signées par l'Action positive, 62 visaient les autochtones à titre de groupe cible.
- La Commission a consacré $2.3 millions pour l'embauche de 462 autochtones dans des emplois d'été.
- Neuf coordonnateurs provinciaux et territoriaux de l'Emploi des femmes ont consacré tous leurs efforts, de concert avec des femmes autochtones et les organismes qui les représentent, pour accroître la participation des femmes autochtones aux programmes et services d'emploi de la Commission.

Handicapés

- 1,236 personnes handicapées ont commencé des stages de formation en vertu du Programme national de formation.

Assurance

- L'Assurance-chômage a assuré un soutien temporaire du revenu à 3.2 millions de prestataires au coût de $10 milliards.
- De nouveaux numéros d'assurance sociale (517,905) ont été émis cependant que 184,202 ont été remplacés.
- Des réductions du taux de cotisation, pour un montant de $291 millions, ont été consenties à 30,500 employeurs, dont les employés représentent 50 % de la population active.

Immigration

- 87,313 immigrants ont été admis au Canada. Les niveaux d'immigration de 85,000 à 90,000 pour 1985 ont été annoncés en novembre 1984.
- 3,800 demandes présentées en vertu du Programme concernant les illégaux de longue date ont donné lieu à l'octroi du droit d'établissement.
- L'admission estimée de 10,000 réfugiés parrainés par le gouvernement a été dépassée

d'environ 500. Le parrainage des familles et des particuliers a permis l'accueil de 9,400 réfugiés.

- Les demandes d'admission visant 2 millions de personnes ont fait l'objet d'un examen secondaire.
- Quelque 2,100 entrepreneurs et travailleurs autonomes ont apporté au Canada des capitaux évalués à $827 millions et créé des emplois pour environ 8,200 Canadiens.
- Des projets pilotes ont été mis sur pied pour mettre les réfugiés en rapport avec les groupes d'accueil qui assurent la familiarisation avec le milieu et de l'aide sociale.
- Une conférence internationale sur l'immigration s'est tenue à l'Administration centrale en octobre 1984.

Économie

En 1984, la croissance de l'économie canadienne a été supérieure à ce qu'avaient prédit les spécialistes de l'analyse et de la prévision économiques. Contrairement à ce qui s'était passé en 1983, année durant laquelle la croissance économique réelle de 3.3 % résultait essentiellement d'une poussée de la demande des consommateurs — longtemps contenue — , le taux de croissance de 4.7 % enregistré en 1984 est en grande partie dû aux exportations; il s'explique par la remarquable activité économique des États-Unis, notre principal partenaire commercial. Le taux annuel de croissance, de 3.2 % durant les deux premiers trimestres de 1984, a doublé au troisième trimestre pour atteindre 6.4 % grâce à une forte augmentation de la production et de l'exportation de véhicules automobiles et de produits liés à l'automobile. À la suite du ralentissement de l'activité économique qui a commencé à se manifester aux États-Unis dans la seconde moitié de 1984, le taux de croissance a diminué au Canada. Les taux annuels enregistrés au dernier trimestre de 1984 et au premier trimestre de 1985 ont été respectivement de 3.2 % et 3.6 %.

La croissance de l'emploi, au cours de l'année financière 1984-1985, a été parallèle à celle de l'économie. Durant le premier trimestre, le nombre d'emplois s'est accru de 0.6 %, c'est-à-dire de 70,000 (chiffres désaisonnalisés). Au second trimestre, il a augmenté de 1 % (105,000), mais l'accroissement n'a été que de 0.5 % (54,000) et de 0.3 % (32,000) aux troisième et quatrième trimestres. En moyenne, le nombre d'emplois s'est élevé à 11,061,000, soit 2.3 % de plus qu'en 1983-1984.

Un des principaux effets de la reprise économique et de la croissance soutenue a été la rentrée régulière sur le marché du travail de nombreux travailleurs, en particulier de femmes, qui en étaient sortis pour diverses raisons durant la récession. Il en est résulté un accroissement du taux d'activité qui a atteint le niveau record de 64.9 % en 1984-1985.

Cette augmentation, s'ajoutant à la croissance naturelle de la population en âge de travailler, a permis à la population active du Canada de s'accroître de 232,000 membres (soit 1.9 %) et d'atteindre le nombre de 12,460,000; ce qui a limité les effets de la croissance de l'emploi sur le taux de chômage, celui-ci n'ayant diminué que de 0.4 %, passant de 11.6 % en 1983-1984 à 11.2 % en 1984-1985.

De 1983-1984 à 1984-1985, le nombre de jeunes travailleurs (15 à 24 ans) a diminué de 23,000 (0.8 %), en dépit de l'augmentation du taux d'activité de ce groupe, passé de 66.1 % à 66.9 %. La totalité de cette diminution résulte de la baisse du nombre de jeunes âgés de 15 à 19 ans. Elle est reliée au vieillissement de la génération issue de l'explosion démographique de l'après-guerre et à la tendance de plus en plus accentuée à limiter la taille des familles. Le nombre d'emplois chez les jeunes a légèrement augmenté (de 26,000). Cette augmentation, parallèle à la réduction du nombre de travailleurs dans ce groupe d'âge, a eu pour effet de faire diminuer le taux de chômage des jeunes, qui est passé de 19.2 % en 1983-1984 à 17.7 % en 1984-1985.

Chez les hommes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 90,000 (1.8 %), mais comme la population active s'est accrue de 94,000 (1.7 %) dans la même période, le taux de chômage de 8.9 % n'a pratiquement pas changé.

Durant l'année financière 1984-1985, c'est chez les femmes adultes que le nombre d'emplois a le plus augmenté : il s'est accru de 133,000 (3.9 %). Toutefois, la croissance de la population active a été encore plus rapide (161,000, soit 4.3 %); ce qui explique que le taux de chômage de ce groupe ait augmenté, passant de 9.4 % en 1983-1984 à 9.8 % en 1984-1985.

Au cours de l'année, le nombre d'emplois a augmenté dans toutes les provinces, sauf dans

l'Île-du-Prince-Édouard où il n'a pas changé et en Alberta où il a légèrement diminué pour la troisième année consécutive. Près de 60 % de l'augmentation nationale du nombre d'emplois sont attribuables à l'Ontario (145,000) et 25 % au Québec (63,000).

L'emploi s'est accru dans tous les grands secteurs d'activité, excepté l'agriculture, le secteur des transports et des communications, et les autres services publics, où de légères diminutions ont été enregistrées.

Environ 65 % de l'augmentation du nombre d'emplois sont attribuables au secteur des services. Le commerce a connu le plus fort accroissement (76,000, soit 4.1 %).

Contrairement à l'année précédente, en 1984-1985, le nombre d'emplois à temps plein s'est accru plus vite que celui des emplois à temps partiel. Le nombre d'emplois à plein temps a augmenté de 215,000 (2.4 %) en 1984-1985, tandis que celui des emplois à temps partiel ne s'accroissait que de 32,000 (1.9 %).

Services d'emploi

Travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux au service du public, EIC fournit, grâce à un réseau national de Centres d'Emploi du Canada (CEC), des programmes et des services de consultation, d'inscription, de placement et de renseignements sur les nouveaux emplois disponibles.

Au cours des dernières années, ces efforts ont été facilités grâce à l'introduction des techniques informatisées. Il est possible d'obtenir la liste à jour de tous les emplois vacants à travers le pays, par l'entremise des 48 Centres d'Emploi du Canada offrant des services centralisés, de même que par les Bureaux régionaux.

Un système spécialisé a été mis au point afin de prévoir la demande du marché du travail et de repérer les domaines où les ressources de main-d'oeuvre pourraient être en excès ou en pénurie. Il s'agit du Système de projections des professions au Canada (SPPC).

C'est sans aucun doute le groupe des jeunes qui a le plus souffert des modifications récentes du marché du travail résultant de la récession économique, de l'adoption de nouvelles techniques et de l'évolution démographique. En 1984-1985, environ $1.2 milliard ont été affectés à des programmes visant l'intégration des jeunes, hommes et femmes, à la vie économique du pays.

D'autres programmes, conçus à l'intention des groupes ayant des besoins spéciaux (tels que les femmes, les autochtones et les personnes handicapées), ont donné des résultats encourageants pendant toute l'année.

Résumé des activités

La Commission gère 460 CEC et offre des services itinérants à 187 collectivités isolées. Elle compte également plus de 100 CEC sur le campus.

Grâce à 285 projets, le Programme Extension permet en outre d'offrir des services à des clients qui ne pourraient bénéficier des services fournis ordinairement par les CEC.

La Commission offre aux travailleurs des services dans les trois grands domaines suivants :

- Renseignements sur le marché du travail : collecte et mise à la disposition des clients de renseignements précis et à jour.
- Bourse du travail : enregistrement des travailleurs, établissement de la liste des emplois disponibles et présentation des travailleurs aux employeurs.
- Services d'adaptation : différents services destinés à aider des clients-travailleurs et des clients-employeurs sélectionnés à s'adapter aux conditions actuelles et futures du marché du travail.

La Commission invite les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi dans les CEC afin de permettre la présentation de travailleurs pour les postes vacants. En 1984-1985, le nombre de placements s'est élevé à 1,195,700 (y compris ceux effectués par les CEC pour étudiants).

Non seulement les CEC et les projets Extension complémentaires offrent aux employeurs un service de sélection et de présentation de candidats, mais ils collaborent également avec le monde des affaires et celui de l'industrie afin de déterminer les besoins en ressources humaines des entreprises.

En 1984-1985, 4,936,800 clients se sont inscrits ou réinscrits dans les CEC canadiens (y compris les CEC pour étudiants).

Vacances, présentations, placements	
Vacances d'une semaine ou plus	1,143,600
Vacances de moins d'une semaine	323,300
Présentations	3,531,154
Placements pour plus d'une semaine	895,800
Placements pour moins d'une semaine	299,900

Programmes d'emploi

Extension

Le Programme Extension obtient l'aide des organismes locaux afin d'offrir des services d'emploi aux clients qui ne peuvent pas toujours tirer profit efficacement des services des CEC.

En vertu des ententes signées avec les promoteurs, 285 projets Extension ont été financés à l'aide d'un budget de $21.2 millions. Près de 800 conseillers et autres employés ont fourni des services d'emploi à plus de 900 collectivités réparties dans tout le Canada.

On aide les travailleurs à déterminer et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur emploi ou recherche d'emploi. À cette fin, il peut être nécessaire de coordonner les efforts déployés par le personnel affecté au Programme Extension et les autres organismes de la collectivité.

Des quelque 205,000 personnes qui ont demandé l'aide des conseillers des projets Extension, environ 76,000 ont obtenu un emploi à temps plein ou partiel.

Répartition des projets Extension selon les groupes cibles :

Pour les femmes	29
Pour les personnes handicapées	46
Pour les jeunes	29
Pour les autochtones	98

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un centre d'information sur l'emploi où les travailleurs peuvent choisir des emplois sur les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation et obtenir des renseignements sur les emplois vacants et les conditions d'emploi.

Banque nationale d'emplois

La Banque nationale d'emplois est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays.

Grâce à une liaison nationale, assurée au moyen d'ordinateurs et d'appareils téléphoniques, les CEC locaux peuvent inscrire les postes vacants dans le système pour le compte des clients-employeurs. De la même façon, les offres emmagasinées dans la Banque peuvent être consultées à la demande des clients-travailleurs.

Elle renferme, en tout temps, entre 2,500 et 3,000 offres d'emploi.Chaque jour, environ 50 nouvelles offres y sont ajoutées.

La Banque nationale d'emplois n'est que l'une des initiatives que la Commission a prises pour tenter de concilier les pénuries et les excédents de main-d'oeuvre spécialisée qui existent au Canada. Au cours de l'année financière, elle a permis de placer 3,106 travailleurs.

Mobilité

Le Programme de mobilité du Canada vise à faciliter le déplacement des travailleurs qui sont sous-employés, en chômage ou sur le point de l'être. Il fournit une aide financière à ceux qui ne trouvent pas de travail dans leur localité et qui sont prêts à déménager dans une autre localité pour travailler. Il aide également ceux qui doivent se déplacer pour obtenir des services d'emploi non offerts sur place. En 1984-1985, le Programme de mobilité a apporté cinq formes d'aide :

- **l'aide à la prospection**, qui permet aux clients de se chercher du travail dans les régions les plus proches où des débouchés convenables sont offerts;
- **l'aide au déplacement**, qui facilite le déménagement des travailleurs et de leur famille dans la région où ils ont trouvé du travail;
- **l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi agricole saisonnier**;
- **l'aide spéciale de voyage**, qui permet aux tra-

vailleurs d'obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans leur région;

- **l'aide de voyage en vue d'un emploi temporaire**, versée aux travailleurs pour leur permettre de se rendre dans la région où ils ont trouvé un emploi temporaire d'au moins six semaines et d'au plus neuf mois.

En 1984-1985, $12.4 millions ont été versés au titre du Programme de mobilité afin d'aider les travailleurs.

Cette somme a contribué à la réinstallation de 9,800 travailleurs et des personnes à leur charge. Quelque 4,733 autres travailleurs ont reçu une aide à la prospection destinée à leur permettre de se présenter à des entrevues d'emploi dans d'autres régions. En outre, 1,527 personnes ont bénéficié d'aide au titre des déplacements qui leur ont permis d'obtenir des services d'emploi qui n'étaient pas offerts dans leur région, et 38,820 travailleurs et étudiants ont reçu une aide leur permettant de se déplacer pour occuper des emplois temporaires, la plupart du temps des emplois agricoles saisonniers.

Recrutement de fonctionnaires

La Commission est chargée d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. Ces services sont cependant limités aux catégories du soutien administratif et de l'exploitation, sauf dans la Région de la Capitale nationale, où la Commission de la Fonction publique assure elle-même le recrutement des employés de soutien administratif.

En 1984-1985, quelque 41,000 vacances ont été signalées par divers ministères et organismes gouvernementaux. Environ 37,000 postes ont été comblés à la suite de 114,000 présentations.

Emploi des femmes

Afin d'aider les femmes à trouver des emplois valorisants et bien rémunérés, la Commission continue à favoriser activement l'évolution du marché du travail vers une situation permettant d'exploiter pleinement la ressource que constitue la main-d'oeuvre féminine, ainsi qu'à apporter son soutien aux travailleuses à la recherche d'emploi économiquement viable.

Total des femmes inscrites dans les CEC	1,793,000
Total des placements	254,300
Placements dans des emplois traditionnellement réservés aux hommes	36,300

Afin de développer encore plus les services offerts aux femmes, un agent de liaison pour les femmes a été nommé dans chaque CEC.

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

Les centres préparatoires à l'empioi pour femmes, au nombre de neuf, sont situés à Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver. Leur clientèle se compose de femmes qui n'ont jamais occupé un emploi, d'autres qui reviennent sur le marché du travail et d'autres, enfin, qui désirent changer de profession.

Clients aux besoins spéciaux

Il s'agit de clients aptes au travail mais qui ne sont pas prêts à travailler pour l'instant. Outre les programmes réguliers et spéciaux de la Commission, des services particuliers tels que ceux offerts par le Programme Extension, ainsi que des services spéciaux de counselling, leur sont nécessaires. Ces services sont souvent fournis conjointement avec ceux d'organismes locaux de services sociaux.

En s'efforçant de procurer des emplois à cette clientèle, la Commission poursuit un double but, à savoir :

- préciser la clientèle ayant des besoins spéciaux;
- augmenter l'employabilité de ces clients.

L'évaluation des résultats obtenus dans ce domaine a été entravée par la difficulté à préci-

ser la clientèle aux besoins spéciaux et à mettre au point des indicateurs de rendement. Cette année, pour la première fois, des données relatives au nombre de ces clients ont été compilées à l'échelle nationale, grâce à des indicateurs de rendement améliorés. Une nouvelle définition des "clients aux besoins spéciaux" en même temps que des lignes directrices opérationnelles ont été envoyées aux conseillers afin de les aider à préciser cette clientèle.

Bénéficiaires de l'aide sociale

La Commission continue à collaborer étroitement avec Santé et Bien-être social Canada et les ministères provinciaux chargés des affaires sociales pour aider les assistés sociaux à devenir indépendants grâce à un emploi.

Ex-délinquants

Un comité national composé de hauts fonctionnaires des Services correctionnels du Canada et de la Commission a été mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Comité mixte d'Emploi et Immigration Canada et des Services correctionnels du Canada publié en mars 1984 sous le titre d'*Étude des services d'emploi offerts aux ex-délinquants.* Des comités régionaux sont actuellement mis en place,parallèlement au comité national, afin de veiller à la mise en oeuvre de ces recommandations à l'échelon local; certaines d'entre elles sont déjà mises en oeuvre.

Personnes handicapées

En 1984-1985, les Centres d'Emploi du Canada ont réussi à placer presque 5,000 personnes handicapées dans des emplois réguliers. D'autres ont participé à des programmes de formation et de création d'emplois : environ 600 personnes handicapées ont bénéficié de la Formation en établissement,700, de la Formation générale dans l'industrie et 21, du Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Le Programme Accès-carrière a offert des emplois à 10,200 personnes handicapées, tandis que 900 autres participaient à Compagnie de travailleurs et que Canada au travail en aidait 3,700.

Le soutien apporté aux personnes handicapées par le Programme Extension a continué à être très important. Grâce à 46 projets, des personnes handicapées de l'ensemble du pays ont trouvé un emploi. Le Programme de subventions aux organismes bénévoles a également été utile, quoique d'une façon différente, en distribuant environ $184,000 à 18 organismes afin de soutenir l'action de ces derniers en faveur des personnes handicapées.

Il faut également mentionner les progrès réalisés en vue de rendre les CEC accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique. Presque 82 % des CEC sont maintenant considérés comme accessibles.

Emploi des autochtones

Il n'existe pas de programme général d'emploi spécialement consacré aux autochtones. Au lieu de cela, tous les programmes d'emploi et tous les services de la Commission et du Ministère mettent l'accent sur le groupe cible que constituent les autochtones afin de permettre à ceux-ci d'en tirer profit comme il convient.

En 1984-1985, la somme consacrée aux programmes de perfectionnement et d'emploi à l'intention des autochtones s'est élevée à environ $181 millions. Grâce à des programmes de perfectionnement des ressources humaines tels que Formation en établissement, Formation dans l'industrie, Compagnie de travailleurs, Accès-carrière et Option Formation Jeunesse, environ 21,800 autochtones ont reçu une préparation au monde du travail; ce qui a coûté à peu près $90.8 millions. Des programmes de développement de l'emploi tels que Canada au travail, Programme d'aide à la création locale d'emplois et Emplois d'été ont permis d'offrir des emplois à presque 21,000 travailleurs autochtones, au coût d'environ $90.2 millions.

Au titre du Programme des stagiaires autochtones, la Commission a dépensé $2.33 millions

pour embaucher 480 étudiants autochtones durant l'été. Un bulletin d'information, IMAGES, a été publié afin de rendre compte de l'expérience vécue par les stagiaires.

Pour l'ensemble des CEC, on compte quelque 97 conseillers en emploi des autochtones. Les groupes autochtones ont parrainé 96 projets Extension; ce qui a permis d'étendre aux collectivités autochtones les services d'emploi des CEC et entraîné une dépense d'environ $5.1 millions. Pour compléter ces services, les autochtones ont été désignés comme groupe cible dans 62 des 81 ententes aux termes du Programme d'action positive conclues avec les employeurs canadiens.

Dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon, la méthode de consultation à guichet unique pour l'application des programmes offerts aux groupes autochtones a été évaluée : elle présente plus d'avantages que le système antérieurement utilisé par la région.

A Regina, le Centre de réception urbaine, qui réunit les services d'emploi et les services communautaires généralement offerts par le centre d'accueil, a poursuivi ses activités. Le but de l'expérience est de déterminer si ces dispositions peuvent permettre d'améliorer la qualité des services d'emploi à l'intention de la clientèle autochtone. Pour l'instant, les évaluations, quoique instructives, ne sont pas concluantes.

À titre d'initiative locale, le district de l'agglomération urbaine de Toronto, de la région de l'Ontario, a établi une succursale destinée à dispenser les services des CEC à la clientèle autochtone. Le personnel de ce bureau spécial est formé de deux conseillers en emploi ainsi que d'un auxiliaire autochtones.

Centres d'Emploi du Canada pour étudiants
D'avril à septembre 1984, quelque 450 Centres d'Emploi du Canada pour étudiants offraient leurs services par l'intermédiaire d'environ 1,500 étudiants du deuxième cycle du secondaire et de récents diplômés du postsecondaire. Les centres ont reçu 637,000 inscriptions d'étudiants à la recherche d'un emploi d'été. Plus de 411,000 placements à des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé; ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

Centres d'Emploi du Canada sur le campus
Au cours de l'année scolaire 1983-1984, plus de 149,000 étudiants du postsecondaire se sont inscrits à plus de 100 Centres d'Emploi du Canada établis dans les universités et les collèges. Ces centres ont placé près de 54,000 étudiants, dont plus de 46,000 dans des postes correspondant à leur choix de carrière. Les agents nationaux de recrutement ont consacré 7,000 jours-personnes à faire passer des entrevues d'emploi aux étudiants dans les universités et les collèges du pays.

Unités spécialisées de services aux jeunes
Onze Unités spécialisées de services aux jeunes offrent partout au Canada des services d'emploi aux jeunes de 15 à 19 ans qui ont besoin d'une aide spéciale parce qu'ils sont socialement et économiquement désavantagés pour trouver et conserver un emploi productif.

Au cours de l'année passée, quelque 4,000 jeunes ont eu recours aux services de counselling professionnel et de placement, aux tests permettant de déterminer leurs intérêts et aptitudes, aux clubs de placement, et ont reçu une formation sur les techniques de recherche d'emploi et l'utilisation du programme informatisé CHOIX.

Programme d'alternance travail-études
Lancé en septembre 1984, le Programme d'alternance travail-études acquitte une partie des

coûts administratifs liés à la mise sur pied ou à l'amélioration des projets d'alternance travail-études des divers établissements qui y participent. Il favorise donc l'apprentissage en milieu de travail en vue d'aider un nombre croissant d'étudiants à devenir des travailleurs à temps plein productifs.

Au cours de 1984-1985, un groupe de spécialistes en matière d'alternance travail-études s'est réuni à Ottawa pour évaluer 104 propositions de projet soumises par divers conseils scolaires, collèges et universités admissibles. Celles qui ont fait l'objet d'une recommandation et qui, par la suite, ont été approuvées, bénéficieront d'une aide financière pendant les quatre prochaines années.

Programmes d'échanges internationaux

Quelque 3,750 étudiants et jeunes travailleurs canadiens ont participé aux programmes d'échanges internationaux auxquels prennent part environ 45 pays. Le Canada a, quant à lui, accueilli environ 2,120 étudiants et diplômés d'université étrangers. Ces programmes, qui comprennent le volet des Échanges d'étudiants et le volet des Échanges des jeunes travailleurs, permettent aux étudiants de niveau postsecondaire et aux jeunes diplômés canadiens et étrangers d'acquérir, dans un pays étranger, une expérience de travail axée sur leur carrière.

Action positive

Le Programme d'action positive vise à améliorer les possibilités d'emploi offertes aux travailleurs, pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. Il veut atteindre une juste représentation des groupes cibles désignés, et ce, à tous les échelons de l'ensemble des professions exercées par la population active. Ces groupes cibles sont les femmes, les autochtones, les personnes physiquement handicapées ainsi que les Noirs de Nouvelle-Écosse.

Les conseillers du Programme d'action positive aident les employeurs à analyser leur politique et leurs pratiques en matière d'emploi ainsi que la composition de leur effectif; ce qui leur permet de déterminer le rôle joué par les membres des divers groupes cibles. Ils les aident également à supprimer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les groupes cibles et à instaurer les mesures nécessaires pour que ces groupes soient bien représentés.

À la fin de mars 1985, 108 entreprises avaient signé des protocoles d'entente avec la Commission; 81 sont toujours en vigueur et 39 ont été signés au cours de l'exercice financier 1984-1985. Vingt-trois de ces ententes ont été conclues avec des entreprises qui fournissent des biens et des services au gouvernement fédéral.

	Ententes signées en 1984-1985	Consultations en 1984-1985
Terre-Neuve	3	38
Île-du-Prince-Édouard	2	27
Nouvelle-Écosse	4	25
Nouveau-Brunswick	2	13
Québec	1	32
Ontario	12	12
Manitoba	5	25
Saskatchewan	1	36
Alberta	3	21
Colombie-Britannique	6	22
Total	39	251

Les 251 consultations constituent un important service offert aux employeurs qui n'ont pas conclu d'entente avec la Commission.

La Direction de l'action positive a, par ailleurs, collaboré avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (Énergie, Mines et Ressources Canada), afin d'inciter les socié-

tés qui effectuent de la prospection pétrolière et gazière à inclure les autochtones et les femmes dans leurs plans de ressources humaines.

Équité en matière d'emploi
À la suite de la publication du rapport Abella, le gouvernement a annoncé, le 8 mars 1985, les mesures visant à trouver de nouveaux débouchés d'emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles dans les diverses sociétés de la Couronne, les entreprises régies par le gouvernement fédéral et celles qui passent des contrats avec l'État.

Entreprises visées :

- les sociétés de la Couronne qui doivent mettre en oeuvre des mesures d'équité en matière d'emploi d'ici septembre 1985 et commencer à présenter des rapports annuels d'ici un an;
- les entreprises régies par le gouvernement fédéral et comprenant plus de 100 employés qui doivent dresser des plans et commencer à présenter des rapports d'ici trois ans;
- les entreprises fournissant des biens et services au gouvernement par voie de contrat qui doivent attester leur engagement à mettre en oeuvre des mesures en matière d'équité et produire des résultats.

L'équité en matière d'emploi (par opposition à l'action positive) a pour but d'éliminer les mesures et les pratiques suscitant des obstacles à l'emploi. Une des différences entre l'action positive et l'équité en matière d'emploi est que dans cette dernière on accorde plus d'importance aux résultats qu'aux systèmes. Cependant, l'objectif demeure le même, soit de favoriser la juste représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles sur le marché du travail.

Amélioration des services

Automatisation
Afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire le temps de traitement des offres d'emploi, du matériel automatisé a été installé dans certains Centres d'Emploi du Canada. Le Système de traitement des offres d'emploi (STOE), un système informatique qui diffuse les données sur les offres d'emploi à tous les bureaux d'un secteur urbain, a permis d'améliorer le service au public à Hamilton, Ottawa-Hull, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. En 1984, tous les secteurs urbains du Canada ont été reliés au système STOE. Ce dernier permettra également à la Commission de déterminer les besoins en ressources humaines des employeurs canadiens.

On élabore actuellement un système plus efficace qui utilisera des éléments du programme STOE et du programme SISO (un système expérimental mis à l'essai à Bridgewater en Nouvelle-Écosse) en vue de couvrir toute la gamme des services d'emploi.

COMPAS, un système informatisé de renseignements à l'usage des clients et présentant des techniques de recherche d'emploi, fait présentement l'objet d'études en vue d'une plus grande utilisation.

Revitalisation
L'initiative de revitalisation, entreprise en 1982, a pour but d'améliorer l'efficacité des services offerts par la Commission.

Dans le cadre de cette grande initiative, on procède à un examen rigoureux des services d'emploi en vue de déterminer s'ils répondent aux besoins et aux attentes des clients de tout le Canada. Le projet a pour objectif d'améliorer de façon considérable la capacité de la Commission à favoriser des mesures constructives et appropriées d'adaptation au marché du travail.

Le Programme de revitalisation comporte quelque 60 projets touchant tous les aspects de

la gestion et de l'exploitation des services d'emploi. À la suite d'une série d'études et de recommandations, des essais par les utilisateurs ont été effectués en 1984-1985. Six principaux essais ont été entrepris dans 31 CEC du Canada.

Services aux employeurs

Dans le cadre du Programme de revitalisation des services d'emploi, diverses initiatives touchant les services aux employeurs ont été entreprises. Parmi celles-ci, la publication de la brochure intitulée *Bâtir une équipe gagnante*, élaborée de concert avec la Banque fédérale de développement pour fournir aux employeurs une méthode de base systématique de recrutement et de sélection de leurs employés.

La formation sur les services à la petite entreprise constitue un autre projet. Elle a été offerte aux coordonnateurs régionaux qui formeront les coordonnateurs des services à la petite entreprise dans les divers CEC.

Contrôle et évaluation

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs de rendement pour évaluer les services offerts aux membres des groupes cibles (les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes handicapées), et aux personnes gravement défavorisées sur le plan de l'emploi.

La Commission continue de mettre au point et de perfectionner des systèmes d'évaluation d'une plus grande portée, ainsi que des projets de contrôle visant à examiner et à apprécier les résultats des initiatives et des accords opérationnels.

Auxiliaires de counselling d'emploi

Afin de remplacer les auxiliaires de counselling désuets, on continue d'en élaborer de nouveaux et d'en améliorer certains à l'intention des conseillers et des clients.

Tests

La Batterie générale des tests d'aptitudes (BGTA) est un important auxiliaire de counselling utilisé depuis de nombreuses années par les conseillers d'emploi travaillant dans les CEC, par les conseillers scolaires et par les agents du personnel de divers secteurs. L'utilisation répandue du système métrique au Canada a forcé la Commission à passer en revue la partie des tests qui portait uniquement sur le système impérial. Dans le cadre de cette révision effectuée en 1984-1985, près de 1,000 Canadiens de toutes les régions ont subi le test, à titre expérimental, ce qui a permis d'établir de nouveaux pointages comparatifs aux normes. Grâce à ces dernières, le contenu de la BGTA est désormais entièrement canadien et à jour. Plus de 850 francophones du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont pris part aux travaux menés cette année sur la version française de la Batterie des tests.

Formation des conseillers

La Commission continue d'élaborer son Programme de formation axée sur les compétences en counselling d'emploi. Le 31 mars 1985, 1,800 conseillers avaient réussi le cours intitulé "L'utilisation des tests dans le counselling d'emploi" (ils sont, par conséquent, autorisés à utiliser les tests de la Commission et du Ministère). Au cours de l'année, on a mis l'accent sur la formation portant sur "l'Élément évaluation du counselling d'emploi" (ÉÉCE). Ce cours traite des connaissances et des aptitudes dont ont besoin les conseillers d'emploi pour aider les clients, qui ne sont pas prêts à travailler, à déterminer pourquoi ils sont incapables de se trouver et de conserver un emploi satisfaisant. À la fin de l'année, 348 conseillers et superviseurs avaient terminé la formation avec succès.

Au cours de l'année 1984-1985, le nouveau module de formation intitulé "Counselling

d'emploi individuel : Une approche systématique" a été lancé. Il porte sur les connaissances et les aptitudes nécessaires à l'établissement d'objectifs particuliers, de buts en matière d'emploi et de contrats avec les clients. Pendant l'année, les cours ont été offerts dans les régions de l'Ontario et de Terre-Neuve.

En plus de suivre le cours de base qui leur est destiné, de nombreux conseillers d'emploi ont choisi la formation sur les "Méthodes et matériel de counselling d'emploi". Ils utilisent les auxiliaires de recherche d'emploi et de planification de carrière présentés pendant le cours pour aider leurs clients. Deux autres nouveaux modules de formation ont été élaborés au cours de l'année; l'un porte sur le counselling d'emploi collectif et l'autre sur le counselling des clients aux besoins spéciaux.

Services de diagnostic

Le Programme des services de diagnostic exploité depuis 1972 a pour objet de bien faire comprendre aux conseillers l'importance des facteurs physiques, sociaux et psychologiques ayant une incidence sur la participation des clients au marché du travail. Le programme prévoit l'achat de services de diagnostic à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux en counselling. En 1984-1985, les dépenses se sont élevées à $842,380 et 2,937 clients ont bénéficié du programme. Suite au rapport Obstacles, un travail d'élaboration en vue d'étendre les services de diagnostic aux personnes handicapées, a été poursuivi.

CHOIX

Ce système informatisé d'information sur les carrières a été utilisé tout au long de l'année dans 48 CEC et quelque 30,000 clients en ont bénéficié. Ce service a été offert de façon moins régulière dans certains autres CEC. CHOIX a également été utilisé à grande échelle lors de l'Exposition nationale canadienne de Toronto et de diverses autres expositions régionales. Le système aide les clients à planifier leur carrière et à choisir une profession selon leurs aptitudes et valeurs. En outre, il fournit des renseignements sur les programmes offerts dans les établissements d'enseignement et de formation du Canada.

Le Conseil du Trésor vient de permettre la conversion du système CHOIX en un réseau de micro-ordinateurs utilisés de façon indépendante par les CEC. Un soumissionnaire a été chargé de fournir 66 micro-ordinateurs dont les logiciels sont actuellement en élaboration.

Programmes des collèges et universités du Canada

Le répertoire intitulé *Programmes des collèges et universités du Canada,* destiné à ceux qui prévoient s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire, a fait l'objet d'une réédition. Il vise à aider les étudiants à arrêter leur choix de programmes et de maisons d'enseignement secondaire. En outre, la nouvelle édition comprend une section qui démontre le rapport existant entre les divers programmes d'enseignement et les domaines de travail.

Clubs de placement

Certains CEC, des projets Extension et Compagnie de travailleurs, ainsi que de nombreux organismes provinciaux et municipaux organisent régulièrement des Clubs de placement. Grâce à un cours de formation bien structuré d'une durée de trois semaines, les clients en chômage apprennent à trouver des postes vacants, à rédiger leur curriculum vitae et des lettres de demande d'emploi ainsi qu'à adopter la bonne attitude lors des entrevues d'emploi. Les clubs signalent que 80 % ou plus des participants se trouvent du travail en trois semaines ou moins.

Autres instruments de counselling

Nombre d'autres auxiliaires de counselling, comme la Méthode dynamique de recherche d'emploi, la série "Moi, je sais comment", le système PLACE et le répertoire des professions canadiennes continuent d'être utilisés à l'échelle

nationale. Une nouvelle version du *Sélecteur personnel de professions* et de la brochure intitulée *Surmonter les obstacles d'emploi*, ainsi qu'une version simplifiée de la brochure PLACE ont également été rédigées.

Évaluation du counselling d'emploi

Il y a presque cinq ans, la Commission commençait à élaborer un système servant à obtenir et à analyser des renseignements détaillés sur les activités de counselling d'emploi et leurs résultats. Ce système avait pour but de recueillir des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur les services assistés (SA), en vue d'aider les conseillers, les superviseurs et les directeurs de CEC, les experts-conseils et les directeurs de projets ou de programme de l'AC à déterminer, selon les circonstances, le genre de service à offrir aux divers types de clients-travailleurs. Aussi, les données recueillies devaient permettre d'étudier les questions relatives à l'efficacité de ces services. À la fin de l'année financière 1984-1985, deux des quatre composantes du système avaient été mises au point et instaurées dans quatre régions.

Classification nationale des professions

On continue d'élaborer la nouvelle classification nationale des professions qui nous fournira une capacité accrue de recueillir, analyser et communiquer plus facilement des statistiques et des renseignements sur les professions. La nouvelle classification comprend un programme national d'analyse de l'emploi que l'on prévoit maintenir pendant plusieurs années.

JOBSCAN

La mise au point de JOBSCAN, un nouveau système informatisé de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi, s'est poursuivie. JOBSCAN peut être structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et d'effectuer, en vue de leur placement, une sélection judicieuse parmi les demandeurs d'emploi. JOBSCAN répondra également aux besoins en matière d'assurance-chômage, d'immigration, de formation, de prévision de l'offre et de la demande et en d'autres domaines relevant de la Commission et du Ministère.

Durant l'année financière 1984-1985, de nouvelles listes de contrôle JOBSCAN ont été établies. C'est sur celles-ci que les travailleurs définissent leurs aptitudes et leurs expériences professionnelles et que les employeurs précisent les exigences inhérentes aux emplois qu'ils offrent. Dans le cadre de la Revitalisation, on procède actuellement à la mise à l'essai de JOBSCAN dans divers CEC où sont effectués des essais par les utilisateurs. En vue d'améliorer les services offerts à la petite entreprise, les listes de contrôle ont été distribuées dans tous les CEC.

Analyses de profession

En collaboration avec les autorités compétentes de toutes les provinces et des territoires, la Commission a préparé et publié, au cours de 1984-1985, de nouvelles analyses de profession et trois mises à jour. Ces analyses sont utilisées par les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation dans l'industrie pour l'élaboration des programmes de cours. C'est également à partir de ces analyses que l'on prépare les examens donnant droit au certificat interprovincial du Sceau rouge. Celui-ci permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. D'autres examens de compétence, préparés à l'aide des analyses, servent aussi d'instrument de counselling professionnel et d'emploi.

Tableau 1

Programme de mobilité du Canada : activités et dépenses 1984-1985

	Déplacement		Prospection*		Voyage spécial		Emploi temporaire		Mobilité étudiante		Emploi saisonnier agricole		Retour imprévu		Total	Total
Régions	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$
Terre-Neuve	640	1,165,623	205	75,266	274	14,983	176	51,363	4	1,597	26	10,739	—	—	1,325	1,319,571
Nouvelle-Écosse	373	301,658	260	95,426	360	21,909	10	4,488	—	35	8,640	299,392	—	—	9,643	722,908
Île-du-Prince-Édouard	33	30,940	23	12,896	34	1,787	—	—	—	—	913	21,799	—	352	1,003	67,774
Nouveau-Brunswick	391	290,483	168	48,898	225	16,449	6	1,727	1	884	346	65,790	3	397	1,140	424,628
Québec	2,254	1,214,286	1,609	358,186	83	4,270	995	104,536	6	3,426	5,413	794,290	3	2,165	10,363	2,481,159
Ontario	2,404	1,645,236	1,242	467,746	367	20,857	153	20,312	27	9,161	19,050	1,172,897	26	6,621	23,269	3,342,830
Manitoba	222	177,671	154	45,788	82	8,867	10	1,037	—	—	2,951	71,635	1	328	3,420	305,326
Saskatchewan	337	234,015	143	34,724	36	4,577	1	57	—	—	1	402	—	—	518	273,775
Alberta et Territoires-du-Nord-Ouest	1,364	1,413,824	317	113,829	55	6,301	26	5,126	2	526	15	1,117	7	5,851	1,786	1,546,574
Colombie-Britannique et Yukon	1,982	1,596,250	727	304,710	41	8,404	55	12,694	1	—	1	568	3	1,332	2,810	1,923,958
Total	10,000	8,069,986	4,848	1,557,469	1,557	108,404	1,432	201,340	41	15,629	37,356	2,438,629	43	17,046	55,277	12,408,503

**Comprend l'étude préliminaire et les trop-payés de l'année courante*

Tableau 2

Résumé de l'activité des programmes et services d'EIC pour les jeunes 1984-1985

	Dépenses (en millions de dollars)	Participants
Services d'emploi		
Centres d'Emploi du Canada	107.0	1,132,500
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	5.4	179,000
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants (CECÉ)	13.6	636,600
Unités spécialisées de services aux jeunes	1.6	7,400
Projets Extension	5.4	61,000
Programme de mobilité	*1.5	5,817
Programme de stagiaires autochtones	2.3	500
Programme d'échanges nationaux	0.2	5,000
Alternance travail-études	0.2	4,000
Total partiel	137.2	2,031,817
Mise en valeur des ressources humaines		
Programme de formation en établissement	392.3	94,400
Formation générale dans l'industrie (FGI)	42.0	14,800
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	34.6	7,300
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	30.0	S/O
Accès-carrière	172.9	54,400
Compagnie de travailleurs	17.3	3,100
Option Formation Jeunesse (OFJ)	10.4	3,000
Total partiel	699.5	177,000
Création d'emplois		
Canada au travail	329.6	101,000
Programme Croissance locale de l'emploi	24.7	2,200
Été Canada – Autres composantes	44.4	15,600
Total partiel	398.7	118,800
Total des programmes et des services	2,076.5	2,327,617

**Les chiffres ne comprennent pas les voyages en groupe pour occuper des emplois agricoles temporaires et saisonniers.*

Développement du marché du travail

Nouvelle stratégie

L'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en septembre 1984, a marqué l'adoption de nouvelles lignes directrices en matière de formation et de développement de l'emploi. Au début de décembre 1984, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a publié un document d'étude sur la formation dans lequel étaient exposées un certain nombre de questions et d'options liées à la politique du marché du travail. En décembre et en janvier, le Ministre a entrepris une série de consultations auprès de ses homologues provinciaux, des représentants d'entreprises, d'organisations de travailleurs et de nombreuses autres organisations. Des progrès importants ont été réalisés lors de la conférence qui a réuni les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des questions de formation et d'emploi; le consensus auquel sont arrivés les participants à la conférence a marqué l'amorce d'un nouvel esprit de collaboration entre les différents ordres de gouvernement et les groupes du secteur privé.

La nouvelle stratégie fédérale reposerait sur les cinq grands principes suivants :

- la formation et la création d'emplois doivent être liées à l'activité économique, l'accent étant mis sur la petite entreprise et l'aide aux entrepreneurs;
- les programmes doivent être innovateurs, souples et adaptés aux besoins régionaux et locaux;
- les gouvernements et le secteur privé doivent s'engager à partager la responsabilité de la formation et du développement de l'emploi;
- un engagement à assurer l'égalité d'accès aux programmes de formation et de développement de l'emploi;
- les programmes doivent être simples, compréhensibles et éviter le double emploi.

Ces principes seraient appliqués en vertu de six grands axes, qui deviendront la pierre angulaire de la politique fédérale en matière de formation et de création d'emplois :

1) Acquisition de compétences : pour aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences afin de s'adapter à la technologie en évolution;
2) Intégration professionnelle : pour aider les jeunes et les femmes à bien s'intégrer au marché du travail;
3) Développement de l'emploi : pour fournir aux chômeurs de longue date de nouvelles possibilités d'emploi sur le marché du travail, avec l'aide du secteur privé, chaque fois que c'est possible;
4) Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée : pour favoriser la formation dans les domaines qui connaissent une pénurie grave de main-d'oeuvre;
5) Développement des collectivités : pour offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux travailleurs dans les collectivités où l'économie est en régression, grâce à l'action communautaire, à des programmes de formation et à la mobilité de la main-d'oeuvre;
6) Innovation : pour stimuler l'innovation, la création de programmes pilotes et l'expérimentation par le secteur privé, les provinces et leurs établissements d'enseignement.

Direction générale de la formation

Le Programme national de formation (PNF) a été mis en place en 1982 en vertu de la Loi nationale sur la formation. Il permet de consacrer des sommes importantes et de consentir d'immenses efforts au recyclage et au perfectionnement des travailleurs canadiens. Ce programme permet aux travailleurs d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois mieux rémunérés et plus satisfaisants.

En 1984-1985, 259,422 personnes ont entrepris une formation en établissement ou dans

l'industrie au coût de $1 milliard. Le nombre total comprend les membres des groupes suivants :

Formation en établissement ou dans l'industrie	
Autochtones	13,479
Jeunes	77,997
Femmes	55,634

Au cours de la même période, 78 projets financés par la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, en vue de l'établissement,de l'expansion et de la modernisation d'installations pour la formation des adultes, ont été approuvés, entraînant des dépenses s'élevant à $44 millions. Les dépenses réelles au titre des projets nouveaux ou en voie de réalisation pendant cette période se sont élevées à $87 millions.

Programme national de formation

Le Programme national de formation comprend les trois éléments suivants :

Programme national de formation en établissement

La formation en établissement, offerte de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, vise à satisfaire aux besoins de l'économie en travailleurs spécialisés. Elle permet également de fournir aux membres des groupes cibles des chances égales d'obtenir un emploi satisfaisant. En 1984-1985, 216,816 adultes ont entrepris une formation en établissement, ce qui a nécessité l'injection, par le gouvernement fédéral, de $512 millions pour l'achat de cours. Le soutien du revenu versé aux stagiaires a entraîné des dépenses de $118 millions au titre des allocations de formation et de $217 millions au titre des prestations d'assurance-chômage.

Par rapport à l'ensemble des activités de formation, l'apprentissage et la formation professionnelle comptaient pour 68 %. Les femmes représentaient 33 % de tous les stagiaires des cours de formation professionnelle et 77 % de tous les stagiaires à plein temps des cours d'orientation professionnelle. Les jeunes de moins de 25 ans représentaient 41 % de tous les stagiaires à plein temps, alors que 11,243 autochtones ont reçu une formation en vertu de ce programme.

En 1984-1985, les allocations pour charges de famille versées aux stagiaires pour les aider à payer les frais de garde des personnes à leur charge ont été considérablement augmentées, en particulier pour ce qui concerne les stagiaires ayant deux personnes à charge ou plus.

Programme national de formation dans l'industrie

Ce programme de formation, fondé sur les besoins des employeurs, aide ces derniers à trouver les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin, et aux travailleurs à améliorer, d'une part, leur employabilité et, d'autre part, leur capacité de gains.

La Commission passe des contrats avec des employeurs ou des groupes d'employeurs en vertu desquels elle rembourse une partie des frais rattachés aux projets de formation des employés, projets qui sont définis en fonction des lignes directrices du programme et des priorités actuelles en matière de formation.

Le Programme national de formation dans l'industrie comprend la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS) et la Formation générale dans l'industrie (FGI).

Les principales différences entre la FMPMS et la FGI sont la durée de la formation et les professions admissibles. Dans le cadre de la FGI, le gouvernement fédéral verse une aide financière aux employeurs pendant une période d'au plus un an. Pour ce qui concerne la FMPMS, cette aide peut s'étendre sur une période allant jusqu'à deux ans, parce que les métiers visés demandent une formation beau-

coup plus longue. La FMPMS assure une formation à long terme dans des professions qui connaissent des pénuries aiguës de main-d'oeuvre. La FGI, par contre, offre une formation de plus courte durée aux membres des groupes cibles, comme les chômeurs, les autochtones, les femmes et les clients ayant des besoins spéciaux.

Ce sont surtout les petits employeurs qui ne sont pas en mesure d'offrir la formation dans les métiers spécialisés complexes qui se sont le plus prévalus de ces programmes.

En raison des restrictions financières et à la suite d'une évaluation du programme FGI selon laquelle la plupart des employeurs bénéficiant d'une contribution financière n'avaient pas besoin de l'aide du gouvernement fédéral, les budgets de la formation ont été réduits. En conséquence, à partir du 31 décembre 1984, l'aide au titre de la formation dans l'industrie a été accordée, dans les cas de la FGI, seulement aux clients ayant des besoins spéciaux; toutefois, en ce qui concerne la FMPMS, l'aide a été maintenue pour la formation dans les professions désignées d'importance nationale.

Cette réduction ne signifie pas que l'on accorde une moins grande importance à la formation, mais marque une réorientation des programmes en vue d'offrir en temps opportun des formules de formation plus efficaces, adaptées aux besoins de tous les Canadiens.

En 1984-1985, 30,715 travailleurs ont reçu une formation dans le cadre de la FGI, au coût de $85 millions, tandis que 11,891 travailleurs ont été formés, au coût de $71 millions, dans le cadre de la FMPMS.

Programme de normes interprovinciales

Ce programme vise à accroître la mobilité interprovinciale des ouvriers qualifiés, hommes et femmes, à améliorer les programmes de formation destinés aux travailleurs spécialisés, ainsi qu'à élaborer des cours de formation dans les provinces et territoires. La Commission a un secrétariat dont le rôle est de coordonner les activités des provinces pour s'assurer que les travailleurs atteignent, à leur satisfaction mutuelle, un niveau de compétence acceptable dans un certain nombre de métiers. Chaque année, environ huit nouveaux examens interprovinciaux sont préparés et publiés. Lorsque les travailleurs réussissent ces examens, le sceau rouge interprovincial est apposé sur leur certificat d'apprentissage ou leur certificat de travailleur qualifié, ce qui leur permet d'exercer leur métier dans n'importe quelle province. Cette année, 12,300 sceaux rouges ont été délivrés dans 24 métiers et ce, à l'échelle du Canada.

Mesures spéciales de formation

Femmes

Au cours de l'année, la Commission a offert aux employeurs un remboursement majoré des salaires en vue de les inciter à former les femmes dans des professions non traditionnelles. Ces professions sont aujourd'hui parmi celles dans lesquelles le tiers ou moins des travailleurs de la population active sont des femmes. En 1984-1985, cette initiative a été mise en oeuvre dans le cadre de la FGI et de la FMPMS. Plus de 200 professions étaient admissibles, dont des métiers spécialisés et des professions techniques.

Au cours de la même période, dans le cadre de la FGI, 1,318 femmes ont commencé des cours de formation dans des professions très spécialisées, ce qui représente une diminution de 7 % par rapport à l'année précédente. Ces cours ont nécessité des dépenses de $5.4 millions. Des cours de formation semblables ont été donnés à 708 femmes dans le cadre de la FMPMS (soit une augmentation de 30 % par rapport à 1983-1984), à un coût de $8.6 millions. Le pourcentage des femmes qui ont suivi des cours de formation dans des professions non traditionnelles, par rapport à l'ensemble des femmes qui ont été formées dans le cadre de la FGI, s'est maintenu à 17 %.

Pour ce qui est de la formation en établissement, 3,516 femmes ont entrepris une formation dans des professions non traditionnelles.

Pour s'assurer qu'un plus grand nombre de femmes auront la possibilité d'obtenir des emplois non traditionnels, et pour augmenter leur participation aux programmes de formation à un niveau équivalent à celui de leur participation sur le marché du travail, on leur avait réservé 30 % des places dans les cours techniques et les cours de formation en établissement pour les professions dites non traditionnelles.

Autochtones

Plus de $11 millions des fonds de la FGI ont servi à former 2,156 autochtones; 80 autres autochtones ont été formés aux termes de la FMPMS, au coût de $1.2 million.

En tout, 1,243 autochtones ont entrepris des cours de formation à un coût estimatif de $50.2 millions.

Jeunes

En 1984-1985, 7 % des stagiaires du Programme national de formation dans l'industrie étaient des jeunes de moins de 25 ans.

Des projets spéciaux à l'intention des jeunes se sont poursuivis dans le cadre de la FGI. Des groupes d'employeurs à Montréal et à Winnipeg, et le Board of Trade de Halifax, ont parrainé des projets qui constituent des initiatives de formation conjointes de la FGI et du secteur privé. D'ordinaire, environ 75 % du financement provient de la FGI et 25 % du secteur privé.

Les projets viennent aider les jeunes qui sont défavorisés sur les plans social, économique et scolaire à se qualifier pour un emploi permanent. Environ les deux tiers du cours de six mois sont consacrés à l'étude en classe des domaines suivants : mathématiques, communications, dactylographie, pratiques commerciales, connaissances de base essentielles dans les métiers de col bleu et relations humaines. Le reste du cours est consacré à la formation pratique. Des sondages sont entrepris tous les six mois pendant deux ans et demi après la fin des cours. Selon les données recueillies, environ 70 % des participants occupaient encore un emploi après cette période.

En 1984-1985, 41 % du budget de la formation en établissement (abstraction faite des prestations d'assurance-chômage) ont été affectés à la formation des jeunes. Ces dépenses ont permis à 62,234 jeunes de moins de 25 ans de suivre des cours de formation.

Planification des ressources humaines

L'une des fonctions de la CEIC est d'élaborer et d'appliquer, en collaboration avec les secteurs public et privé, un ensemble de lignes directrices et de programmes permettant d'assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. Conforme aux objectifs socio-économiques nationaux, une telle structure vise à atteindre trois résultats : une population active qui répond aux besoins du pays; une économie capable de croître et de s'adapter sans imposer un fardeau injuste aux particuliers, aux groupes et aux régions; des chances égales pour tous les Canadiens de concourir pour des emplois et d'y avoir accès.

Il y a essentiellement deux façons d'obtenir ces résultats : d'une part, améliorer la planification des ressources humaines et, d'autre part, apporter des solutions plus efficaces aux problèmes d'adaptation. L'approche adoptée par la CEIC en ce qui concerne la planification des ressources humaines repose sur le principe que cette responsabilité revient au secteur privé et, au premier chef, à chaque entreprise. La planification des ressources humaines se trouve ainsi rattachée aux différentes responsabilités qui incombent aux gestionnaires chargés d'assurer la productivité, la rentabilité et la compétitivité de leur entreprise.

La CEIC a toujours reconnu qu'il lui fallait consulter ses principaux partenaires économiques et collaborer étroitement avec eux. En conséquence, négocier et exécuter des accords de planification des ressources humaines avec les

associations industrielles et professionnelles nationales constituent une priorité. À ce jour, 19 accords de ce genre ont été signés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ils ont pour but de favoriser la mise en oeuvre d'efforts conjoints afin de répertorier et de régler, dans chaque secteur, les problèmes de ressources humaines.

Parmi les secteurs qui ont fait l'objet d'un accord national, on retrouve l'industrie aérospatiale, les mines, la fabrication de matériel électrique, la construction mécanique, les textiles, les pâtes et papiers, l'informatique et l'agriculture. Ces accords touchent environ 4,400 entreprises et près de 900,000 travailleurs. Des associations représentant quelque 160,000 ingénieurs, chimistes, techniciens et agronomes ont également conclu des accords.

Les régions prennent par ailleurs des initiatives d'envergure pour promouvoir la planification des ressources humaines; des négociations sont prévues afin que les ententes auxiliaires de développement économique régional (EDER), conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces ou les territoires dans le cadre des EDER, portent aussi sur les questions de développement et de planification des ressources humaines. L'une des initiatives prises à cet égard au cours de l'exercice financier 1984-1985 a consisté à inclure dans l'entente auxiliaire sectorielle du ministère des Communications des dispositions relatives à la planification des ressources humaines. Dans d'autres cas, on a eu recours à un usage intensif des mesures de coordination des programmes afin d'encourager l'élaboration de plans de ressources humaines. Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le processus d'approbation des travailleurs étrangers, les activités régies par l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada et Action positive ont de plus en plus été axés sur la coordination efficace de tous les programmes de développement des ressources humaines (y compris les programmes de formation et de planification du marché du travail). Plusieurs régions ont conçu leurs propres guides de planification des ressources humaines ainsi que leurs propres programmes de formation, et mettent actuellement au point d'autres instruments pour aider les entreprises à élaborer et à mettre en oeuvre leurs propres plans de ressources humaines.

Travailleurs étrangers

La Commission facilite et appuie l'embauchage de travailleurs étrangers lorsque cette pratique permet de maintenir ou de créer des emplois au Canada, d'apporter de nouvelles compétences sur le plan technologique, d'assurer la formation de Canadiens ou d'élargir la capacité de production du pays. La Commission veille également à ce que l'embauchage de travailleurs étrangers n'ait pas d'effet négatif sur les emplois et les débouchés offerts aux Canadiens.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) encourage la collaboration entre les employeurs et les travailleurs afin de favoriser l'adaptation de la main-d'oeuvre aux changements technologiques et économiques.

La Commission offre ses conseils et assume jusqu'à 50 % des frais liés à la mise sur pied de comités d'aide à l'adaptation, aux termes d'accords officiels conclus avec les employeurs et les travailleurs et, dans certains cas, les gouvernements provinciaux.

En 1984-1985, le SAAI a conclu 517 nouveaux accords en vue d'examiner les problèmes de planification et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Les dépenses de la Commission relatives à ces accords ainsi qu'à ceux qui ont été reportés de 1983-1984 s'élevaient à $5.7 millions, y compris $0.2 million en vertu du PMAAIM.

Tout au long de l'année, le SAAI a continué de s'occuper de l'administration des Comités

d'aide à l'adaptation communautaire (CAAC), dans le cadre du Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM). En outre, le SAAI a continué de voir à la négociation et au contrôle des accords de travail partagé, ainsi qu'à la coordination et à l'administration du Programme de travail partagé.

En 1984-1985, neuf Comités d'aide à l'adaptation communautaire étaient à l'oeuvre en vertu du PMAAIM, lesquels ont exigé de la part de la Commission des dépenses de $0.2 million.

Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM)

Le Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM), créé en juin 1984 pour une période de deux ans, est conçu de façon à faciliter le processus d'adaptation et à atténuer les difficultés des travailleurs ayant perdu définitivement leur emploi dans les localités dont la population active effective a été, dernièrement, considérablement réduite ou perturbée. Le PMAAIM remplace le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre, mis sur pied en 1981.

Le PMAAIM facilite l'adaptation des collectivités et des travailleurs en versant des fonds additionnels qui permettent d'offrir davantage de formation, une aide accrue à la mobilité, des subventions salariales et des prestations de maintien du revenu en dernier recours (Travail Canada) destinées aux travailleurs âgés qui ont été licenciés, ainsi que de créer directement des emplois supplémentaires et d'établir un Comité d'aide à l'adaptation communautaire dans chaque secteur désigné afin de pouvoir coordonner la participation des collectivités au processus d'adaptation et à l'application des programmes.

Les collectivités bénéficiaires sont désignées par le Cabinet fédéral, sur les recommandations du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du ministre du Travail. Le 21 juin 1984, neuf localités étaient désignées pour recevoir l'aide du PMAAIM, à savoir : Labrador City/Wabush et Corner Brook à Terre-Neuve; Gagnon/Fermont/Sept-Îles/Port-Cartier/Schefferville, Asbestos, Thetford-Mines et Murdochville/Grande-Vallée au Québec; Nelson, Salmon Arm et les localités de pêcheurs de la côte Ouest en Colombie-Britannique. Le 15 mars 1985, trois autres localités ont été désignées : Buchans à Terre-Neuve; Glace Bay en Nouvelle-Écosse et Logan Lake en Colombie-Britannique.

On évalue à 16,000 le nombre de travailleurs licenciés des localités désignées qui pourraient bénéficier du programme. Au cours de la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 mars 1985, quelque 2,000 travailleurs s'en sont prévalu au coût d'environ $2.5 millions pour le gouvernement fédéral.

Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole

Des accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole ont été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta et Terre-Neuve. En 1984-1985, le gouvernement fédéral a consacré $0.6 million aux principaux projets cofinancés, notamment pour le logement des travailleurs saisonniers, les campagnes de promotion et la publicité, le transport quotidien des travailleurs, les projets de recherche, les échanges interprovinciaux de jeunes et les services de secrétariat.

Services de main-d'oeuvre agricole du Canada

Les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) permettent de faire appel à la collaboration du secteur privé en vue d'offrir

des services d'emploi spécialisés dans le secteur de l'agriculture. Chaque SMAC est administré par un exploitant indépendant aux termes d'un accord de financement avec la CEIC. Le Service entretient des relations étroites avec le CEC local en ce qui concerne l'utilisation des programmes de la CEIC, notamment en matière de formation, de mobilité et de création d'emplois. On compte 65 SMAC répartis dans les régions agricoles importantes du pays. En 1984-1985, les SMAC ont permis de combler plus de 245,000 postes vacants. Les dépenses des Services de main-d'oeuvre agricole pour 1984-1985 s'élevaient à $6 millions.

Les Conseils consultatifs locaux de l'emploi agricole (CCLEA), composés essentiellement de représentants locaux du secteur privé, offrent des services consultatifs aux SMAC et établissent des lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire de ces services.

Programmes des travailleurs agricoles saisonniers

Ces programmes ont toujours pour fonction de faire venir de la main-d'oeuvre étrangère afin de répondre aux besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1984, les Antilles ont fourni 3,829 travailleurs et le Mexique, 673. La plupart d'entre eux ont été engagés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario, tandis qu'un petit nombre seulement ont été envoyés en Alberta, au Manitoba et au Québec.

Programme canadien pour un renouveau industriel

En 1981, le gouvernement a annoncé un programme quinquennal doté d'un budget de $267 millions, visant à favoriser le développement des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage (TVCT), ainsi qu'à aider les collectivités et les travailleurs les plus touchés par la libéralisation graduelle du commerce international dans ces secteurs. Le Programme canadien pour un renouveau industriel (PCRI) est conçu pour faciliter la restructuration, le raffermissement et la modernisation des entreprises dans les secteurs précités, en vue d'élargir et de diversifier la base économique des collectivités qui dépendent de ces industries. De plus, il aide les travailleurs licenciés à trouver de nouveaux emplois ou à profiter d'une retraite anticipée.

Le PCRI constitue une série de mesures d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre, destinées aux entreprises et aux travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. Les travailleurs touchés des secteurs TVCT ont non seulement accès aux programmes et services courants de la CEIC en matière de formation, de mobilité, de création d'emplois et de placement, mais aussi à des subventions salariales, à une aide accrue à la mobilité, à des allocations majorées, ainsi qu'à une aide spéciale à la création d'emplois dans les collectivités les plus gravement touchées.

Les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre du PCRI prévoient également la possibilité, pour tous les travailleurs des industries en question, de se prévaloir du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs (retraite anticipée) de Travail Canada. Ce programme est administré par la Commission. Les mesures d'adaptation de l'industrie prévoient, d'une part, une aide aux entreprises TVCT rentables, dans le cadre du Programme sectoriel d'aide aux entreprises et, d'autre part, une aide aux entreprises d'autres secteurs industriels situées dans les régions désignées ou prêtes à s'y établir, dans le cadre du Programme de développement commercial et industriel.

En 1984-1985, quelque 17,000 travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage ont bénéficié des program-

mes de la Commission, dont le coût est évalué à un peu plus de $15.3 millions.

Travail partagé

Le Programme de travail partagé est conçu pour éviter les mises à pied et permettre aux travailleurs de partager volontairement le travail disponible. Aux termes de ce programme, les travailleurs peuvent être rémunérés par leur employeur pour les jours travaillés et toucher des prestations d'assurance-chômage pour les jours chômés.

Le budget de ce programme pour l'année civile 1985 est de $45 millions.

En mars 1985, le Conseil du Trésor a approuvé les niveaux de ressources pour les prochaines années, qui permettront de satisfaire aux besoins opérationnels du programme. Un rapport sur la rentabilité du programme devra être présenté chaque année au Conseil du Trésor.

En 1984-1985, les accords de Travail partagé concernant les mises à pied portaient sur des périodes d'au moins six semaines et d'au plus 38 semaines (26 semaines et une prolongation possible de 12 semaines); dans le cas de licenciements, les accords peuvent durer jusqu'à 50 semaines.

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, 3,922 demandes ont été approuvées, touchant environ 54,191 employés. Ces accords ont empêché le licenciement ou la mise à pied de 21,644 travailleurs, au coût de $32 millions.

Création d'emplois

La politique en matière de création directe d'emplois vise les trois objectifs suivants :

- rétablir la situation économique par des mesures d'adaptation visant à corriger les ralentissements cycliques;
- favoriser la croissance locale de l'emploi; et
- appuyer la mise en valeur des ressources humaines.

Conformément à ces objectifs, quatre grands programmes ont été mis en place.

Canada au travail

Le programme Canada au travail crée des emplois temporaires productifs pour les chômeurs. Il contribue à stabiliser le marché du travail et à éviter que ce dernier ne soit désorganisé. Le programme favorise les activités qui stimulent la reprise économique, augmentent le nombre d'emplois permanents et contribuent à l'amélioration des biens et services de la collectivité sans causer de dépendance.

Les promoteurs et les employeurs de tous les secteurs, ainsi que les particuliers, sont admissibles. Les ministères et les organismes fédéraux, de même que les ministères et les organismes provinciaux et territoriaux, peuvent être promoteurs, mais ils ne peuvent agir directement comme employeurs. Les participants sont choisis parmi les prestataires en fin de droit, les chômeurs qui touchent encore des prestations d'assurance-chômage, les travailleurs licenciés et les bénéficiaires d'aide sociale.

Les projets proposés doivent permettre de créer au minimum trois emplois, pour une période d'au moins six semaines et d'au plus 52 semaines. Les prestations salariales maximales sont de $325 par personne et par semaine de travail, dont $125 au maximum pour d'autres frais. En vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, $315 au maximum par personne et par semaine de travail et un supplément de $125 au titre des autres frais peuvent être versés. L'aide financière pour les immobilisations peut aller jusqu'à $100,000 pour les projets d'une valeur exceptionnelle, si des fonds équivalents peuvent être obtenus d'autres sources.

Au cours de l'année financière 1984-1985, 152,200 personnes ont, selon les estimations, participé au Programme Canada au travail au coût de $599.4 millions. Ces données ne tien-

nent pas compte de la composante Emplois d'été de Canada au travail dont il est fait état plus loin.

Le Programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ)

L'objectif de CLÉ est d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les localités où le chômage élevé est un problème constant. CLÉ finance des projets de planification, d'infrastructure et d'entreprise ou des sociétés CLÉ, selon les besoins et les plans des collectivités. Les sociétés CLÉ appuient et financent des projets de développement de l'emploi dans le secteur commercial, conformément à la stratégie globale de développement régional.

Les organisations axées sur le développement communautaire des collectivités comptant 50,000 personnes ou moins peuvent parrainer des projets. Les projets de courte durée doivent répondre aux priorités régionales et comprendre des activités qui produiront des emplois permanents. Les projets d'entreprise visant à appuyer le milieu des affaires en favorisant le développement communautaire ne doivent pas faire concurrence aux entreprises existantes ni entraîner le déplacement de travailleurs déjà en place. Les sociétés CLÉ reçoivent des ressources au titre de la planification et du soutien technique ainsi que des fonds à investir dans le développement de l'emploi.

Les salaires versés sont conformes aux taux en vigueur. Un montant d'au plus $100,000 par année peut être versé pour les projets de planification; les projets d'infrastructure peuvent recevoir jusqu'à $350,000 par année, pendant deux ans, et les projets d'entreprise, au plus $350,000 par année, pendant 5 ans.

Les sociétés peuvent obtenir $130,000 en contributions et $220,000 en subventions par année, pendant 3 ans; un financement additionnel peut être obtenu pour deux autres années. En 1984-1985, le Programme CLÉ a absorbé $92.9 millions et créé 8,000 emplois.

Accès-carrière

Accès-carrière est un programme de subvention salariale conçu pour offrir des possibilités d'emplois aux personnes handicapées et à tous ceux qui ont de la difficulté à trouver un emploi. Les emplois subventionnés doivent être à temps plein, sauf dans le cas des personnes handicapées, et fournir une expérience d'apprentissage et de travail supervisée en cours d'emploi. Le programme fournit également des services d'emploi et des subventions salariales aux travailleurs âgés désignés par le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre, le Programme canadien pour un renouveau industriel et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Une aide financière peut également être versée à un groupe ou à un organisme communautaire qui participe à l'exécution du programme.

Les entreprises, les organismes et les particuliers en affaires depuis au moins six mois peuvent faire fonction d'employeur. Les municipalités peuvent être employeurs si les gouvernements provinciaux ne s'y opposent pas.

Les subventions salariales versées aux employeurs peuvent couvrir une période d'au plus 12 mois et représenter jusqu'à 85 % du salaire brut des employés, jusqu'à concurrence de $500 par semaine. L'aide financière maximale au titre du salaire est de $15,000 par employé.

Le montant de la subvention varie selon le profil et les besoins des participants. En plus de l'aide au titre des salaires, un montant supplémentaire de $10,000 peut être versé, dans certains cas, pour l'aménagement des lieux de travail ou le matériel spécial afin de permettre l'em-

bauchage de personnes handicapées. Jusqu'à $100 peuvent être accordés à un travailleur participant pour l'achat de matériel de protection. Les organismes sans but lucratif et de bienfaisance peuvent obtenir $80 de plus par semaine, par employé subventionné, pour les frais de déplacement de l'employé. L'aide financière maximale par employé s'établit à $30,000.

Une association formée de plus d'un groupe ou organisme communautaire, et intervenant au nom de la clientèle des programmes au niveau métropolitain, provincial ou territorial, peut recevoir jusqu'à $100,000 pour une période de 12 mois consécutifs. Un groupe ou organisme communautaire particulier peut obtenir $50,000 pour la même période.

Exécuté dans le cadre du Programme Accès-carrière, le Programme d'Initiatives-Volontariat a été mis en oeuvre à l'été 1984 à titre expérimental en vue de fournir aux prestataires d'assurance-chômage l'occasion d'entreprendre des activités utiles et fructueuses pour des organismes de bienfaisance.

Les participants à ce programme continuent de toucher des prestations d'assurance-chômage en plus d'un supplément. Les placements durent de six à 50 semaines. Les organismes reçoivent jusqu'à $50 par semaine par participant au titre des frais supplémentaires réellement engagés.

Au cours de l'année financière 1984-1985, 58,400 participants ont reçu une aide financière dans le cadre du Programme Accès-carrière et du Programme d'Initiatives-Volontariat au coût de $209.1 millions, ce qui ne comprend pas la composante Emplois d'été d'Accès-carrière dont il est fait état plus loin.

Compagnie de travailleurs

Le Programme Compagnie de travailleurs aide les personnes très défavorisées sur le plan de l'emploi à acquérir les compétences et la préparation nécessaires pour s'intégrer au marché du travail. Les groupes communautaires et le secteur privé organisent et dirigent des projets visant à fournir des services de counselling et d'orientation professionnelle, une expérience en milieu de travail et d'autres formes d'aide aux participants.

Les promoteurs de projets doivent établir un programme des activités prévues ainsi que des normes de rendement et des objectifs opérationnels pouvant être évalués. Les participants au Programme Compagnie de travailleurs peuvent s'inscrire au Programme Accès-carrière pour accéder au marché du travail.

Les organismes, les entreprises et les particuliers, à l'exception des gouvernements fédéral et provinciaux, peuvent faire fonction de promoteur et d'employeur. Les municipalités et les conseils scolaires peuvent être admissibles, à condition que le gouvernement provincial ne s'y oppose pas. Les participants sont des personnes très défavorisées sur le plan de l'emploi en raison d'un manque de scolarité, de formation ou d'expérience de travail, ou de handicaps physiques ou mentaux. Certains projets peuvent comprendre une phase d'élaboration pouvant durer jusqu'à un an suivie d'une phase d'exploitation pouvant durer jusqu'à 36 mois; d'autres peuvent entreprendre directement une phase opérationnelle d'une durée maximale de 36 mois qui peut être prolongée une autre année, sur recommandation du Comité national d'évaluation.

L'aide financière ne dépasse pas $100,000 au titre de la phase d'élaboration ou $350,000 par année pour la phase d'exploitation. Les groupes, organismes ou associations qui participent aux projets Compagnie de travailleurs au niveau national peuvent obtenir une aide maximale de $120,000 pour une période de 12 mois. Le montant versé au titre des frais autres que les salaires et les avantages sociaux ne peut excéder 50 % de tous les frais, après déduction du coût des immobilisations autorisé. Un montant

de $50,000 peut, dans certains cas, être versé pour l'achat de biens essentiels à l'exécution d'un projet.

En 1984-1985, 6,600 personnes ont participé au Programme Compagnie de travailleurs. Ces activités ont coûté $41.8 millions.

Été Canada

Le programme Été Canada 1984 a fourni aux étudiants qui retournaient aux études à l'automne environ 75,200 emplois dans les secteurs public et privé, grâce à la création de projets et de stages liés à leur domaine d'étude. On a maintenu des mesures spéciales visant à promouvoir l'embauchage d'étudiants autochtones et handicapés, et d'étudiantes dans des emplois non traditionnels.

Pendant l'été 1984, 11,800 projets mis sur pied dans les collectivités et parrainés par les administrations locales, les organismes communautaires, les associations professionnelles, commerciales et autres dans le cadre de la composante Emplois d'été de Canada au travail ont créé approximativement 54,400 emplois pour étudiants dans tout le Canada, à un coût total de $112 millions.

La composante Emplois d'été d'Accès-carrière a permis aux étudiants d'occuper des emplois axés sur leur carrière. Les employeurs ont pu recevoir des subventions représentant 50 % des salaires versés, jusqu'à concurrence de $3 l'heure. Un montant supplémentaire d'au plus $80 par semaine de travail a été offert aux organismes sans but lucratif pour couvrir d'autres frais.

Cette composante a permis la création de 10,600 stages pour les étudiants dans les organismes sans but lucratif et dans le secteur privé grâce à un budget de $16.1 millions en fonds de contribution.

En 1984, les ministères et organismes fédéraux ont participé au programme dans le cadre des composantes Emplois d'été de Canada au travail et d'Accès-carrière. Le financement a été établi à $28 millions. Au total, 50 ministères et organismes ont présenté des propositions de projets et de stages dans tout le Canada.

Pour la composante Emplois d'été de Canada au travail, 38 ministères et organismes ont présenté des propositions créant 5,400 emplois. Les projets visaient des activités dans des domaines tels que l'agriculture, les télécommunications, la recherche, la sensibilisation à la nature et l'interprétation de la nature dans les parcs, les services sociaux et les services de santé aux autochtones dans les réserves.

En 1984, grâce à la composante Emplois d'été d'Accès-carrière, 4,800 emplois supplémentaires ont été créés pour les étudiants grâce aux stages mis sur pied dans 42 ministères et organismes fédéraux. Il s'agissait d'emplois de nature spécialisée, scientifique ou technique permettant aux étudiants de niveau postsecondaire d'acquérir une expérience de travail ayant trait à leur domaine d'étude.

Subventions et contributions pour la création d'emplois

En 1984-1985, le niveau de financement de la Commission était de $180.2 millions pour les projets entrepris dans le cadre de cette initiative.

Option Formation Jeunesse (OFJ)

OFJ est un programme expérimental qui a été annoncé le 6 novembre 1984. Il vise à résoudre les problèmes rencontrés par les jeunes qui tentent de faire la transition du monde des études au monde du travail en leur offrant un agencement d'expérience de travail et de formation sur place ou à l'extérieur. Le programme, réalisé conjointement par les entreprises, les organisations de travailleurs et le gouvernement, fournit aux jeunes l'occasion d'acquérir une combinaison d'expérience pratique et de formation théorique.

OFJ comprend 4 intervenants clés : les coordonnateurs de stages, les stagiaires, les organismes d'accueil et les syndicats.

Les coordonnateurs de stages, recrutés principalement dans le secteur privé, sont chargés

de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes de stage, y compris le choix des organismes d'accueil, l'inscription des stagiaires, l'organisation de la composante enseignement (théorie) et le contrôle des progrès des stagiaires. La priorité est accordée aux coordonnateurs de stages dont les programmes laissent entrevoir des possibilités d'emploi chez les employeurs participants.

Les stagiaires sont de jeunes chômeurs, hommes et femmes, âgés de 17 à 21 ans. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas d'occasion de s'intégrer au marché du travail et sont donc aux prises avec des taux de chômage de deux à trois fois plus élevés que dans le cas des diplômés de programmes postsecondaires ou d'apprentissage.

Les organismes d'accueil, qui sont principalement des employeurs du secteur privé, fournissent aux stagiaires la formation sur place et l'expérience de travail en vertu d'accords conclus avec les coordonnateurs de stages.

La participation des syndicats à OFJ est essentielle. Dans les entreprises syndiquées, il serait impossible de mettre en oeuvre un projet OFJ sans le consentement des syndicats. Ces derniers sont une importante source d'orientation et de soutien pour les stagiaires. Ils participent souvent au processus de formation spécialisée et peuvent faire fonction de coordonnateur de stages.

Étant donné qu'OFJ est un programme décentralisé, le processus d'approbation des projets se situe au niveau régional. De cette manière, les projets sont à même de répondre aux besoins particuliers des marchés du travail local et régional. Dans le cadre d'OFJ, le personnel d'EIC est chargé de participer à l'élaboration de programmes de stages; d'offrir une aide et une orientation aux coordonnateurs de stages, de contrôler les aspects financiers du programme ainsi que la qualité de la formation et de déterminer le niveau et la source du soutien du revenu des stagiaires.

Pour les années financières 1984-1985 et 1985-1986, le total des crédits alloués au progamme OFJ s'élève à $27 millions. Entre le 4 novembre 1984 et le 31 mars 1985, EIC a reçu 192 propositions de projets de formation, d'une valeur totale de $43 millions. EIC a approuvé 118 projets OFJ visant à former 3,357 jeunes chômeurs. La durée moyenne des composantes enseignement et expérience de travail dans le cadre d'OFJ est de 43 semaines. Avec les allocations de formation et le coût estimatif des prestations d'assurance-chômage, le coût total de ces projets s'élève à $22 millions.

Au cours de l'année financière 1984-1985, les fonds de $6.8 millions en contributions et de $169,000 provenant du Compte d'assurance-chômage ont été consacrés au soutien des projets OFJ.

Figure 1

Programme national de formation : dépenses et stagiaires inscrits 1984-1985

Dépenses [1]

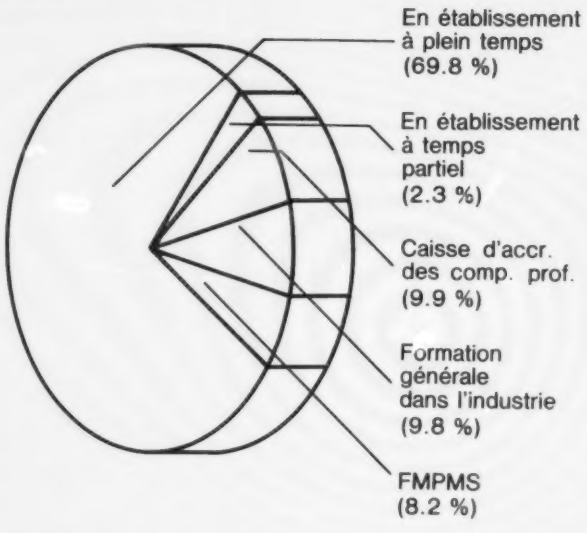

[1] Total : $872,311,428 (ne comprend pas les prestations de chômage versées aux stagiaires en vertu de l'article 39)

Stagiaires inscrits [2]

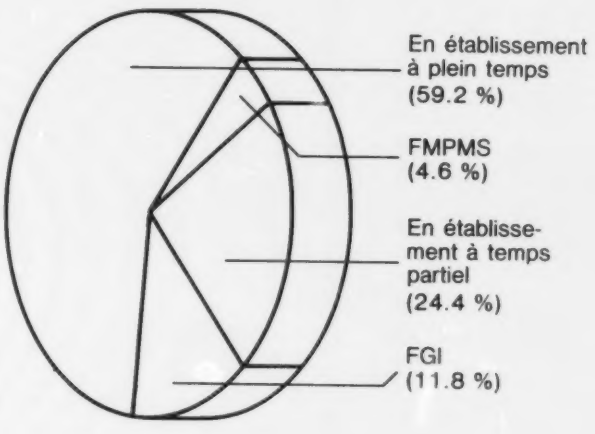

[2] Total : 259,422

Stagiaires inscrits, selon le type de formation

En établissement [3] (à plein temps)

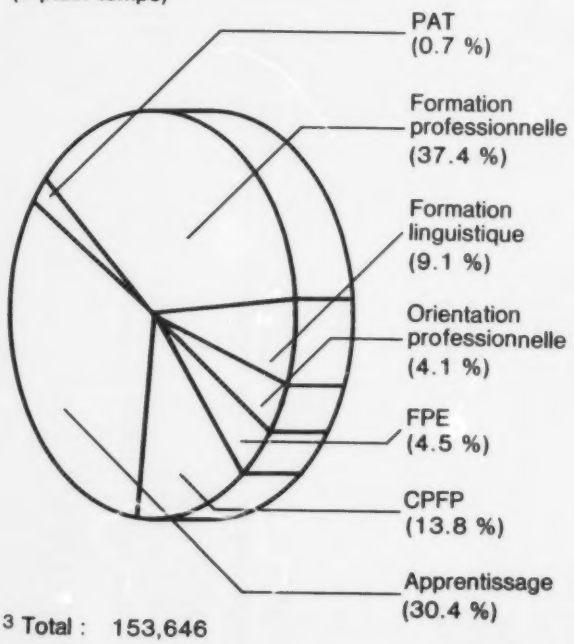

[3] Total : 153,646

Dans l'industrie [4] (Formation générale dans l'industrie & FMPMS)

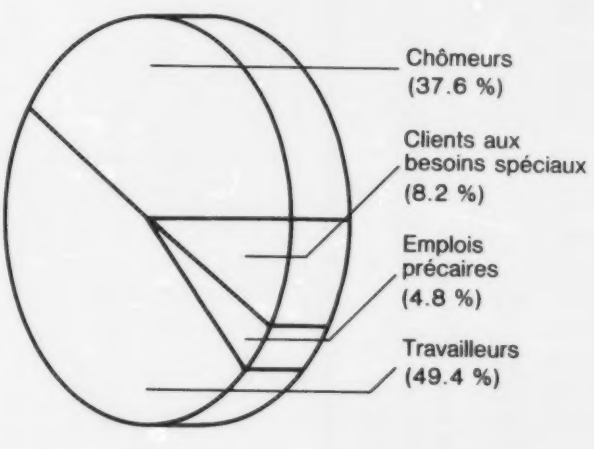

[4] Total : 42,606

Tableau 3

Programme national de formation :
dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie
1984-1985

Régions	Versements du gouvernement fédéral ($)							
	Formation en établissement				Coût de la Formation générale dans l'industrie	Coût de la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	Coût total de la formation
	Achat de places de cours	Allocations	Prestations d'a.-c.	Total				
Terre-Neuve	18,335,723	4,648,374	8,290,322	31,274,419	1,422,655	765,240	3,839,172	37,301,486
Île-du-Prince-Édouard	4,545,594	727,210	2,310,891	7,583,695	745,953	196,126	449,615	8,975,389
Nouvelle-Écosse	20,169,862	5,203,831	7,641,864	33,015,557	4,827,015	1,314,867	4,282,328	43,439,767
Nouveau-Brunswick	18,302,383	4,117,836	9,171,850	31,592,069	4,643,078	925,262	1,856,695	39,017,104
Québec	138,401,254	30,421,276	55,113,988	223,936,518	15,707,312	14,908,650	19,844,099	274,396,579
Ontario	148,831,738	35,056,992	70,255,942	254,144,672	26,878,310	31,839,804	21,067,183	333,929,969
Manitoba	23,378,691	4,831,690	9,596,544	37,806,925	7,169,837	2,153,086	8,939,334	56,069,182
Saskatchewan	22,971,809	5,550,869	6,302,077	34,824,755	3,869,824	2,844,073	7,893,925	49,432,577
Alberta	49,504,241	13,351,533	25,256,458	88,112,232	7,813,787	6,855,063	7,601,883	110,382,965
Territoires-du-N.-O.	5,047,740	1,496,448	712,293	7,256,481	1,776,189	613,254	149,109	9,795,033
Colombie-Britannique	60,466,169	12,006,493	21,979,667	94,452,329	9,848,596	8,147,717	10,162,111	122,610,753
Yukon	1,877,228	417,383	896,546	3,191,157	490,040	520,322	287,547	4,489,066
Canada	511,832,432	117,829,935	217,528,442	847,190,809	85,192,596	71,083,464	86,373,001	1,089,839,870

Tableau 4

Programme national de formation : formation en établissement et dans l'industrie, nombre de stagiaires inscrits 1984-1985

	Établissements publics et privés, formation à plein temps												
	Formation professionnelle	Formation linguistique	Cours préparatoires à la formation professionnelle	Formation préparatoire à l'emploi	Programme d'adaptation au travail	Orientation professionnelle	Formation en apprentissage	Total — Formation à plein temps	Total — Formation en établissement à temps partiel	Total — Formation en établissement	Formation générale dans l'industrie	Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	Total
Terre-Neuve	3,292	84	746	364	—	457	848	5,791	163	5,954	533	165	6,652
Nouvelle-Écosse	4,196	149	874	581	—	452	2,054	8,306	737	9,043	1,725	447	11,215
Nouveau-Brunswick	3,611	65	626	192	—	547	1,722	6,763	994	7,757	2,586	442	10,785
Île-du-Prince-Édouard	699	27	112	99	86	75	164	1,262	405	1,667	483	134	2,284
Québec	13,858	2,669	8,559	1,711	—	193	445	27,435	48,234	75,669	5,035	1,663	82,367
Ontario	16,187	4,896	4,155	2,563	928	2,651	13,203	44,583	10,014	54,597	9,156	5,658	69,411
Manitoba	2,436	556	1,202	228	31	201	2,114	6,768	779	7,547	2,288	313	10,148
Saskatchewan	1,459	719	1,014	263	—	375	2,022	5,852	199	6,051	1,206	385	7,642
Alberta	2,931	3,462	1,909	498	21	308	14,948	24,077	1,476	25,553	2,362	699	28,614
Territoires-du-N.-O.	581	55	369	37	—	28	326	1,396	—	1,396	319	87	1,802
Colombie-Britannique	8,016	1,215	1,498	382	—	1,017	8,892	21,020	139	21,159	4,976	1,872	28,007
Yukon	234	—	107	15	—	37	—	393	30	423	46	26	495
Canada	57,500	13,897	21,171	6,933	1,066	6,341	46,738	153,646	63,170	216,816	30,715	11,891	259,422

Tableau 5

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) : accords conclus 1984-1985

Régions	Accords d'évaluation et de mobilité	Comités d'aide à l'adaptation communautaire	Service d'aide à l'adaptation de l'industrie — dépenses en vertu du crédit 15		
			Dépenses courantes ($000)	Dépenses approuvées par les comités d'aide à l'adaptation communautaire ($000)	Total ($000)
Terre-Neuve	9	2	61	65	126
Nouvelle-Écosse	49	—	534	—	534
Nouveau-Brunswick	7	—	56	—	56
Île-du-Prince-Édouard	1	—	12	—	12
Québec	201	4	2,475	39	2,514
Ontario	146	—	1,351	—	1,351
Manitoba	16	—	87	—	87
Saskatchewan	9	—	79	—	79
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	11	—	204	—	204
Colombie-Britannique/Yukon	68	3	677	92	769
Canada	517	9	5,536	196	5,732

**Les totaux peuvent être erronés en apparence étant donné que les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 6

Direction générale du développement de l'emploi : financement et incidence 1984-1985

	Financement (en millions de dollars)				Incidence prévue			
	Total global	Coût de fonctionnement du programme	Contributions du programme (FRC)	Caisse d'assurance-chômage	Total des participants*	Total des années-personnes équivalentes	Participants au titre du Programme d'assurance-chômage*	Années-personnes équivalentes au titre de l'assurance-chômage
Canada au travail**	739.1	55.3	489.0	194.8	205,400	41,400	57,200	12,600
CLÉ	92.9	10.1	82.8	—	8,000	5,700	—	—
Accès-carrière	226.7	18.9	168.8	39.0	66,400	29,500	7,800	3,900
Compagnie de travailleurs	41.8	4.2	37.6	—	6,600	1,900	—	—
Été Canada — Autres composantes***	44.4	15.9	28.5	—	15,600	3,500	—	—
Subventions et contributions de création d'emplois	180.2	2.5	177.7	—	—	—	—	—
Total	1,325.1	106.9	984.4	233.8	302,000	82,000	65,000	16,500

* *Renouvellements et nouvelles inscriptions.*

** *Comprend $44.24 millions au titre des contributions du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage.*

*** *Comprend MDN, GRC, stages et projets fédéraux, CEC pour étudiants.*

Tableau 7

Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — **Jeunes** 1984-1985

Programmes	Total des participants*	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	101,000	90,700	21,300	49.2	329.6
CLÉ	2,200	500	1,500	26.8	24.7
Accès-carrière	54,400	43,400	23,800	82.0	172.9
Compagnie de travailleurs	3,100	2,100	900	47.0	17.3
Été Canada – Autres composantes	15,600	15,600	3,500	100.0	44.4
Total	176,300	152,300	51,000	58.4	588.9

* *Renouvellements et nouvelles inscriptions*

Tableau 8

Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — **Femmes** 1984-1985

Programmes	Total des participants*	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	69,800	61,800	14,100	33.9	225.6
CLÉ	2,900	700	2,000	36.0	33.1
Accès-carrière	30,000	24,400	13,400	45.0	108.1
Compagnie de travailleurs	3,100	2,100	900	47.0	17.3
Été Canada – Autres composantes	5,600	5,600	1,500	36.0	20.1
Total	111,400	94,600	31,900	37.0	404.2

* *Renouvellement et nouvelles inscriptions.*

Tableau 9

Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — **Handicapés** 1984-1985

Programmes	Total des participants*	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	3,700	3,400	600	1.8	11.6
CLÉ	300	100	200	4.0	3.7
Accès-carrière	10,000	7,800	4,600	15.0	35.7
Compagnie de travailleurs	900	600	300	13.0	4.8
Été Canada – Autres composantes	100	100	100	0.3	0.2
Total	15,000	12,000	5,800	5.0	56.0

* *Renouvellements et nouvelles inscriptions*

Tableau 10

Direction générale du développement de l'emploi : programmes de création d'emplois — **Autochtones** 1984-1985

Programmes	Total des participants*	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	18,500	15,700	3,500	9.0	65.9
CLÉ	1,800	400	1,200	22.0	20.2
Accès-carrière	2,000	1,600	900	3.0	6.8
Compagnie de travailleurs	2,300	1,500	700	35.0	12.9
Été Canada – Autres composantes	600	600	200	4.0	4.2
Total	25,200	19,800	6,500	8.3	110.0

* *Renouvellements et nouvelles inscriptions.*

Tableau 11

Création directe d'emplois : tableau synoptique – affectations et contributions — fonds prévus d'assurance-chômage 1984-1985

Régions	Budget ($000) Canada au travail	CLÉ	Accès-carrière	Compagnie de travailleurs	Été Canada — Autres composantes	Total
Terre-Neuve	48,678	4,304	7,023	2,207	1,170	63,382
Nouvelle-Écosse	32,810	5,258	9,195	1,571	1,367	50,201
Nouveau-Brunswick	35,113	7,727	6,933	1,042	1,382	52,197
Île-du-Prince-Édouard	7,761	3,078	1,667	639	262	13,407
Québec	207,447	31,339	55,973	6,649	7,745	309,153
Ontario	146,284	11,782	68,218	10,736	8,075	245,095
Manitoba	26,382	5,743	8,142	4,606	1,588	46,461
Saskatchewan	18,032	2,603	7,269	1,918	1,341	31,163
Alberta et Territoires-du-Nord-Ouest	35,427	3,897	13,076	4,175	1,576	58,151
Colombie-Britannique et Yukon	102,525	7,089	25,038	4,099	4,012	142,763
Non affectés	23,355	20	5,259	—	—	28,634
Total	683,814	82,840	207,793	37,642	28,518	1,040,607

Assurance

L'Assurance-chômage (A.-c.) a continué à jouer un rôle essentiel dans l'économie du Canada en 1984. Près de $10 milliards ont été versés au titre des prestations, ce qui représente une légère diminution par rapport à 1983. Bien que l'on ait accueilli favorablement plus de demandes (augmentation de 3.3 % à plus de 3.2 millions de demandes) et qu'en moyenne, les prestations hebdomadaires aient été plus élevées (augmentation de 4.4 % à $162), le nombre moyen de prestations hebdomadaires par demande initiale favorablement accueillie a considérablement diminué (diminution de 13.9 % à 23 semaines), ce qui a entraîné une réduction de 4.3 % au chapitre du nombre moyen de bénéficiaires pendant l'année.

La charge de travail étant demeurée considérable en 1984, l'amélioration des fonctions de traitement des demandes et de paiement des prestations s'imposait pour garantir l'accroissement de la productivité, même en période de restrictions. Des systèmes informatisés à accès direct et un lecteur de cartes optiques ont été installés, ce qui a permis de réaliser des économies et, partant, de mettre davantage l'accent sur le versement des prestations en temps opportun, l'exactitude des paiements, la clarté du service et l'empathie envers les prestataires.

Relevé d'emploi

Le document le plus important du Régime d'assurance-chômage est le Relevé d'emploi (RE). Chaque fois qu'un travailleur quitte son emploi, l'employeur doit remplir un Relevé d'emploi. Les renseignements qui y figurent sont utilisés pour établir l'admissibilité au bénéfice des prestations ainsi que le taux de ces dernières.

Le formulaire de Relevé d'emploi et le système de déclaration ont fait l'objet de deux études : l'une a été menée par la Commission et Revenu Canada, Impôt (RC,I) et l'autre a été menée par la Commission de concert avec des représentants d'autres ministères gouvernementaux et du secteur privé. Il est ressorti des deux études que le système actuel était aussi simple et efficace que possible compte tenu du texte législatif actuel et qu'il servait aussi bien les fins des employeurs, des prestataires que de la Commission.

Modifications législatives

Plusieurs modifications législatives qui ont été apportées en 1984 ont eu une incidence sur le Régime d'a.-c. La Partie III du Règlement sur l'a.-c., qui traite de la réduction du taux de la cotisation dans le cas des employeurs offrant un régime approuvé d'assurance-salaire, a été modifiée et refondue. Cette refonte a rendu le programme de réduction du taux de la cotisation plus facile à comprendre et à administrer. D'autres modifications touchant les programmes axés sur le marché du travail ont également été mises en oeuvre.

La population et l'Assurance-chômage

Le Régime d'assurance-chômage est extrêmement complexe, ce qui ne facilite pas les communications avec le public. Consciente de cette difficulté, la Commission continue de simplifier les documents écrits, comme les formulaires et la correspondance. Le texte de la Loi et du Règlement, rédigé de façon à ne pas susciter d'équivoque, a été clarifié dans la mesure du possible pour le profane.

Le numéro d'assurance sociale

En 1984-1985, 517,905 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. La

Commission a également modifié 181,781 registres et remplacé 184,202 cartes d'assurance sociale.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent des régimes d'assurance-salaire qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par le Régime. En 1984, 30,500 employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation pour un montant total de $291 millions (par rapport à $262 millions en 1983). Ces employeurs embauchent à eux seuls plus de 50 % de la population active du Canada.

Des vérifications des employeurs participants ont commencé en 1982 pour déceler et prévenir les abus qui pourraient être commis à l'égard du Compte d'assurance-chômage par le biais du Programme de réduction du taux de la cotisation.

Services des conseils arbitraux

Il y a 98 centres de conseil arbitral au Canada. En juin 1982, la Commission a lancé un projet pilote pour permettre aux personnes qui habitent à plus de 80 kilomètres d'un centre de conseil de se faire entendre par téléphone. Le projet pilote s'est avéré un succès et la Commission a commencé à mettre la mesure en oeuvre en 1984-1985. Le tout devrait être terminé d'ici la fin de 1985-1986.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

En 1977, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour y inclure les utilisations innovatrices de la Caisse d'assurance-chômage. En effet, les fonds seront utilisés pour assurer un soutien de revenu aux prestataires qui participent à des projets approuvés de travail partagé, à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation. Bien que le montant des crédits versés en 1984 ait été légèrement inférieur au montant global de $374 millions versé en 1983, l'utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices constitue une contribution significative aux besoins en perfectionnement des prestataires.

Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu de l'alinéa 2(1)(z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1984, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à $9.986 milliards, ce qui représente une diminution de $183 millions par rapport aux $10.169 milliards versés en 1983. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1984 s'élevait à $9.859 milliards. Les critères servant à l'établissement du taux des prestations sont exposés sommairement ci-dessous.

- Nombre de demandes de prestations

En 1984, le nombre de personnes qui ont touché des prestations est passé de 3,445,000 à 3,223,000. Le taux annuel de chômage a également diminué, tombant de 11.9 % en 1983 à 11.3 % en 1984.

- Prestation hebdomadaire moyenne

En 1984, la prestation hebdomadaire moyenne était de $161.62, ce qui représente une augmen-

tation de 4.4 % par rapport à celle de $154.88 en 1983. Étant donné que le montant de prestation est fonction de la rémunération du prestataire, les hausses de salaire et de traitement ont également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale qui est passée de $231 en 1983 à $255 en 1984.

- Prestations spéciales

Le montant des prestations spéciales — prestations de maladie, de maternité et la prestation de retraite payable à l'âge de 65 ans — est passé de $542 millions en 1983 à $623 millions en 1984. C'est dans la catégorie des prestations de maternité que l'augmentation a été la plus notable, le montant de ces prestations ayant passé de $344 millions en 1983 à $396 millions en 1984. Depuis le 1er janvier 1984, les parents adoptifs ont droit à des prestations pendant un maximum de 15 semaines. En 1984, $3 millions ont été versés au titre des prestations d'adoption.

- Prestations de pêcheurs

Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1984 était de $163 millions, ce qui représente une augmentation de $21 millions par rapport aux $142 millions versés en 1983. Cette augmentation importante est attribuable à un relèvement de la prestation hebdomadaire moyenne, à la plus longue durée des périodes de prestations de même qu'à une légère augmentation du nombre de prestations de pêcheurs. L'augmentation découlait aussi en partie des modifications réglementaires visant à appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les pêches dans la région de l'Atlantique.

- Allocations de formation

En 1984, les allocations de formation s'élevaient à $227 millions. L'augmentation était en grande partie attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire moyenne. Le nombre de prestataires inscrits à des cours de formation n'a diminué que légèrement, passant de 86,900 en 1983 à 80,200 en 1984.

- Prestations pour travail partagé

En 1984, le montant des prestations pour travail partagé s'élevait à $32 millions, ce qui signifie une demande moins forte pour les ententes de travail partagé. Au cours de l'année, 56,476 prestataires ont bénéficié du Programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $54.44.

- Prestations versées au titre de la création d'emplois

En 1984, le montant des prestations versées au titre de la création d'emplois s'élevait à $115 millions, une augmentation de $8 millions par rapport aux $107 millions versés en 1983. En 1984, 37,000 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $290.50.

Enquêtes et contrôle

En 1984, les agents d'enquêtes ont procédé à 1,079,000 enquêtes, à la suite desquelles 344,500 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 308,500 trop-payés totalisant $88 millions ont été établis. Au total, 104,900 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait $12 millions. Au cours de l'année, 5,500 poursuites ont été engagées et le montant des amendes imposées par les tribunaux s'élevait à $3 millions.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte d'EIC. Le montant des cotisations qui revien-

dra à EIC au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Lors du traitement des renseignements fournis dans les déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante, le montant est rectifié en conséquence. En 1984, Revenu Canada, Impôt a remis à la Commission une somme de $7.627 milliards, ce qui représente $610 millions de plus que les $7.017 milliards remis en 1983. Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs.

a) Nombre de cotisants

Selon l'estimation de Statistique Canada, le nombre moyen d'assurés est passé de 10,797,000 en 1983, à 11,046,000 en 1984. Le nombre moyen de prestataires est tombé de 1,250,000 en 1983, à 1,194,000 en 1984, mais le nombre de cotisants a augmenté, passant de 9,547,000 en 1983 à 9,852,000 en 1984.

b) Rémunération hebdomadaire assurable moyenne

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année suivant l'indice des gains de l'année en question. En 1984, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé à $425, de $385 qu'il était en 1983. Deuxièmement, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, l'augmentation des salaires et des traitements a également contribué à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne.

c) Taux de cotisation

En 1984, le taux de cotisation est demeuré le même qu'en 1983, soit $2.30 par tranche de $100 de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation salariale, il est également demeuré le même qu'en 1983, c'est-à-dire $3.22 par tranche de $100 de la rémunération assurable des salariés.

d) Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire qui répond aux exigences de la Commission sont admissibles à une réduction du taux de leur cotisation. Ils sont toutefois tenus de partager cette réduction avec leurs employés. Le nombre de régimes d'assurance-salaire ouvrant droit à une réduction du taux de cotisation est passé de 30,300 en 1983 à 30,500 en 1984. Ainsi, le montant des réductions accordées aux employeurs en 1984 était d'environ $291 millions par rapport à $262 millions en 1983.

Frais d'administration

Conformément à l'article 102 du Règlement sur l'assurance-chômage, les frais d'administration doivent être fixés d'après les frais d'administration réels d'Emploi et Immigration Canada excluant les frais non connexes à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par année financière, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'une année financière auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'année financière précédente. Selon cette formule, le montant net des frais d'administration s'élevait à $903 millions en 1984.

Près de $5 millions ont été recouvrés en 1984 au titre des services rendus à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Pour 1984, les frais d'administration nets s'élevaient à $898 millions.

Contribution du gouvernement

Conformément aux articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations

d'assurance-chômage. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation et le montant net des prestations versées aux pêcheurs indépendants, c'est-à-dire, le montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues.

En 1984, la contribution du gouvernement s'élevait à $2.890 milliards, ce qui représente une augmentation de $79 millions par rapport à la contribution de $2.811 milliards en 1983.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de 1984 se sont soldées par un déficit de $692 millions, y compris des frais d'intérêt nets de $453 millions. Le déficit cumulatif à la fin de 1984 s'élevait à $4.546 milliards. Il a été financé grâce à des avances du Fonds du revenu consolidé.

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des opérations financières de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honorable Flora MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 23 août 1985

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan
au 31 décembre 1984

ACTIF

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Montants à recevoir des prestataires (note 4)	$ 127,004	$ 121,140
Montants à recevoir du Canada (note 5)	-	87,065
	$ 127,004	$ 208,205

PASSIF ET DÉFICIT

Solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 3)	$ 125,811	$ 125,970
Mandats non encaissés (note 3)	165,124	167,809
Retenues d'impôt sur les mandats	66,199	56,284
Montants à payer au Canada (note 5)	167,534	-
Avances du Canada (note 6)	4,147,998	3,711,716
	4,672,666	4,061,779
Déficit	(4,545,662)	(3,853,574)
	$ 127,004	$ 208,205

Approuvé par la Commission:

le directeur exécutif,
Finances et administration

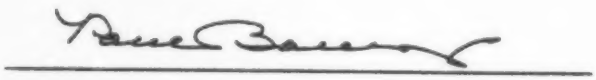

le président

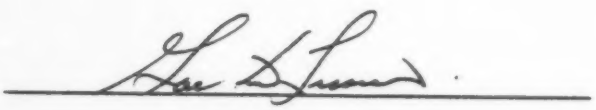

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 7,627,117	$ 7,017,369
Pénalités	11,687	9,819
	7,638,804	7,027,188
Dépenses		
Prestations (note 7 et tableau)	9,859,443	10,062,617
Administration	897,946	817,993
Intérêts sur les avances du Canada et sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	452,917	409,315
Créances douteuses	10,974	4,709
	11,221,280	11,294,634
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	3,582,476	4,267,446
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (tableau)	2,890,388	2,810,573
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	692,088	1,456,873
Déficit au début de l'exercice	3,853,574	2,396,701
Déficit à la fin de l'exercice	$ 4,545,662	$ 3,853,574

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1984

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, une société ministérielle mentionnée à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et débités à ce Compte.

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Les cotisations sont enregistrées selon une estimation des montants à percevoir au cours de l'exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et estimées des exercices précédents.

b) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a décelés au cours de l'exercice et les remboursements de prestations reçus et estimatifs à recevoir en vertu de l'article 142 de la Loi.

d) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et sont imputés au Compte par la Commission.

e) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Redressement de l'exercice antérieur

Les soldes au 31 décembre 1983 du compte auprès du receveur général du Canada et des mandats non encaissés établis à cette date à $92 millions et $385.8 millions respectivement ont été redressés d'un montant de $218 millions de manière à refléter tous les mandats encaissés par la Banque du Canada.

4. Montants à recevoir des prestataires

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 88,215	$ 75,459
Moins: provision pour créances douteuses	21,351	15,319
	66,864	60,140
Remboursements de prestations en vertu de l'article 142 de la Loi	60,140	61,000
	$ 127,004	$ 121,140

La dépense de créances douteuses comprend $4,9 millions (1983 - $ 4,8 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

5. Montants à payer au (à recevoir du) Canada

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations	$ (27,835)	$ (100,435)
Cotisations	165,882	2,631
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	(978)	(25)
Dépenses d'administration	30,567	10,847
Recouvrement de prestations	(190)	(149)
Autres	88	66
	$ 167,534	$ (87,065)

6. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'article 137 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage au moyen de billets à ordre portant un taux d'intérêt annuel composé semi-annuellement variant de 9.75% à 13.25%. Le solde au 31 décembre comprend le principal de $3,753 millions ($3,328 millions en 1983) ainsi que des intérêts courus de $395 millions ($383.7 millions en 1983). Du principal de $3,753 millions, $1,680 millions sont remboursables en 1985 et $2,073 millions sont remboursables en 1986.

7. Versements excédentaires et sous-payés de prestations

Le grand nombre de prestataires qui doivent être contrôlés et l'exigence d'un service prompt nécessitent des procédés de contrôle interne sélectifs plutôt qu'universels et occasionnent la vérification des demandes de prestations principalement après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

En conséquence, il existe des versements excédentaires et des sous-payés de prestations que la Commission estime à $300 millions et $84 millions respectivement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984. Ces montants sont inclus dans les dépenses de prestations de l'exercice.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984		1983	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Initiales	$ 5,572,489	$ -	$ 5,671,731	$ -
Complémentaires selon la durée d'emploi	738,719	-	949,897	-
Complémentaires selon le taux régional de chômage	2,738,559	2,738,559	2,680,553	2,680,553
De maternité	394,586	-	341,828	-
De maladie	199,078	-	174,370	-
De travail partagé	31,377	-	84,940	-
De retraite	18,026	-	17,539	-
D'adoption	3,008	-	-	-
	9,695,842	2,738,559	9,920,858	2,680,553
Aux pêcheurs	163,601	151,829	141,759	130,020
	$ 9,859,443	$ 2,890,388	$ 10,062,617	$ 2,810,573

Les prestations complémentaires selon le taux régional de chômage et les prestations payées aux pêcheurs, nettes des cotisations perçues de ces derniers, sont prises en charge par le gouvernement.

Tableau 12

Assurance-chômage : prestations versées en 1983 et 1984

	($000,000)	
	1983	1984
Par région		
Terre-Neuve	460.0	498.9
Nouvelle-Écosse	398.4	418.1
Nouveau-Brunswick	447.4	493.9
Île-du-Prince-Édouard	81.7	98.2
Québec	3,048.2	3,021.7
Ontario	2,859.4	2,517.0
Manitoba	310.5	295.5
Saskatchewan	218.5	241.6
Alberta	908.8	923.4
Colombie-Britannique	1,399.6	1,443.6
Yukon	19.8	17.6
Territoires-du-Nord-Ouest	14.5	14.0
Inter-États	2.3	2.0
Canada (brut)	10,169.1	9,985.6
Moins : trop-payés, mandats annulés,	60.5	63.9
prestations remboursées	46.0	62.3
Canada (net)	10,062.6	9,859.4
Par genre		
Ordinaires	9,069.5	8,825.1
Maladie	179.5	204.6
Maternité	344.2	395.9
Adoption	–	3.0
Retraite (65 ans)	18.5	19.2
Pêcheurs*	141.8	163.4
Formation	225.8	226.8
Travail partagé	83.1	32.4
Création d'emplois	106.7	115.2
Canada (brut)	10,169.1	9,985.6
Moins : trop-payés, mandats annulés,	60.5	63.9
prestations remboursées	46.0	62.3
Canada (net)	10,062.6	9,859.4

* *Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu de dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.*

Immigration

L'immigration a contribué de façon importante à l'histoire et à la culture du Canada. Aujourd'hui comme par le passé, le Canada a besoin d'immigrants et continue d'accueillir les nouveaux arrivants quelles que soient leurs origines et indépendamment de leur groupe ethnique, de leur religion ou de leur race. Toutefois, le Programme d'immigration actuel doit prendre en considération, d'abord et avant tout, les objectifs nationaux du Canada et la façon dont la législation et la politique en matière d'immigration contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, des millions de personnes viennent au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur étranger temporaire, de résident de retour ou d'immigrant qui souhaite se bâtir une nouvelle vie.

Dans le cadre du Programme d'immigration entrent les activités suivantes :

- recruter et sélectionner des personnes qui ont les qualités voulues pour devenir des résidents et citoyens du Canada;
- admettre des réfugiés et des membres d'autres groupes spéciaux;
- protéger les Canadiens contre la présence des non-Canadiens indésirables;
- examiner toutes les personnes qui sollicitent l'admission au Canada;
- procéder aux investigations concernant les infractions à la législation sur l'immigration, tenir les enquêtes, entendre les appels et prendre les dispositions voulues pour que les indésirables quittent le Canada;
- soumettre à l'arbitrage les cas relatifs à l'admission ou au droit de demeurer au Canada, à la détention au Canada ou au renvoi;
- faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales et municipales ou par des organismes bénévoles.

Élaboration de la politique et du programme

D'accord avec les provinces, la CEIC recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

La planification des niveaux d'immigration découle d'une analyse indépendante de chaque grande composante du mouvement, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les membres des catégories désignées, les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires immigrants, ce qui permet d'admettre un nombre d'immigrants correspondant aux objectifs économiques et sociaux du Canada. Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport sur le nombre d'immigrants à admettre pendant une période donnée et sur les considérations d'ordre démographique qui ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre. Les futurs niveaux annoncés correspondent au total du nombre d'immigrants à admettre dans chaque composante. Le niveau n'est ni un objectif, ni un quota ni un plafond, mais plutôt une fourchette qui facilite la planification dans les secteurs public et privé.

Le 1er novembre 1984, le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration a été déposé à la Chambre des communes. Selon ce rapport, on prévoyait admettre en 1985 de 85,000 à

90,000 immigrants. Le niveau a été fixé pour une année seulement afin de permettre une révision exhaustive de la politique d'immigration.

Composantes du mouvement d'immigration

Voici pour l'année civile 1985, et par composante, le nombre d'immigrants qu'il est prévu d'admettre :

Catégorie de la famille	45,000
Réfugiés et membres des catégories désignées	15,000*
Personnes qui seront admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire	de 5,000 à 8,000
Travailleurs sélectionnés :	
requérants principaux	de 5,500 à 6,500
conjoints et autres personnes à charge	de 5,500 à 6,500
Gens d'affaires immigrants :	
requérants principaux	2,200
conjoints et autres personnes à charge	4,800
Retraités	2,000
Total	de 85,000 à 90,000

**Comprend 11,000 réfugiés pris en charge par le gouvernement et environ 4,000 parrainés par le secteur privé.*

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont également consultés. De plus, en 1984, le point de vue de quelque 115 organismes non gouvernementaux dont des groupes d'employeurs, d'employés, d'universitaires et d'action a été sollicité. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens voués à l'aide et la défense des réfugiés, surtout des groupes confessionnels.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada manifeste ses préoccupations d'ordre humanitaire à l'égard des réfugiés de façon très concrète. Il apporte la quatrième contribution en importance au budget du HCR et fait également des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale. Le Canada est membre du comité exécutif du HCR et cherche des solutions, sur le plan diplomatique, aux problèmes des pays sources de réfugiés. À l'échelle internationale, sa principale contribution au réétablissement des réfugiés est indiquée dans le plan annuel concernant ces derniers qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport sur les niveaux d'immigration. Le nombre de réfugiés à admettre ne peut être prévu que pour un an, en raison du caractère imprévisible de la situation internationale pour ce qui concerne les réfugiés.

En 1984, quelque 20,600 personnes ont bénéficié des programmes à caractère humanitaire mis en oeuvre par le Canada en faveur des réfugiés. Cette année-là, l'objectif prévu dans le plan annuel concernant les réfugiés et visant l'admission de 10,000 réfugiés pris en charge par le gouvernement a été dépassé. Les niveaux fixés pour le Moyen-Orient et l'Afrique, même s'ils n'ont pas été atteints, marquent une augmentation par rapport à 1983. Le nombre de réfugiés indochinois qu'on avait prévu admettre a été dépassé en raison des nombreuses possibilités de réétablissement offertes aux réfugiés vietnamiens à Hong Kong. Quant à l'Amérique latine, l'objectif de 2,500 fixé pour 1984 n'a pas été atteint, mais le nombre de personnes admises en vertu de programmes spéciaux et d'autres à qui on a

reconnu la revendication du statut de réfugié a porté le total de réfugiés admis en provenance de cette région à 3,750.

En plus des réfugiés admis au Canada grâce à l'aide du gouvernement fédéral, d'autres ont aussi été aidés par des groupes du secteur privé et des familles. En 1984, parmi ceux qui se sont réétablis au Canada, près de 4,000 sont venus grâce à la formule de parrainage par le secteur privé et 5,400 personnes ont été admises en vertu de programmes spéciaux à caractère humanitaire en faveur des membres de la catégorie de la famille venant du Liban, de la Pologne, de l'Iran, du Salvador et de Sri Lanka. En outre, certains réfugiés se sont réétablis sans aide parce qu'ils semblaient pouvoir subvenir à leurs besoins.

Mesures spéciales

Guatemala : En mars 1984, les Guatémaltèques ont été inclus dans la catégorie désignée des prisonniers politiques et des personnes opprimées; aussi, des mesures spéciales sont immédiatement entrées en vigueur pour faciliter la réunion des familles. Les Guatémaltèques qui ont de proches parents au Canada sont autorisés à immigrer en vertu de critères élargis, et ceux qui s'y trouvent déjà et ont des parents réunissant les conditions voulues peuvent présenter une demande au Canada. Les renvois au Guatemala ont été interrompus pour un an. Les visiteurs guatémaltèques qui n'ont pas de parents au Canada peuvent y demeurer et sont autorisés à travailler. Après un an, ils peuvent présenter une demande de résidence permanente s'ils sont à même de prouver qu'ils sont capables de s'adapter à la vie canadienne. En 1984, plus de 1,300 personnes ont bénéficié de ces mesures.

Sri Lanka : Par suite du déchaînement de la violence intercommunale à Sri Lanka en juillet 1983, des mesures spéciales ont été mises en oeuvre en septembre de cette année-là; elles permettent aux ressortissants de Sri Lanka qui ont des parents au Canada d'immigrer en vertu de critères élargis et, s'ils se trouvaient temporairement au Canada lorsque ce programme a été mis en oeuvre, de présenter une demande au Canada.

Les autres ressortissants de Sri Lanka se trouvant temporairement au Canada ont été autorisés à y prolonger leur séjour et, au besoin, à y travailler en attendant que la situation redevienne normale dans leur pays. Vers la fin de 1984, ces mesures ont été élargies pour qu'elles puissent s'appliquer aux personnes touchées par les troubles qui ont tout récemment bouleversé Sri Lanka.

Salvador : Les mesures spéciales adoptées en 1982 en faveur des Salvadoriens ont continué de s'appliquer, même si la plupart des Salvadoriens qui se réétablissent au Canada le font grâce aux programmes en faveur des réfugiés et des membres des catégories désignées.

Liban : Les mesures spéciales annoncées le 15 juin 1982 ont continué de s'appliquer. En vertu de ces mesures, les demandes présentées par des parents des citoyens canadiens et des résidents permanents qui habitent habituellement le Liban et qui sont touchés directement ou déplacés par les conflits qui bouleversent ce pays peuvent être évaluées en vertu des critères de sélection élargis. Les visiteurs libanais qui ne peuvent retourner au Liban en raison de la guerre peuvent également présenter, au Canada, une demande de résidence permanente.

Pologne : À la fin de 1983, la situation en Pologne s'est améliorée, et les mesures spéciales ont cessé de s'appliquer le 1er janvier 1984. Néanmoins, le cas des prisonniers politiques et des détenus polonais continue d'être étudié par les agents des visas du bureau de Varsovie en application du Règlement sur la catégorie désignée des prisonniers politiques et des personnes opprimées. Encore une fois en 1984, la Pologne figurait parmi les principaux pays sources d'immigrants en raison de l'effet collectif des

programmes à caractère humanitaire mis en oeuvre par le Canada en faveur des réfugiés.

Restriction visant les travailleurs sélectionnés

La restriction visant les travailleurs sélectionnés imposée le 1er mai 1982 en raison des difficultés relatives à l'emploi liées au ralentissement économique a été maintenue en 1984-1985. Cette restriction s'applique à tous les immigrants visés par les critères relatifs au marché du travail dans le système de sélection (points) en matière d'immigration, sauf à ceux qui ont un emploi réservé et aux ressortissants de certains pays secoués par l'agitation. Les membres de la catégorie de la famille et les réfugiés ainsi que les entrepreneurs et les travailleurs autonomes sont dispensés de cette exigence.

Immigration des gens d'affaires

Les gens d'affaires immigrants contribuent à créer des emplois et à stimuler la croissance économique grâce à des investissements dans le secteur privé. Le programme de la CEIC concernant les entrepreneurs constitue un élément important de la stratégie du gouvernement, qui vise à revitaliser l'économie canadienne en attirant la technologie et les investissements étrangers.

Selon des données provisoires pour 1984, 2,094 entrepreneurs et travailleurs autonomes qui ont obtenu des visas ont manifesté leur intention d'amener au Canada un montant estimatif de $827 millions et de créer au moins 8,271 emplois pour des Canadiens. Ce nombre de 2,094 comprend 1,111 entrepreneurs dont la demande du droit d'établissement a été approuvée, 174 entrepreneurs ayant obtenu l'admission provisoire et 809 travailleurs autonomes. L'annonce en novembre 1984 des niveaux d'immigration faisait état de l'importance renouvelée que le gouvernement comptait accorder à l'immigration des gens d'affaires.

Établissement

Les programmes et services d'établissement ont été offerts tant aux nouveaux arrivants qu'aux immigrants et aux réfugiés se trouvant déjà au Canada pour les aider à s'adapter à la vie canadienne. L'aide de la CEIC comprenait l'appui financier aux nouveaux arrivants démunis, l'appui pour ce qui concerne le marché du travail et l'achat de services directs à des organismes d'aide aux immigrants du secteur privé. Des consultations portant sur des questions liées à la politique et au programme ont été menées auprès d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des universitaires, des représentants de l'industrie ainsi qu'auprès des organismes nationaux, confessionnels, ethniques et municipaux d'aide aux immigrants.

Prêts de transport

L'admissibilité aux prêts de transport a été reconnue aux immigrants et aux réfugiés et des prêts à cet égard leur ont été consentis pour payer les frais de l'examen médical et du transport du point d'embarquement jusqu'à la destination au Canada. En 1984-1985, les frais s'élevaient à $19,471,514. Les prêts consentis aux réfugiés ne portaient pas intérêt, mais les prêts accordés à d'autres immigrants seront recouvrés au taux de 10.65 % pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1984 et de 10.725 % pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1985. Le remboursement des prêts consentis auparavant s'élevait à $13.9 millions pendant

l'année, dont $745,950 en intérêts. Par conséquent, environ $13.2 millions sont revenus au fonds des prêts de transport.

Aide à l'adaptation
En 1984-1985, $30.1 millions ont été consacrés aux nouveaux arrivants démunis au titre des besoins essentiels, comme le logement, la nourriture, les vêtements, les meubles et les dépenses accessoires limitées à l'arrivée et au cours des mois suivants. Le Programme a aussi permis de payer les frais de transport des réfugiés handicapés et aux besoins spéciaux.

Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés
À la suite de consultations poussées auprès des groupes et organismes concernés, des projets pilotes ont été mis sur pied en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement ont été jumelés à des groupes d'accueil bénévoles qui adressaient les nouveaux arrivants aux personnes ressources dans la collectivité et leur offraient leur appui sur le plan social. Ces projets étaient financés aux termes du Programme d'aide à l'adaptation.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)
Quelque 126 organismes d'un bout à l'autre du Canada ont conclu des marchés avec la CEIC pour offrir aux nouveaux arrivants des services d'accueil, de counselling, d'information, de traduction et d'interprétation, d'orientation, de présentation et d'autres services liés à l'emploi. Des fonds de $3.2 millions ont été alloués à ces services aux termes du PÉAI.

Les modalités d'application révisées du PÉAI adoptées le 1er avril 1984 ont permis d'améliorer le processus administratif et de réduire le volume de travail que suppose la comptabilité et la responsabilité des ressources allouées pour les services offerts. En outre, le Programme s'adresse maintenant aux personnes qui se trouvent au Canada depuis plus de 36 mois (ce qui n'était pas le cas auparavant) et qui doivent encore faire appel aux services pour satisfaire aux besoins essentiels normalement liés à leur première année d'établissement.

En janvier 1985, les crédits affectés à ce Programme ont été augmentés de $500,000, soit de 16 %.

Réfugiés aux besoins spéciaux
En 1984, 272 réfugiés aux besoins spéciaux ont été admis au Canada. Font partie de ce nombre des réfugiés au sens de la Convention et des personnes de catégories désignées autorisées à venir au Canada en tant que mineurs non accompagnés ou aux termes du Programme d'aide conjoint ou encore des programmes en faveur des réfugiés tuberculeux ou handicapés.

Des consultations ont été menées auprès de certaines provinces au cours de l'année en vue de simplifier le Programme en faveur des réfugiés aux besoins spéciaux grâce à des formalités améliorées de sélection et d'établissement.

Activités

En vertu du Programme d'exécution de la Loi, des mesures de contrôle sont appliquées à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace pour la santé publique, le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice ainsi que les appels et les litiges.

Pendant l'année financière 1984-1985, voici les activités qui ont été exercées aux points d'entrée en matière d'exécution de la Loi :

- l'examen de deux millions de personnes sollicitant l'admission au Canada;
- l'établissement de plus de 24,000 rapports sur

les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles;
- près de 67,000 investigations dans les bureaux au Canada;
- l'établissement de rapports au sujet de 21,930 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.

Des fonctionnaires de la CEIC représentent le Ministre dans la plupart des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Pendant l'année financière 1984-1985, la CAI a reçu 1,230 nouvelles demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié. De ce nombre, 135 ont été accueillies, 735 rejetées, la CAI étant d'avis que les requérants n'étaient pas des réfugiés authentiques, 62 ont été rejetées à cause de documents insuffisants et 42 retirées. Au total, 1,061 appels ont également été interjetés devant la CAI et, de ce nombre, 768 avaient trait à des refus de parrainage opposés par des agents de la CEIC et 291 à des ordonnances de renvoi rendues par les arbitres; deux appels ont été interjetés par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

La CEIC et la GRC ont signé un protocole d'entente en juillet 1984. Ce document précise les attributions des deux parties ainsi que les rapports et l'échange de renseignements nécessaires pour procéder à des investigations et engager des poursuites aux termes de la Loi sur l'immigration.

Une conférence internationale sur l'immigration s'est tenue à l'Administration centrale en octobre 1984. Ont participé à cette conférence des représentants du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie. Les discussions ont surtout porté sur des questions d'intérêt commun, par exemple les faux documents, la revendication du statut de réfugié et l'amélioration des rapports et de l'échange de renseignements.

En 1984-1985, l'utilisation de faux passeports et visas pour entrer au Canada est demeurée un problème grave. De nouvelles méthodes de formation et d'information ont été élaborées pour aider le personnel de l'Immigration, des Affaires extérieures, des Douanes et des compagnies aériennes partout dans le monde à se familiariser avec les faux documents de voyage et à perfectionner leur habileté à les repérer.

Réexamen des cas

Correspondance du Ministre

Les membres du public ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un rapport d'étape sur les cas à l'étude ou le réexamen d'une décision défavorable. En 1984, plus de 6,000 représentations de ce genre ont été étudiées et le Ministre y a répondu.Ces réponses supposent habituellement des rapports émanant de bureaux à l'étranger et au Canada, et l'examen de ces cas par des représentants de la CEIC et des représentants du bureau du Ministre.

Étude de cas spéciaux

Un comité d'étude faisant fonction d'organisme administratif supérieur procède à un examen définitif, à l'AC, des cas spéciaux. En 1984, ce comité a étudié 2,450 cas dont 367, soit 15 %, ont fait l'objet d'une décision favorable, 1,945, soit 79.4 %, d'une décision défavorable et 138, soit 5.6 %, dont l'étude à été différée ou pour lesquels des programmes spéciaux pouvaient s'appliquer.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, la Loi prévoit que, dans certaines circonstances, des demandes de résidence permanente peuvent être présentées au Canada et presque toutes les personnes ainsi

admises le sont en vertu du paragraphe 115(2). Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret du conseil, pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire ou encore des motifs de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, des agents peuvent déterminer les cas que le Ministre peut présenter au gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national ou, pour des considérations d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération, causerait des tribulations inutiles. En voici quelques exemples :

- l'existence de membres à charge de la catégorie de la famille comme le conjoint, les enfants et les pères et mères âgés;
- des circonstances exceptionnellement pénibles dans le pays d'origine;
- la résidence de longue date ou de fait au Canada; et
- des motifs de politique générale ou d'intérêt national, par exemple le cas des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Quant aux personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration, il faut obtenir un décret du conseil : d'où une exception à la Loi et de longues formalités. Il faut établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret du conseil, d'une dispense du visa/Règlement sur l'immigration.

Le 15 février 1985, le Ministre annonçait l'adoption de mesures spéciales en faveur des non-résidents qui se marient de bonne foi au Canada avec des répondants admissibles. Ces conjoints peuvent obtenir au Canada l'octroi du droit d'établissement. Les mesures en question se fondent sur les dispositions du paragraphe L115(2).

Pendant l'année, le droit d'établissement a aussi été accordé au Canada à quelque 3,800 requérants en vertu du Programme concernant les immigrants illégaux de longue date. Ce programme spécial s'adresse aux personnes qui ont vécu au Canada dans la clandestinité pendant plus de cinq ans, qui prouvent qu'elles y ont de solides attaches familiales et qu'elles s'y sont établies.

En 1984, 18,266 personnes ont obtenu le droit d'établissement au Canada, soit une augmentation de 4,301 par rapport à 13,965 en 1983.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 14 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui, estime-t-on, ne se conforment pas à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui décident si ces personnes peuvent entrer ou demeurer au Canada.

En 1984-1985, les arbitres ont terminé 7,691 enquêtes qui ont abouti à la délivrance de 3,950 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux 3,741 autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien l'enquête a pris fin pour d'autres raisons.

De plus, au 31 mars 1985, 14,276 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 13,831 avaient été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus de recon-

naissance du statut de réfugié a nui à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

En 1984-1985, les arbitres ont procédé à 5,126 révisions des motifs de détention contre 7,442 l'année précédente. Ce fléchissement est en partie attribuable à la diminution du délai d'attente concernant les enquêtes aux points d'entrée, qui tient à l'obligation imposée à la fin de 1983-1984 aux ressortissants de six grands pays de provenance d'obtenir un visa.

Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 6,958 enquêtes, soit 62 % des 11,224 enquêtes ouvertes en 1984-1985 alors qu'en 1983-1984, 6,722 revendications du statut de réfugié avaient été présentées aux enquêtes, soit 54 % des 12,431 enquêtes ouvertes. Au cours de 1984-1985, 3,098 enquêtes qui avaient été ajournées aux fins d'examen d'une revendication du statut de réfugié ont été terminées.

Au cours de l'année financière, 333 décisions arbitrales ont fait l'objet d'appels devant la Cour fédérale; de ce nombre, 282 ont été rejetés, 39 retirés et 12 accueillis. Au 31 mars 1985, 198 cas présentés devant la Cour fédérale étaient en instance.

Activités à l'étranger

Europe de l'Est

Les Européens de l'Est continuent de figurer pour une proportion importante du mouvement d'immigration au Canada, surtout parmi les personnes admises en vertu des dispositions à caractère humanitaire en faveur des réfugiés contenues dans la Loi et le Règlement sur l'immigration.

Encore l'année dernière, des représentations ont été faites à plusieurs reprises par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa auprès des missions étrangères et par les ambassades du Canada dans diverses capitales de l'Europe de l'Est pour obtenir, en faveur de parents de citoyens et de résidents canadiens, la permission qu'ils émigrent dans le cadre du programme de la réunion des familles. Les ambassades du Canada à Bucarest, Moscou, Prague et Varsovie s'en sont particulièrement occupées.

Plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux de Rome et de Vienne, continuent d'étudier les demandes présentées par des Européens de l'Est aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés et des exilés volontaires qui ont réussi à quitter les pays de l'Europe de l'Est.

En 1984, un total de 2,651 requérants parrainés par le gouvernement ont obtenu des visas en vertu de ces programmes.

Europe de l'Ouest

Traitement du cas des réfugiés

Plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux d'Athènes, de Rome et de Bonn, ont continué d'étudier les demandes présentées par les Européens de l'Est aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés et des personnes qui se trouvent dans une situation analogue et qui ont réussi à quitter les pays de l'Europe de l'Est. En outre,les bureaux d'Athènes et de Rome ont également étudié les demandes présentées par les réfugiés venant du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Promotion du mouvement des entrepreneurs

Des bureaux en Europe de l'Ouest ont saisi toutes les occasions de promouvoir le nouveau programme concernant les entrepreneurs et, dans certains cas, ont obtenu des résultats notables.

Contrôle des illégaux

Tout au long de l'année, les bureaux ont entretenu des rapports suivis avec les compagnies aériennes étrangères pour trouver des moyens de freiner le mouvement des illégaux qui entrent au Canada munis de faux visas, de faux documents de voyage ou sans aucun document.

Fermeture du bureau de Birmingham

Par suite d'un examen des programmes du gou-

vernement canadien et des points de service au Royaume-Uni, le ministère des Affaires extérieures a décidé de fermer le consulat général à Birmingham. C'est le bureau de Londres qui s'occupe maintenant du volume de travail du bureau de Birmingham.

Indochine

Dix ans après la fin de la guerre du Vietnam, des réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens continuent à chercher à se réétablir à partir des pays de premier asile, surtout de Thaïlande. Le Canada continue toujours d'accueillir un certain nombre de ces réfugiés. Pour 1985, le nombre de réfugiés indochinois à admettre parrainés par le gouvernement s'élève à 3,700, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 1984. Parmi les principaux pays de réétablissement, le Canada est le seul qui augmente le nombre de réfugiés à admettre en provenance de cette région. Le Canada apporte également une contribution importante au programme commun de réétablissement des réfugiés secourus en mer coordonné par le HCR. Ce programme offre des garanties de réétablissement aux réfugiés secourus en haute mer par des navires des pays côtiers.

Afrique et Moyen-Orient

Pour 1984, des objectifs de 1,000 et de 800 avaient été fixés concernant les réfugiés à admettre en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient respectivement. De ce nombre, un total de 825 réfugiés africains et de 642 réfugiés du Moyen-Orient ont obtenu des visas en 1984. Les bureaux d'immigration de cette région travaillent en étroite collaboration avec les délégués du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin de déterminer les personnes dont la sécurité est menacée et pour lesquelles le réétablissement dans un autre pays demeure la seule solution acceptable lorsque le rapatriement et l'intégration sur place se sont révélés impossibles.

Le cas de la plupart des réfugiés africains sélectionnés a été traité sur le continent, la principale exception à cet égard étant le bureau de Rome où le cas de 325 réfugiés africains a été étudié, et le cas de plus de 90 % des réfugiés du Moyen-Orient sélectionnés a été traité dans une autre région. En raison du climat instable et des contrôles d'entrée rigoureux exercés par les pays de cette région, la plupart des réfugiés du Moyen-Orient quittent cette région pour solliciter le réétablissement puisqu'il n'y a pas de pays sûrs de premier asile au Moyen-Orient. Les bureaux de l'Asie (New Delhi, Islamabad) et de l'Europe de l'Ouest (Rome, Athènes) étaient donc chargés d'examiner le cas de la majorité des réfugiés du Moyen-Orient, pour la plupart des Bahaïs iraniens et des membres d'autres groupes minoritaires iraniens.

Les mesures spéciales en faveur des Libanais ont continué de s'appliquer au bureau d'Amman où, de Beyrouth, les activités en matière d'immigration ont été transférées. D'autres bureaux de la région de même que de l'Europe ont également reçu des demandes aux termes des mesures précitées de la part de ressortissants du Liban qui fuyaient les troubles et les déchaînements soudains de violence au Liban.

Asie de l'Est

En 1984-1985, Hong Kong est demeuré une source importante d'immigrants, surtout d'entrepreneurs. Le nombre d'entrepreneurs venus de Hong Kong était égal au nombre total d'entrepreneurs admis en provenance de l'ensemble des autres régions du monde. Néanmoins, les membres de la catégorie de la famille continuent de figurer pour plus de 70 % de l'ensemble du mouvement d'immigration en provenance de Hong Kong. Grâce aux changements apportés à sa législation sur la monnaie étrangère, la Corée du Sud pourrait bien devenir une source importante d'entrepreneurs. Un bureau d'im-

migration offrant tous les services a été ouvert à Beijing pour s'occuper des requérants de la Chine du Nord.

Amérique latine

La situation qui règne en Amérique centrale continuera d'être à l'origine d'un mouvement de réfugiés. Afin que le Canada puisse remplir ses obligations envers cette région, le ministère des Affaires extérieures a ouvert des bureaux des visas dans les ambassades du Canada à Guatemala Ciudad et à San José, Costa Rica.

En outre, des bureaux des visas ont été ouverts à l'ambassade du Canada à Lima, au Pérou, ainsi qu'au haut-commissariat du Canada à Georgetown en Guyane.

L'ambassade du Canada à Santiago a continué d'étudier le cas de personnes aux fins de réétablissement en vertu du programme spécial en faveur des prisonniers politiques et des personnes opprimées au Chili. Par suite de la restauration d'un régime démocratique en Argentine, ce programme ne s'appliquait plus aux ressortissants de ce pays.

Tableau 13

Destination prévue des immigrants 1980-1981 à 1984-1985

Régions	Année financière				
	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Terre-Neuve	553	451	377	263	337
Nouvelle-Écosse	1,520	1,471	1,085	845	1,072
Nouveau-Brunswick	954	995	674	559	603
Île-du-Prince-Édouard	162	152	139	103	116
Québec	20,085	22,457	20,375	15,138	14,263
Ontario	58,104	56,067	50,422	38,673	41,658
Manitoba	7,244	5,147	4,705	3,980	3,767
Saskatchewan	3,315	2,320	2,034	1,768	2,118
Alberta	19,337	19,825	15,993	10,565	10,281
Colombie-Britannique	24,116	22,117	17,482	14,172	12,807
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	215	181	156	137	113
Destination non précisée	17	353	26	0	178
Canada	135,622	131,536	113,468	86,203	87,313

Tableau 14

Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1983-1984 et 1984-1985

Pays	Année financière 1983-1984	Année financière 1984-1985	Différence en %	
Europe				
Grande-Bretagne	5,135	5,008	2.5	–
Portugal	775	861	11.1	+
Italie	764	813	6.4	+
France	1,467	1,409	4.0	–
Pays-Bas	667	518	22.3	–
République fédérale d'Allemagne	2,126	1,764	17.0	–
URSS	177	145	18.1	–
Pologne	4,550	4,352	4.4	–
Tchécoslovaquie	1,245	1,009	19.0	–
Grèce	532	552	3.8	+
Autres	4,686	4,278	8.7	–
Total	22,124	20,709	6.4	–
Afrique				
Afrique du Sud (République d')	390	316	19.0	–
Égypte	502	430	14.3	–
Tanzanie	368	447	21.5	+
Kenya	302	238	21.2	–
Maroc	345	273	20.9	–
Zimbabwe	59	61	3.4	+
Autres	1,601	1,873	17.0	+
Total	3,567	3,638	2.0	+
Asie				
Vietnam	7,456	11,339	52.1	+
Hong Kong	6,889	7,730	12.2	+
Chine	2,108	2,229	5.7	+
Inde	7,024	4,564	35.0	–
Philippines	4,201	3,667	12.7	–
Laos	782	602	23.0	–
Kampuchéa	1,356	1,742	28.5	+
Israël	527	431	18.2	–
Liban	812	1,432	76.4	+
Iran	1,401	1,871	33.6	+
Autres	5,235	5,653	8.0	+
Total	37,791	41,260	9.2	+

Tableau 14 (suite)

Pays	Année financière 1983-1984	Année financière 1984-1985	Différence en %	
Australasie				
Australie	346	370	6.9	+
Nouvelle-Zélande	131	170	29.8	+
Autres	5	5	-	
Total	482	545	13.1	+
Amérique du Nord et Amérique centrale				
États-Unis	6,791	6,914	1.8	+
Mexique	462	468	1.3	+
Salvador	2,810	2,344	16.6	–
Guatemala	420	727	73.1	+
Autres	245	393	60.4	+
Total	10,728	10,846	1.1	+
Antilles				
Jamaïque	2,295	2,509	9.3	+
Haïti	2,408	1,338	44.4	–
Trinité et Tobago	705	599	15.0	–
Barbade	226	274	21.2	+
Autres	846	918	8.5	+
Total	6,480	5,638	13.0	–
Amérique du Sud				
Guyane	2,248	1,916	14.8	–
Chili	764	594	22.3	–
Argentine	263	228	13.3	–
Pérou	224	330	47.3	+
Colombie	201	243	20.9	+
Autres	663	722	8.9	+
Total	4,363	4,033	7.6	–
Océanie				
Fidji (îles)	476	399	16.2	–
Maurice (île)	162	189	16.7	+
Autres	30	27	10.0	–
Total	668	615	7.9	–
Non indiqués	0	29	-	
Total général	86,203	87,313	1.3	+

Tableau 15

Provenance des immigrants 1980-1981 à 1984-1985

	Année financière				
Régions	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Europe	41,555	48,006	41,646	22,124	20,709
Afrique	4,093	5,112	4,336	3,567	3,638
Asie	63,317	48,655	39,298	37,791	41,260
Australasie	1,491	1,248	817	482	545
Amérique du Nord et Amérique centrale	11,195	11,609	11,290	10,728	10,846
Antilles	7,304	9,604	8,261	6,480	5,638
Amérique du Sud	5,720	6,288	6,561	4,363	4,033
Océanie	947	1,002	1,146	668	615
Provenance non précisée	0	12	113	0	29
Total	135,622	131,536	113,468	86,203	87,313

Tableau 16

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé 1983-1984 et 1984-1985

Groupes de professions	Année financière 1983-1984	Année financière 1984-1985	Différence en %	
Actifs				
Entrepreneurs	605	1,160	91.7	+
Gestion, administration	1,769	1,537	13.1	–
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	2,440	2,043	16.3	–
Sciences sociales et secteurs connexes	367	306	16.6	–
Clergé	490	433	11.6	–
Enseignement	1,173	1,226	4.5	+
Hygiène et médecine	1,552	1,440	7.2	–
Domaines artistique et littéraire	651	637	2.2	–
Sports et loisirs	82	82	-	
Personnel administratif	3,272	3,183	2.7	–
Ventes	1,467	1,513	3.1	+
Services	3,846	5,435	41.3	+
Agriculture, horticulture et élevage	1,362	1,102	19.1	–
Pêche, chasse et piégeage	43	85	97.7	+
Abattage et bûchage	18	16	11.1	–
Mines et carrières, y compris le forage des puits	52	49	5.8	–
Industries de transformation	689	796	15.5	+
Usinage	917	1,003	9.4	+
Fabrication, montage et réparation	3,746	4,315	15.2	+
Construction	1,524	1,597	4.8	+
Exploitation des transports	594	584	1.7	–
Manutention	222	357	60.8	+
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	169	180	6.5	+
Autres	8,958	9,821	9.6	+
Total des actifs	36,008	38,900	8.0	+
Non-actifs				
Conjoints*	15,022	14,146	5.8	–
Enfants	7,053	6,921	1.9	–
Étudiants	17,502	17,499	0.1	–
Personnes à charge, adultes	706	604	14.5	–
Autres	9,912	9,243	6.8	–
Total des non-actifs	50,195	48,413	3.6	–
Total global	86,203	87,313	1.3	+

**En vertu de la législation, le terme conjoint comprend les fiancé(e)s.*

Tableau 17

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada 1984-1985

	Catégorie de la famille	Réfugiés et membres des catégories désignées	Parents aidés	Catégorie Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	2,808	2,224	908	2,826	8,766	10.0
Asie, Australasie et Océanie	18,176	6,210	6,136	6,770	37,292	42.7
États-Unis	4,236	57	56	2,565	6,914	7.9
Autres pays d'Amérique	7,824	3,024	421	2,334	13,603	15.6
Europe	6,383	4,136	991	4,191	15,701	18.0
Grande-Bretagne	2,460	16	105	2,427	5,008	5.8
Non précisée	14	2	5	8	29	-
Total	41,901	15,669	8,622	21,121	87,313	100.0
Destination au Canada						
Terre-Neuve	129	56	10	142	337	0.4
Nouvelle-Écosse	404	195	103	370	1,072	1.2
Nouveau-Brunswick	249	114	40	200	603	0.7
Île-du-Prince-Édouard	52	22	6	36	116	0.1
Québec	6,070	1,978	1,722	4,493	14,263	16.4
Ontario	20,449	7,080	3,962	10,167	41,658	47.7
Manitoba	1,653	1,048	375	691	3,767	4.3
Saskatchewan	738	819	147	414	2,118	2.4
Alberta	5,014	2,519	1,391	1,357	10,281	11.8
Colombie-Britannique	6,996	1,812	838	3,161	12,807	14.7
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	67	5	19	22	113	0.1
Non précisée	80	21	9	68	178	0.2
Total	41,901	15,669	8,622	21,121	87,313	100.0

Tableau 18

Permis de travail et permis de séjour pour étudiant délivrés en 1984-1985

Permis de travail	146,232*
Permis de séjour pour étudiant	84,670*

**Chiffres provisoires*

Comité consultatif du statut de réfugié

En 1984-1985, le Comité consultatif du statut de réfugié a poursuivi son travail en ce qui a trait à la reconnaissance du statut du réfugié. Au cours de la même période, l'arriéré s'est accru en dépit du fait que le Comité a étudié le plus grand nombre de revendications de son histoire. Il a accueilli quatre nouveaux membres du secteur privé possédant de l'expérience dans les domaines de la diplomatie, des droits de la personne et de l'aide aux immigrants. Le service de recherche du Comité a poursuivi l'élargissement de ses sources d'information et de documentation sur la condition des droits de la personne dans d'autres pays pendant que se tenaient pour les membres plusieurs séminaires traitant de la situation des droits de la personne en divers endroits.

Le Comité a reçu 5,101 revendications en 1984-1985, et des recommandations furent faites concernant 3,709 revendications. De ce nombre, 1,217 ont donné lieu à la reconnaissance du statut de réfugié aux termes de la Convention. Malheureusement, à la fin de l'année, l'arriéré s'élevait à 3,710 revendications.

En mai 1984, M. W. Gunther Plaut s'est vu confier par le Ministre d'alors la tâche de proposer des moyens d'améliorer le processus de la reconnaissance au Canada du statut du réfugié.

Tableau 19

Comité consultatif du statut de réfugié

	Revendications reçues	Revendications étudiées	Revendications acceptées	Pourcentage des revendications acceptées	Arriéré
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-1982	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-1983	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-1984	4,283	2,648	1,084	39.7	2,673
1984-1985	5,101	3,709	1,217	32.8	3,710

Tableau 20

Comité consultatif du statut du réfugié : décisions ministérielles par région 1979-1980 à 1984-1985

	1979-1980		1980-1981		1981-1982		1982-1983		1983-1984		1984-1985	
	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées
Afrique et Moyen-Orient	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%	470	356/76%	823	576/70%
Asie et Australie	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%	876	251/29%	1,066	381/36%
Europe	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%	158	65/41%	104	25/24%
Hémisphère occidental	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%	1,164	381/33%	1,716	235/14%
Total	1,139	374/33%	1,423	302/21%	2,015	452/22%	3,147	609/19%	2,668	1,053/39%	3,709	1,217/33%

Services de soutien

Politique stratégique et planification

Politique stratégique et planification est chargé d'effectuer des recherches et des analyses en matière de politique qui garantiront que les lignes directrices et programmes relatifs au marché du travail, à l'immigration et au soutien du revenu, sont élaborés et mis en oeuvre en conformité des objectifs socio-économiques nationaux.

En 1984-1985, les principaux thèmes des activités et des projets entrepris dans le cadre de l'analyse de la politique et de la recherche reliées au marché du travail étaient les suivants :

- l'incidence des changements technologiques sur les besoins en compétences;
- l'évaluation des répercussions sur l'emploi des programmes de développement économique communautaire;
- l'élaboration d'une politique pour les jeunes, y compris la rédaction du rapport *Cap sur les jeunes* et d'un document d'accompagnement intitulé *Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada*;
- l'élaboration de la Planification de l'emploi, y compris la rédaction d'un document d'étude sur la formation.

Les activités reliées à l'immigration englobaient les éléments suivants :

- l'étude sur l'adaptation économique des immigrants et des réfugiés;
- l'analyse des aspects démographiques de l'immigration au regard des projections démographiques;
- l'examen des méthodes relatives à la sélection des immigrants qui se destinent au marché du travail.

Plusieurs projets ont été entrepris afin de découvrir les répercussions du Régime d'assurance-chômage. Parmi ces projets, on note une évaluation des effets des conditions minimales d'assurabilité sur la protection des travailleurs à temps partiel, une étude de l'assujettissement des travailleurs saisonniers ainsi qu'une évaluation des transferts interprovinciaux résultant de l'assurance-chômage de 1973 à 1982.

Ces études ainsi que d'autres études reliées au financement et aux répercussions du régime sur le marché du travail ont été entreprises dans le cadre de l'examen continu de la politique du Régime d'assurance-chômage.

La mise au point du Système de projections des professions au Canada (SPPC) s'est poursuivie activement au cours de l'année. On a ébauché un document sur les perspectives dans les professions à l'intention des conseillers, qui donne des renseignements sur les conditions prévues sur le marché du travail pour 150 grandes professions. Des consultations se tiennent actuellement avec des spécialistes en counselling concernant le concept et l'application de ce document. L'étude du SPPC sur le secteur hospitalier a été publiée à la fin de 1984, et a fait l'objet d'une discussion entre des représentants des services de santé réunis en colloque en février 1985. D'autres secteurs, comme la construction navale, les mines, l'automobile, le textile et les produits électriques sont présentement à l'étude. On procède également à l'introduction, dans le système, d'un modèle complet de l'offre et de la demande dans l'industrie de la construction.

On a commencé à apporter d'importantes améliorations à la méthode d'élaboration des projections de la demande par profession au niveau provincial. Les revues et mises à jour des projections nationales sont également en cours. Du côté de l'offre, on a élaboré une base de données informatisée qui permet aux utilisateurs d'avoir instantanément accès à de grandes quantités de données d'archives et de données sur la projection des professions.

Les consultations sur le SPPC se sont poursuivies au cours d'une série d'ateliers régionaux sur les ressources humaines tenus en avril et mai 1984 à Halifax, Montréal, Calgary, Toronto et

Vancouver. Une autre des conférences techniques fédérales-provinciales habituelles sur le SPPC a également été tenue en juin 1984. Enfin, le groupe de travail national du secteur privé sur le SPPC, organisme consultatif pour les travailleurs et les employeurs, a continué de se réunir régulièrement afin de fournir de façon continue le point de vue du secteur privé sur l'élaboration du système.

Le processus de planification et d'imputabilité a été entièrement mis en oeuvre au cours de l'année avec la réalisation de l'étape finale, soit un document d'évaluation sur l'environnement de la planification. Ce document relève les tendances socio-économiques naissantes et en étudie les répercussions sur le mandat, les objectifs et la gestion d'EIC.

Dans le cadre du processus continu de planification et d'imputabilité, on s'est particulièrement efforcé de réduire et d'améliorer la mesure du rendement.

Au cours de l'année, on a poursuivi les travaux de production et d'entretien des fichiers nouveaux et révisés de données informatisées à partir des bases de données administratives de la Commission dans le but de faciliter la recherche, l'analyse et la formulation de solutions de rechange en matière de politique.

Politique stratégique et planification (PSP) a également participé aux travaux d'un certain nombre d'organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT). PSP a participé à la planification et à la préparation de la Conférence internationale sur l'innovation technologique et la création d'emplois nouveaux, qui s'est déroulée à Venise, Italie, en 1985.

Dans le cadre du plan d'évaluation quinquennal, un certain nombre d'études préparatoires à l'évaluation et de rapports d'évaluation d'une grande importance ont été terminés, et leurs résultats ont influé sur l'élaboration et la modification d'un certain nombre d'orientations de la Commission en matière de politique. En particulier, les études préparatoires à l'évaluation ont porté sur le programme de formation de la Commission ainsi que sur des projets précis dans le secteur des services d'emploi. Les rapports d'évaluation présentés portaient sur la formation et les principales initiatives d'adaptation des ressources humaines.

Finances et Administration

Services financiers

Cadre du plan opérationnel

En 1984-1985, Finances et Administration, en collaboration avec Politique stratégique et planification, a coordonné l'élaboration du Cadre du plan opérationnel (CPO). Ce document, mis au point conformément aux critères du système de gestion des secteurs de dépenses de l'État, expose la structure des trois programmes d'EIC : Services généraux et spéciaux, Emploi et Assurance et Immigration.

Le Conseil du Trésor a donné son approbation définitive à la structure proposée pour les Services généraux et spéciaux en décembre 1984.

Révision de la Loi sur l'administration financière

Les Services financiers, en collaboration avec d'autres directions générales d'EIC, ont élaboré et documenté des lignes directrices et procédures internes conformément aux stipulations de la Loi révisée sur l'administration financière. Il a donc fallu mettre au point des critères pour la transmission de renseignements à d'autres ministères; établir des politiques et procédures concernant la défalcation de dettes autres que les trop-payés d'assurance-chômage; justifier les dispositions relatives à la compensation des det-

tes en vertu des dispositions de la Couronne et mettre en oeuvre de nouveaux critères pour le contrôle des engagements.

Administration des services

Programme d'accessibilité
L'objectif du Programme d'accessibilité est de veiller à ce que les clients handicapés sur le plan physique aient accès aux divers services offerts par les CEC.

En 1984-1985, des obstacles matériels ont été supprimés dans 199 bureaux, il existe donc 836 bureaux pouvant offrir des services aux handicapés physiques; ainsi, 86 % de tous les bureaux d'EIC sont maintenant accessibles à cette catégorie de clients. Un plan a été élaboré, en collaboration avec Travaux publics Canada, afin d'éliminer les obstacles dans les 132 autres bureaux.

En plus des efforts visant à rendre les édifices d'EIC plus accessibles aux personnes handicapées, EIC, de concert avec Travaux publics Canada et le Conseil national de recherches, participe financièrement à une étude visant à mettre au point des dispositifs pratiques pour rendre les édifices publics plus accessibles aux personnes qui ont des handicaps visuels, oraux ou mentaux.

CEC des années 1980

L'objectif de ce projet est d'apporter des changements physiques, environnementaux et technologiques, et d'en faire l'essai afin de déterminer lesquels conviennent le mieux à la prestation efficace et efficiente des programmes et services aux clients d'EIC et contribuent à la création d'un environnement de travail le plus pratique possible pour les employés.

À l'appui de la revitalisation des services d'emploi, des CEC modèles des années 1980 ont été aménagés en 1984-1985 à Calgary (Alberta), Kelowna (Colombie-Britannique), Montréal (Québec), Stephenville (Terre-Neuve) et Yorkton (Saskatchewan).

Nouvelles orientations des CIC
Ce projet repose sur un concept de planification des bureaux similaire à celui des CEC des années 1980, mais spécialement élaboré pour aider le personnel d'EIC dans la prestation des programmes et services d'immigration. Pour ces modèles, on a conjugué l'aménagement, des écrans de bureau raccordés, des meubles ergonomiques, des coloris et des graphiques afin de créer un environnement fonctionnel et esthétique agréable pour les clients et le personnel des CIC. Au cours de 1984-1985, des bureaux modèles ont été aménagés à Edmonton (Alberta) et à Victoria (Colombie-Britannique).

Programme de signalisation
Le Programme de signalisation d'EIC a été élaboré conformément à la politique actuelle du Conseil du Trésor concernant l'identification des locaux des services organisationnels s'adressant directement au public.

Actuellement, plus de 90 % de tous les bureaux locaux d'EIC répondent aux exigences du Programme de symbolisation fédérale (PSF) relativement aux panneaux indicateurs extérieurs. L'engagement pris par EIC de renouveler les panneaux indicateurs rend nos programmes et services plus visibles et donc plus accessibles au public.

Service perfectionné
Dans le but d'améliorer les télécommunications du Ministère, on procède actuellement à l'installation d'un nouveau système téléphonique numérique à l'Administration centrale et dans des régions choisies. Le nouveau système offre une variété de caractéristiques pour répondre aux besoins de l'utilisateur en plus d'être adaptable aux futurs développements dans le domaine de la télécommunication de données.

Personnel

La Direction générale du personnel aide EIC à constituer et à conserver un effectif compétent. Parmi les services qu'elle assure, figurent l'embauchage, la formation, le counselling, la rémunération des employés, le développement organisationnel, ainsi que des conseils sur les relations de travail, la promotion du bilinguisme et les programmes destinés aux femmes, aux autochtones et aux personnes handicapées, la planification des ressources humaines ainsi que la gestion des données.

Les consultations et relations patronales-syndicales ont été intenses en 1984-1985, et une nouvelle politique sur la gestion du surtemps a été mise en oeuvre. L'accent a été mis sur la santé et la sécurité du travail, bien que la fréquence d'accidents du travail au sein d'EIC soit parmi les moins élevées de la Fonction publique (1.4 pour 100 années-personnes). Les comités mixtes sur la santé et la sécurité ont été très dynamiques. En outre, un groupe de travail a mené une étude sur les critères de sécurité pour les agents d'immigration.

Parmi les activités de gestion des ressources humaines, on compte la mise en oeuvre réussie d'un nouveau Programme de rapport d'évaluation et d'étude du rendement ainsi que d'un projet pilote de planification et d'étude des carrières. Les activités de planification et de gestion des ressources humaines ont été intégrées dans le processus de planification et d'imputabilité d'EIC.

Un certain nombre de nouvelles initiatives de dotation ont été entreprises dans le domaine du testing. En ce qui concerne l'élaboration de tests, un test sur les compétences générales pour le travail de bureau a été mis au point et un guide sur l'évaluation des communications écrites a été remis aux gestionnaires d'EIC. EIC, de même que cinq autres ministères, a participé à une étude coordonnée par la Commission de la Fonction publique, sur l'efficacité et l'efficience dans le but d'améliorer ces deux qualités chez les gens du personnel chargés de l'exécution des programmes de dotation, en insistant sur les systèmes de dotation. La situation des employés touchés par l'intégration et la décentralisation a été grandement améliorée.

Une importante étude a permis d'élaborer une nouvelle stratégie aux fins de la gestion et de l'administration de la formation du personnel, et une étude de faisabilité sur l'utilisation des ordinateurs dans le cadre des programmes de formation est présentement en cours.

L'année financière 1984-1985 a été la première année de la mise en oeuvre du Programme d'action positive au sein d'EIC. Au cours de cette période, 72 % des objectifs nationaux fixés concernant les femmes ont été atteints et, pour les cadres supérieurs, le but fixé a été dépassé de 60 %.

Au 31 mars 1985, l'effectif comptait 326 autochtones et 446 personnes handicapées. Plusieurs mesures spéciales ont été menées à terme, dont un projet pilote qui permet à 5 employés malvoyants d'avoir accès aux systèmes de télétraitement par l'entremise de terminaux parlants; un projet pilote offrant aux étudiants handicapés du niveau secondaire une expérience de travail de trois heures par jour au sein d'EIC qui permet d'accumuler des crédits en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires; le parrainage de 18 employés autochtones dans le cadre du Programme national de perfectionnement des autochtones de la Commission de la Fonction publique, ainsi que l'établissement d'un programme parallèle au sein du Ministère pouvant accepter jusqu'à 14 candidats. Le répertoire de planification de carrière des femmes est terminé et il est maintenant utilisé dans la dotation des postes de la haute direction.

EIC a continué d'améliorer la prestation de ses services dans les deux langues officielles en s'efforçant d'augmenter le nombre d'employés bilingues et de maintenir une liaison étroite et

régulière avec la clientèle de langue officielle minoritaire, surtout dans les régions qui ont jusqu'ici été unilingues.

L'élaboration d'un important système informatisé de services du personnel s'est poursuivie. Ce système de télétraitement est conçu pour accélérer et normaliser les activités d'administration du personnel à tous les niveaux d'EIC.

La Direction générale du personnel a également oeuvré activement dans le domaine du counselling de l'effectif et a aidé les cadres à satisfaire aux exigences en matière de développement organisationnel.

Affaires publiques

Le domaine de l'information du public a changé de façon aussi spectaculaire que l'environnement économique au cours des dernières années. Dans le contexte actuel, les directions des Affaires publiques doivent être en mesure non seulement de produire des dépliants, brochures, communiqués de presse et autre matériel auxiliaire de communication, mais de fournir des conseils en matière de marketing, de planification, d'analyse des tendances en gestion et de traitement des questions et problèmes afin d'assurer le succès de la prestation des programmes et des services d'EIC destinés à nos divers groupes de clients.

En 1984-1985, la Direction générale des Affaires publiques d'EIC a été réorganisée afin de répondre à ces nouveaux critères, et de poursuivre l'amélioration de la prestation efficace et efficiente des programmes et services d'EIC.

Au cours de 1984-1985, de nombreuses activités ont été élaborées et mises en oeuvre aux fins des communications liées au marché du travail et aux services d'emploi dans le but d'informer les Canadiens de la vaste gamme de programmes et services fournis par la CEIC. On a particulièrement insisté sur les communications relatives au fusionnement des programmes de création d'emplois et d'emploi des jeunes. Des campagnes visant des groupes précis tels que les femmes, les personnes handicapées, les clients aux besoins spéciaux et les employeurs, ont été organisées. Les activités englobaient la production de brochures, le publipostage, les colloques, la liaison avec le secteur des affaires, les présentations audiovisuelles et d'autres matériels auxiliaires.

En outre, la Direction générale a fourni un soutien aux communications concernant la nouvelle Stratégie du marché du travail préparée pour la Conférence des premiers ministres en février 1985; elle a produit un document d'étude sur la formation afin d'aider le Ministre dans ses consultations avec nos partenaires socio-économiques. De plus, elle a élaboré et mis en oeuvre du matériel de communications pour le nouveau programme d'emploi d'été des étudiants, Défi 85.

En vue de soutenir les activités de l'Assurance-chômage, les Affaires publiques ont mis en oeuvre des campagnes de publipostage, produit et distribué un certain nombre de brochures s'adressant aux employeurs et aux travailleurs, et fourni un important soutien aux relations avec les médias. Les changements apportés au Régime d'assurance-chômage en novembre 1984 ont entraîné une série de campagnes de publipostage ainsi que des activités touchant les médias à l'intention du grand public et des employeurs afin de s'assurer que tous soient informés de leurs droits et obligations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

À l'Immigration, les activités de soutien des communications visaient les immigrants éventuels, les organisations parrainant les réfugiés ainsi que le grand public. De grands efforts ont été déployés afin de promouvoir l'immigration des entrepreneurs, au moyen de l'élaboration d'un dossier d'information spécial conçu pour attirer des gens d'affaires qualifiés. Le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration,

déposé au Parlement, a été publié, et des activités importantes de relations avec les médias se sont poursuivies tout au long de l'année.

Systèmes et Procédures

Systèmes et Procédures a continué d'étayer la prestation des programmes et services de la Commission grâce à un support technique informatisé. À cette fin, elle :

- a assuré le fonctionnement et le perfectionnement des systèmes de paiement de l'Assurance-chômage afin de garantir en permanence le traitement efficace des volumes de travail hors du commun;
- a poursuivi, sur le plan technologique, la mise à jour des méthodes de paiement en doublant la puissance du matériel de traitement électronique des données de la Commission;
- s'est occupée des paiements compensatoires spéciaux versés aux pêcheurs qui ont présenté des demandes de prestations en raison des problèmes causés par la glace sur la côte Atlantique;
- a achevé la mise en application du Système à accès direct de l'Assurance-chômage dans 11 bureaux du Nord et de l'Est ontarien, 12 bureaux de l'Alberta et 20 bureaux à Vancouver ainsi qu'au nord de la Colombie-Britannique;
- a poursuivi l'élaboration et la mise à l'essai du Système lié au service national de placement (SSNP) pour soutenir les activités de placement des CEC;
- a terminé la mise en application du Système de traitement des offres d'emploi (STOE) en Colombie-Britannique.

En immigration, on achève la conception et l'élaboration du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), phase III, dont la conception et la mise en oeuvre, à l'échelle nationale, auront lieu d'octobre 1985 à janvier 1986.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif offre des services de soutien à la haute direction de la Commission et coordonne une vaste gamme d'activités exercées par l'ensemble des composantes d'EIC. Le mandat du Secrétariat exécutif comprend les activités des Services à la haute direction, des Affaires intergouvernementales et de la liaison externe, des Droits du public ainsi que de la Planification de la sécurité et des mesures d'urgence.

Services à la haute direction

Les Services à la haute direction ont soutenu une Commission formée de quatre personnes et les autres corps décisionnaires d'EIC mis en place pour étudier les principales questions relatives à la politique et aux programmes. Pendant l'année, un certain nombre de systèmes d'information ont été élaborés et mis en oeuvre pour assurer le suivi des problèmes au sein d'EIC et connaître les problèmes et les préoccupations du secteur privé. Des lignes directrices pour la préparation et le traitement des accords ainsi qu'un répertoire de tous les accords conclus par EIC ont également été établis. Les Services à la haute direction ont, en outre, coordonné les activités liées aux appels, aux nominations et aux approbations réglementaires, et ont appuyé l'établissement de toutes les exigences liées au Processus de planification et d'imputabilité.

En 1984-1985, le Secrétariat des conférences a appuyé le travail des comités généraux d'EIC et organisé 41 réunions et conférences principales. Il a également soutenu la mise en application de la stratégie de consultation associée aux nouveaux programmes de développement du marché du travail, et a rempli les fonctions d'agent de coordination et de liaison entre le

Bureau des traductions et les gestionnaires clients, préparant notamment les prévisions des besoins d'EIC en matière de traduction.

Les Services d'information sur la correspondance ont continué d'offrir un service informatisé de contrôle des 60,000 documents mis en circulation par les cabinets du Ministre et du Sous-ministre. Des spécifications ont également été préparées afin de perfectionner et de développer les systèmes en place. Ces services ont également participé à l'élaboration de la stratégie d'automatisation du travail de bureau à EIC.

Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe

La Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe a continué d'assurer la liaison avec d'autres ministères gouvernementaux pour la coordination de visites internationales et la participation à des conférences internationales. Cette année, la Commission a participé à la Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT), à la Conférence des ministres de l'Emploi et du Travail du Commonwealth ainsi qu'à plusieurs réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE). Cette direction a également organisé des séances d'information à l'intention de représentants de l'Australie, de la Barbade, du Cameroun, de la Colombie, de la Communauté économique européenne (CEE), de la France, du Kenya, de la Malaysia, du Royaume-Uni et des États-Unis. Elle a aussi coordonné la réalisation d'un voyage au Royaume-Uni pour étudier le programme d'emploi des jeunes en cours dans ce pays (Youth Employment Scheme) et son application possible au Canada.

Au pays, la Direction a organisé une conférence fédérale- provinciale-territoriale des ministres et deux conférences des sous-ministres, et en a coordonné la tenue. Elle a également joué un rôle actif dans la coordination et la négociation de diverses ententes avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux. C'est également à cette direction que sont conservées et cataloguées les ententes conclues avec des gouvernements provinciaux et autres et avec d'autres pays.

Vers la fin de l'année, la Direction a participé à des consultations auprès des provinces et territoires au sujet de la nouvelle Stratégie du marché du travail d'EIC de même qu'à la planification d'une conférence des sous-ministres axée sur cette initiative.

Direction de l'application des droits du public

La Direction de l'application des droits du public du Secrétariat exécutif est chargée d'appliquer la *Loi sur l'accès à l'information,* la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne.* Cette direction informe les directions générales de programme des demandes d'accès aux renseignements conservés par EIC, élabore des lignes directrices pour la protection des renseignements personnels contenus dans les dossiers d'EIC et offre ses conseils au sujet des plaintes en matière de droits de la personne liées à la politique et aux programmes d'EIC. La Commission et le Ministère continuent de mettre l'accent sur ces activités afin d'assurer l'application efficace des textes de loi nouveaux ou modifiés ayant trait aux droits du public.

La ***Loi sur l'accès à l'information,*** entrée en vigueur le 1er juillet 1983, accorde à chacun le droit d'examiner les renseignements contenus dans les documents contrôlés par les institutions du gouvernement fédéral. En 1984-1985, la Division de l'accès a reçu 136 demandes de renseignements en vertu de la Loi, outre les 32 demandes qui avaient été reportées de l'année financière précédente. Sur l'ensemble des 142 demandes réglées, on a invoqué 37 dispenses partielles. La section du *Registre de consultation* ayant trait à EIC a été mise à jour et s'est révélée efficace pour aider les auteurs de demandes à localiser et à consulter des dossiers conservés à la Commission et au Ministère. En outre, des lignes directrices et une marche à suivre ont été

établies à l'intention des Bureaux régionaux quant à la façon de répondre aux demandes de renseignements.

La ***Loi sur la protection des renseignements personnels*** est également entrée en vigueur le 1er juillet 1983; elle accorde à chacun le droit d'avoir accès aux renseignements personnels contenus dans des documents du gouvernement fédéral, de les faire corriger et d'exiger qu'il soit fait mention des corrections demandées mais non effectuées. Cette Loi comporte également des clauses limitant la communication de renseignements personnels à des tierces parties. En 1984-1985, EIC a reçu 2,032 demandes de renseignements personnels et 102 dispenses ont été invoquées aux termes de la Loi. Les révisions apportées au *Répertoire des renseignements personnels* annuel ont aidé les personnes à avoir accès à des documents les concernant. De plus, on a révisé et tenu à jour les lignes directrices et la marche à suivre dans le domaine de la protection des renseignements personnels afin de permettre au public d'avoir accès plus rapidement aux documents le concernant.

Dans le domaine des droits de la personne, la Direction a continué à donner des avis, des conseils et des cours de formation aux cadres supérieurs d'EIC dans le cadre de consultations, d'ateliers et de modules de formation sur les exigences de la ***Loi canadienne sur les droits de la personne***. De cette façon, elle a assuré la prise en considération des questions de droits de la personne lors de l'élaboration des lignes directrices, des programmes et des services d'EIC. Au cours de l'année écoulée, la Commission a poursuivi la mise en application des dernières modifications, dont l'élargissement des motifs de discrimination, apportées à la ***Loi canadienne sur les droits de la personne*** adoptée en 1983.

La Direction a veillé, au moyen de contrôles, à ce que les programmes d'EIC respectent les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les activités visant à déceler et à supprimer les pratiques discriminatoires ont occupé une place importante. La coordination des enquêtes sur les plaintes constitue une des principales responsabilités de la Direction. En 1984-1985, 34 plaintes contre la CEIC en matière de droits de la personne ont été adressées à la Commission canadienne des droits de la personne.

Direction de la planification des mesures d'urgence

La Direction de la planification des mesures d'urgence doit faire en sorte que le réseau des bureaux d'EIC dispose de plans à jour qui permettent à la CEIC de prendre des mesures efficaces en cas de désastre au niveau local, régional ou national. La Direction doit veiller non seulement à la planification générale en temps de paix, mais aussi à l'existence de plans pour garantir la transformation rapide d'EIC, dans les 30 jours suivant la déclaration d'une situation d'urgence, en une Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines.

Par suite de la récente revitalisation de la politique de planification des mesures d'urgence du Cabinet, en mai 1984, on a approuvé l'affectation de ressources supplémentaires, de l'ordre de $16.4 millions, devant être partagées entre 12 ministères et organismes dont EIC. Cette affectation a rendu possible un certain nombre d'initiatives.

Les lignes directrices d'EIC en matière de planification des mesures d'urgence ont été mises à jour de façon à devenir applicables dans nos 968 points de service. Des colloques d'une semaine à l'intention des cadres d'EIC et d'autres personnes ont eu lieu au Centre d'études fédéral, à Arnprior, afin d'initier le personnel à la planification en cas de désastre dans une situation aggravée par des facteurs, tels les obstacles psychologiques, les changements technologiques, les disparités stratégiques et les questions relatives aux droits de la personne.

La planification du rôle éventuel d'EIC en tant que Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines a été accélérée. Les principes opérationnels en cas d'urgence nationale, y com-

pris de guerre, ont été établis. Dans de telles circonstances, EIC doit pouvoir contrôler l'inscription, la répartition et les mouvements des travailleurs canadiens pour appuyer l'effort militaire et industriel du gouvernement.

Un plan de travail quadriennal a été dressé à des fins d'étude; il coordonne la participation essentielle, en matière de planification, des éléments des programmes et des services d'EIC pour la formulation des principes opérationnels globaux. Aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, il faut pouvoir adapter et vérifier la capacité d'EIC de prendre des mesures appropriées.

La planification des mesures d'urgence au Canada est une entreprise nationale vitale. La viabilité des mesures d'urgence déterminera en grande partie la capacité du gouvernement de continuer à offrir les services essentiels; la capacité de l'industrie de répondre aux besoins en produits de consommation et en services publics ou encore aux besoins militaires; et la capacité du public de survivre et de s'adapter en période de crise à l'échelle nationale ou autre.

Bureau de vérification interne

Le Bureau de vérification interne (BVI) procède à une étude et à une évaluation indépendantes systématiques de toutes les activités d'EIC, afin d'indiquer au Sous-ministre et Président ainsi qu'à la haute direction dans quelle mesure les lignes directrices, pratiques et contrôles de gestion interne sont efficients, efficaces et économiques.

En 1984-1985, on a mis davantage l'accent sur la vérification fonctionnelle des programmes d'EIC. Au cours de l'année, le Bureau a mis en oeuvre un programme de détachement permettant au personnel des opérations d'EIC de travailler au Bureau de vérification interne pendant deux ans. Ces employés acquièrent ainsi une meilleure vue d'ensemble de la Commission, apprennent à se familiariser avec les pratiques de gestion acceptables et offrent en retour au BVI leur connaissance des opérations qui permet d'améliorer les vérifications.

Le Comité de vérification et d'évaluation de la Commission a tenu des réunions afin de formuler des recommandations sur la politique de vérification, d'examiner les résultats de la vérification et de formuler des avis quant à la nécessité de mesures de suivi. La participation du Vérificateur général et du Contrôleur général a été un élément important dans le processus global de gestion de la vérification du BVI.

Rapport de gestion

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
Rapport de gestion

Nous avons préparé l'État des opérations ci-joint de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) conformément aux exigences et aux normes du Receveur général du Canada en matière de rapports. La direction de la CEIC est le principal responsable de l'intégralité et de l'objectivité des données contenues dans cet état financier. Pour la plus grande objectivité possible, les données financières contenues dans cet état ont été examinées par la haute direction de la CEIC.

Cet État des opérations a été préparé selon les conventions comptables énoncées dans la note 2. Une partie de l'information contenue dans l'état financier est fondée sur les meilleures estimations possibles de la direction et s'appuie sur son discernement; également, elle tient bien compte de l'importance des faits. Pour assumer ses responsabilités en matière de rapport, la CEIC tient une série de comptes qui sert de registre centralisé des opérations financières de la CEIC. L'information financière contenue dans les états du Ministère et ailleurs dans les comptes publics est identique à celle dans l'État des opérations, à moins d'indication contraire.

Les Services financiers élaborent et diffusent des politiques en matière de gestion financière et de comptabilité, et émettent des directives à l'appui des normes de comptabilité et de gestion financière. La CEIC tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Les opérations sont effectuées conformément aux règlements prescrits, sans dépasser les crédits parlementaires, et sont enregistrées de façon appropriée afin que les fonds gouvernementaux puissent être justifiés et que les actifs de la CEIC soient sauvegardés. Aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne viennent s'ajouter des programmes de vérification interne donnant lieu à des relations fréquentes entre le personnel de la CEIC et celui du bureau du Vérificateur général. La CEIC cherche également à assurer l'objectivité et l'intégralité des données dans ses états financiers grâce à la sélection soignée, à la formation et au perfectionnement de personnel qualifié, grâce à des arrangements sur le plan de l'organisation qui permettront un partage approprié des responsabilités et grâce à des programmes de communication qui permettront de bien faire comprendre à toute l'organisation les règlements, les politiques, les normes et les autorisations en matière de gestion.

Approuvé par:

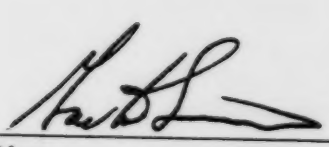

Président

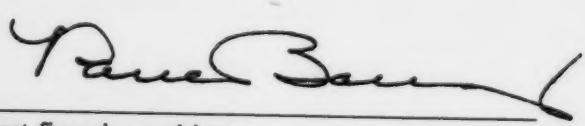

Agent financier supérieur

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

État des opérations

Pour l'année se terminant le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Dépenses		
Programme d'emploi et d'assurance		
Contribution au Compte d'assurance-chômage	2,787,649	2,713,895
Création directe d'emploi	918,488	907,791
Formation professionnelle	904,777	830,530
Services de prestation d'assurance	330,193	329,308
Service national de placement	237,255	221,633
Contributions de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	158,754	140,147
Gestion du Programme	140,630	133,178
Numéros d'assurance sociale	5,951	5,638
	5,483,697	5,282,120
Programme d'administration	272,213	251,452
Programme d'immigration	139,713	128,586
Programme des rentes sur l'État	3,654	3,532
	5,899,277	**5,665,690**
Recettes		
Recettes à valoir sur le crédit		
— Recouvrement des frais d'administration du Compte d'assurance-chômage	892,548	838,613
Remboursement des dépenses de l'année précédente	15,556	6,093
Autres	7,297	8,460
	915,401	**853,166**
Coût net des opérations	**4,983,876**	**4,812,524**
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coût net des opérations	4,983,876	4,812,524
Recettes à valoir directement sur le Fonds du revenu consolidé	22,853	14,553
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(24,894)	(19,797)
Emploi des crédits	4,981,835	4,807,280

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de cet état. Un État consolidé de toutes les activités financières sous la responsabilité de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration figure sous la note (8).

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Notes relatives à l'état des opérations
31 mars 1985

(1) Autorisation et objectifs

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été créée en vertu de l'article 7 de la Loi régissant l'emploi et l'immigration de 1977 et est une "corporation de département" mentionnée à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Toutes les dépenses de fonctionnement, les contributions et les subventions de la Commission sont financées par les autorisations budgétaires tombées en annulation tandis que les avantages sociaux des employés, les prestations de retraite supplémentaires des agents des rentes sur l'État et la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs dépendent d'autorisations législatives. La Commission comprend quatre secteurs de programmes dont voici les objectifs :

Programme d'administration — fournir au Ministère et à la Commission des services de soutien efficaces et opportuns.

Programme d'emploi et d'assurance — favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent satisfaire leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail.

Programme d'immigration — régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

En vertu d'une autorisation statutaire non budgétaire accordée par le ministère des Finances aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts sont consentis aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé ne pourra à aucun moment dépasser $60 millions.

Programme des rentes sur l'État — gérer les marchés conclus en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État.

(2) Conventions comptables importantes

L'État des opérations a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

(i) Sont enregistrées les dépenses faites pour tous les biens reçus et les services fournis jusqu'au 31 mars, conformément à la politique comptable gouvernementale de paiement en fin d'année, à l'exception des indemnités de cessation d'emploi et des indemnités de congés payés.

(ii) Les recettes sont enregistrées selon les méthodes de comptabilité de caisse, conformément aux conventions comptables gouvernementales.

(iii) Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement de l'année au cours de laquelle la dépense a été engagée.

(iv) Les montants estimatifs des services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux sont indiqués dans l'État des opérations.

(v) Les remboursements des dépenses des années précédentes sont inscrits comme recettes une fois reçus et ne sont pas soustraits des dépenses.

(3) Crédits parlementaires
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

	1984-1985 A.-P.	1983-1984 A.-P.
	(en milliers de dollars)	
Programme d'administration		
Crédit 5	30,459	28,234
Annulés	1,994	3,447
	28,465	24,787
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,346	12,961
Total du Programme	**41,811**	**37,748**
Programme d'emploi et d'assurance		
Crédit 10	622,486	605,218
Annulés	35,561	17,764
	586,925	587,454
Crédit 15	1,468,555	1,366,928
Annulés	268,955	235,325
	1,199,600	1,131,603
Contributions statutaires au Compte d'a.-c.	2,787,649	2,713,895
Contributions statutaires au titre des prestations versées aux pêcheurs	158,754	140,147
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	76,376	73,898
Remboursement statutaire de montants portés aux recettes d'exercices précédents	2	7
Total du Programme	**4,809,306**	**4,647,004**

Programme d'immigration		
Crédit 20	88,540	85,093
Annulés	4,302	2,657
	84,238	82,436
Crédit 25	33,863	30,557
Annulés	486	2,708
	33,377	27,849
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	9,982	9,089
Remboursement statutaire de montants portés aux recettes d'exercices précédents	14	34
Total du Programme	**127,611**	**119,408**
Programme des rentes sur l'État		
Crédit 30	2,999	3,156
Annulés	317	471
	2,682	2,685
Prestations de retraite statutaires — Pensions des agents des rentes sur l'État	36	33
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	389	402
Total du Programme	**3,107**	**3,120**
Emploi total des crédits	**4,981,835**	**4,807,280**

(4) Comptes débiteurs

À la fin de l'année, les comptes débiteurs se composent des trop-payés en salaires, des montants dus pour services fournis par la Commission au nom des employeurs, des frais et amendes que doivent payer les entreprises de transport en vertu de la Loi sur l'immigration, des prêts non remboursés accordés aux immigrants, des trop-payés dans les programmes d'emploi et d'autres montants divers à percevoir.

	1984-1985		1983-1984	
	(en milliers de dollars)			
Interministériel	—	—		
Tiers				
Administration				
Trop-payés en salaires	34		62	
Divers	151	185	132	194
Immigration				
Frais d'expulsion	1,359		784	
Amendes infligées aux transporteurs	185		93	
Aide à l'adaptation recouvrable	64		68	
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) — intérêts à recevoir	678		517	
Autres	12	2,298	8	1,470
Emploi et assurance — trop-payés				
Programme national de formation en établissement	2,376		2,263	
Canada au travail	1,086		225	
Programme de relance de l'aide à l'emploi	898		181	
Programme d'aide à la création locale d'emplois	416		464	
Projets de développement communautaire du Canada	320		269	
Été Canada	302		174	
Initiatives locales	152		150	
Programme Extension	142		164	
Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	140	137		
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	71		61	
Projets de services communautaires du Canada	50		20	
Formation générale dans l'industrie	74		99	
Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs	28		4	
Jeunesse Canada au travail	19		16	
Accès-carrière	14		2	
Programme d'emploi d'été des jeunes	14		18	
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	12		14	
Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	9		—	
Services d'information de gestion	8		—	
Prestataires en fin de droit	6		—	
Autres programmes	9	6,146	24	4,285
Total		**8,629**		**5,949**

(5) Fonds en fiducie et comptes à fins déterminées

Il appartient également à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada d'administrer et de contrôler les fonds en fiducie et comptes à fins déterminées qui suivent.

a) Compte d'assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit un programme d'assurance-chômage contributif obligatoire qui s'applique à tous les employés, sous réserve d'exceptions mineures.

La Loi autorise l'existence d'un compte dans les Comptes du Canada désigné sous le nom de Compte d'assurance-chômage.

La Loi porte que ce qui suit sera porté au crédit du Compte d'assurance-chômage : a) les cotisations, amendes, pénalités et intérêts; b) la part gouvernementale des prestations versées; c) les remboursements des trop-payés de prestations, et les remboursements de prestations; d) les montants relatifs aux services fournis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou au public; e) les montants fournis à toute autre fin liée à l'assurance-chômage et autorisés par un crédit géré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; et f) l'intérêt sur le solde du compte aux taux que le ministre des Finances peut autoriser. La Loi dispose également que ce qui suit soit porté au débit du compte : a) les prestations versées en vertu de la Loi; b) les frais d'administration de la Loi; et c) l'intérêt sur les avances faites par le ministre des Finances.

Des prêts à intérêts sont faits au Compte d'assurance-chômage, en vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, par suite des contributions insuffisantes des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt annuel sur le solde du prêt non remboursé au 31 mars 1985 se situera entre 9.75% et 13.25% et ce solde devra être remboursé entre le 30 avril 1985 et le 31 mars 1987.

Opérations du Compte d'assurance-chômage
(en millions de dollars)

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril (déficit)		(4,101)		(3,642)
Rentrées et autres crédits				
Contributions —				
(1) Employeur et employé	7,777		7,465	
(1) État	2,946		2,854	
Revenu d'investissements	2		1	
	10,725		10,320	
Paiements et autres débits				
(1) Prestations	10,049		9,816	
Frais de fonctionnement	911		846	
Intérêt	741		117	
	11,701		10,779	
Augmentation ou diminution nette (–)		(976)		(459)
(2) Solde au 31 mars (déficit)		(5,077)		(4,101)

(1) Les prestations versées aux pêcheurs qui s'élèvent à $171 millions (en 1984, $152 millions), la contribution de l'État à cet égard qui atteint $159 millions (en 1984, $140 millions) et les cotisations des pêcheurs qui totalisent $12 millions (en 1984, $12 millions) sont compris dans cet état.

(2) En vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, des prêts à intérêts atteignant $4.815 milliards (en 1984, $3.823 milliards) ont été accordés aux fins du Compte d'assurance-chômage, entraînant un solde déficitaire net de $272 millions au 31 mars 1985 (en 1984, $278 millions).

b) Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été créé par la Loi relative aux rentes sur l'État et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, qui mettait fin à la vente de ces rentes. Le compte est évalué chaque année selon les méthodes actuarielles, et le déficit ou l'excédent imputé au débit ou au crédit du Fonds du revenu consolidé. Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon les principes de la comptabilité d'exercice.

La Loi relative aux rentes sur l'État a été adoptée afin d'aider les Canadiens à se préparer financièrement à leurs vieux jours en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État a accru le taux de rendement et la flexibilité des contrats de rentes sur l'État, et mis fin à la vente de rentes.

Les rentrées et autres crédits sont composés des cotisations reçues, des montants demandés au Fonds du revenu consolidé pour les rentiers non repérés auparavant, des intérêts gagnés et articles transférés des recettes des exercices précédents pour couvrir le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent les rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de cotisations, les excédents actuariels ainsi que les articles non demandés transférés aux recettes non fiscales. Les montants des rentes non demandées pour le motif que les rentiers ne peuvent pas être repérés, sont transférés aux recettes non fiscales.

Opérations du Compte des rentes sur l'état
(en milliers de dollars)

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril		**$1,122,629**		**$1,148,238**
Rentrées et autres crédits				
Intérêt du Canada	$ 74,988		$ 76,777	
Cotisations	770		1,017	
Autres	81		61	
	75,839		77,855	
Paiements et autres débits				
Paiements de rentes	99,205		98,274	
Remboursements de cotisations	3,404		3,664	
Rentes non demandées	215		387	
	102,824		**102,325**	
Augmentation ou diminution nette (−)		(26,985)		(24,473)
Excédent actuariel, excédent des rentes non payées enregistrées à la fin de l'année par rapport aux rentes non payées calculées		(6,015)		(1,139)
Solde au 31 mars		**$1,089,629**		**$1,122,629**

c) Compte des pensions des agents de rentes sur l'État

Ce régime de pensions verse des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont le travail consistait à vendre au public des rentes sur l'État. Pendant l'année, des intérêts atteignant $1,804, calculés au taux de 4 % par année, ont été portés au crédit du compte et au débit de l'intérêt sur la dette publique. Les contributions de la Direction générale des rentes sur l'État, à titre d'ancien employeur, s'élevaient à $9,946.

Opérations du Compte des pensions des agents de rentes sur l'État

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril		**$54,725**		**$61,381**
Rentrées et autres crédits	$11,750		$12,076	
Paiements et autres débits	18,674		18,732	
Augmentation ou diminution nette (−)		(6,924)		(6,656)
Solde au 31 mars		**$47,801**		**$54,725**

d) Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte contient les montants recueillis et retenus en attendant leur disposition finale, c'est-à-dire soit le remboursement au dépositaire initial, soit leur saisie par la Couronne.

Au cours de l'année, les retraits ont totalisé $2,323,085 et étaient composés des remboursements aux dépositaires ($1,890,015), des frais du Ministère récupérés à partir des dépôts ($15,592) et des saisies par la Couronne ($417,478).

Opérations du Fonds de garantie de l'immigration
(en milliers de dollars)

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril		**$5,217**		**$4,451**
Rentrées et autres crédits	$2,998		$3,277	
Paiements et autres débits	2,323		2,601	
Augmentation ou diminution nette (−)		675		676
Solde au 31 mars		**5,892**		**5,217**
Titres en fiducie au début de l'année	65		55	
Titres reçus tout au long de l'année	—		10	
Titre remboursés pendant l'année	15		—	
Moins les titres en fiducie à la fin de l'année		50		65
Solde net au 31 mars		**$5,842**		**$5,152**

e) Programme de relance de l'aide à l'emploi

Le Programme de relance de l'aide à l'emploi est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé $228,477 et les paiements $277,973, soit $255,323 de paiements aux promoteurs et $22,650 de remboursements aux provinces.

Opérations du Programme de relance de l'aide à l'emploi

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril		**$94,256**		**$65,000**
Rentrées et autres crédits	$228,477		$7,629,313	
Paiements et autres débits	277,973		7,600,057	
Augmentation ou diminution nette (−)		(49,924)		29,256
Solde au 31 mars		**$44,760**		**$94,256**

(6) Prêts, investissements et avances

Fonds de prêts d'aide à l'immigration — Emploi et Immigration

L'article 121 de la Loi sur l'immigration autorise l'accord de prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites.

Le montant total non remboursé autorisé ne peut dépasser à aucun moment $60 millions.

Voici les modalités relatives aux prêts, avec leurs soldes à la fin de l'année :

a) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 2 ans, à intérêts de 6 % à 15 % par année, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1985 et le 1er avril 1990 (solde à la fin de l'année : $8,978,957); et

b) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 2 ans, sans intérêt, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1985 et le 1er avril 1990 (solde à la fin de l'année : $45,846,714).

Opérations du Fonds de prêts d'aide à l'immigration

	1984-1985		1983-1984	
Solde au 1er avril		**$48,532,665**		**$45,402,522**
Rentrées et autres crédits	$13,178,508		$10,568,987	
Paiements et autres débits	19,471,514		13,699,130	
Augmentation ou diminution nette (−)		6,293,006		3,130,143
Solde au 31 mars		**$54,825,671**		**$48,532,665**

(7) Passif éventuel

Deux poursuites, l'une d'un ancien employé à la suite d'allégations indiquant qu'il a présenté des demandes de temps supplémentaire frauduleuses, et l'autre d'un client pour s'être blessé en entrant dans nos locaux loués, ont été intentées contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ces deux poursuites s'élèvent à environ $ 178,849 et aucune date n'a encore été fixée pour l'audition de ces affaires.

(8) État consolidé des rentrées et sorties de fonds

Le présent État consolidé représente l'ensemble de toutes les activités financières associées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, au Compte d'assurance-chômage, au Compte des rentes sur l'État et à d'autres fonds en fiducie et comptes à fins déterminées mentionnés dans la note (5) précédente. C'est un résumé de toutes les opérations d'Emploi et Immigration Canada.

Pour la période se terminant le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1984-1985	1983-1984
Sorties de fonds		
Programme d'emploi et d'assurance		
Prestations d'assurance-chômage	10,049,081	9,816,444
Création directe d'emplois	918,488	907,791
Formation professionnelle	904,777	830,530
Services de prestation d'assurance	330,193	329,308
Service national de placement	237,255	221,633
Gestion du programme	140,630	133,178
Paiements d'intérêts — assurance-chômage	738,478	116,212
Numéros d'assurance sociale	5,951	5,638
Programme de relance de l'aide à l'emploi		
Paiements et remboursements aux provinces	278	10,211
Programme de l'Administration centrale	22,618	23,897
Programme d'administration	272,213	251,452
Programme d'immigration		
Programme d'immigration	139,713	128,586
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage)	19,472	13,699
Fonds de garantie de l'immigration — remboursements et saisies	2,308	2,611
Programme des rentes sur l'État		
Paiements de rentes, etc.	102,843	102,344
Administration	3,654	3,532
	13,887,952	**12,897,066**
Rentrées de fonds		
Cotisations d'assurance-chômage	7,777,118	7,465,369
Intérêts sur les rentes, etc.	75,851	77,867
Programme de relance de l'aide à l'emploi		
Dépôts du programme	228	10,907
Fonds de garantie de l'immigration — dépôts	2,998	3,277
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) — remboursements	13,179	10,569
Autres recettes non fiscales	7,320	8,465
Remboursement des dépenses de l'année précédente	15,990	6,134
Rajustement net des frais d'administration de l'assurance-chômage	(4,852)	6,936
	7,887,832	**7,589,524**
Coûts nets des opérations	**$ 6,000,120**	**$ 5,307,542**
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coûts nets des opérations	6,000,120	5,307,542
Recettes à valoir directement sur le Fonds du revenu consolidé		
Liées aux crédits	23,310	14,599
De l'excédent actuariel du Compte des rentes sur l'État	6,015	1,139
Services fournis gratuitement	(25,677)	(20,364)
Augmentation du déficit en assurance-chômage	(975,314)	(459,381)
Diminution des rentes non payées	(33,007)	(25,616)
Augmentation du Fonds de garantie de l'immigration	690	666
Augmentation des prêts d'aide à l'immigration	(6,293)	(3,130)
Augmentation du Programme de relance de l'aide à l'emploi	(50)	696
Emploi des crédits	**$4,989,794**	**$4,816,151**